
Les Conseils Citoyens Indépendants à Grenoble 1 an après



Ce document a été rédigé par la mission évaluation des politiques publiques de la Ville de Grenoble, à partir des travaux du Comité de suivi et d'évaluation des Conseils Citoyens Indépendants, placé sous la présidence de Mme Marina GIROD de l'AIN, adjointe au Maire en charge de l'évaluation et de la prospective, qui s'est réuni entre le 14 janvier et le 18 octobre 2016.

Ont participé aux travaux de ce Comité:

MEMBRES DES CCI :

Mme Françoise BONTHOUX et Mme Cristèle BERNARD pour le A.
M. Pierre GALLO SELVA et Mme Annabelle BRETTON pour le B.
M. Dominique BARBERYE, M. Guillaume LAGET et Mme Anne SAOUDI pour le C.
Mme Martine MONARD pour le D
Mme Céline MAMELET et Mme Irène ALONSO pour le E
M. Christian NEMOZ et Mme Aline BLANC-TAILLEUR, pour le F
Mme Hélène SOUSBIE et M. Marcello BRANCALEONE, pour le G

EX-MEMBRES DE L'EX-COMMISSION EXTRAMUNICIPALE :

Mme Béatrice BONACCHI
M. Sébastien ENAULT
Mme Eliane FAVEREAUX
M. Bruno FERRAND
M. André LECHEVALIER
M. Maurice OZIL pour LAHGGLO (Les Associations d'Habitants du Grand Grenoble, Lien et Ouverture)
M. Guy WALTISPERGER et M. Jean-Pierre CHARRE pour le CLUQ (Comité de Liaison des Unions de Quartier)

MEMBRES ÉLUS DE LA VILLE DE GRENOBLE:

M. Paul BRON
M. Pascal CLOUAIRE
M. Thierry CHASTAGNER
Mme Marina GIROD de l'AIN

MEMBRE ÉLU DE LA METROPOLE :

M. Jean-Noël CAUSSE

MEMBRES DES SERVICES VILLE DE GRENOBLE :

M. Pierre-Loïc CHAMBON pour la Direction de l'Action Territoriale
M. Patrick SÉRIS pour la mission évaluation des politiques publiques

Table des matières

1. Éléments de contexte	4
2. Objectifs de l'évaluation	8
3. Activité du Comité de suivi et d'évaluations	10
4. Les Conseils Citoyens Indépendants, 1 an après	14
5. Quelques éléments pour éclairer et réfléchir collectivement les données recueillies	24
6. Questionnements, hypothèses et idées de préconisation afin d'améliorer le dispositif CCI	26
7. Avis du Comité de suivi et d'évaluation au sujet de la situation actuelle des CCI	32
8. Tableau synthétique des préconisations	34
9. Annexes	36

1

Éléments de contexte

La municipalité grenobloise élue au printemps 2014 a souhaité renouveler le système de démocratie participative sur la ville de Grenoble **en développant de nouveaux outils** (budget participatif, interpellation et votation citoyenne) et en expérimentant **la mise en place d'une nouvelle forme d'instance : les Conseils Citoyens Indépendants.**

En effet, il est fait état d'un essoufflement de la démocratie participative grenobloise : il est constaté un vieillissement et un non renouvellement des participants dans les systèmes préexistants (Conseil Consultatif de Secteur, Union de Quartier,...), des participants très peu diversifiés d'un point de vue social, des postures de défiance et conflictuelles figées, des champs de travail et des sujets investis réduits,

Motivée par **une volonté de co-construction avec les citoyens**, la Ville propose à 150 d'entre eux de réfléchir à ce sujet, à travers une démarche accompagnée par un partenaire extérieur, l'association AequitaZ.

Le principal objectif politique est double : « **refonder de manière collective la démocratie locale grenobloise** » d'une part, et de « **faire de la chose publique un enjeu partagé** », d'autre part. C'est l'adjoint au Maire, en charge de la démocratie locale qui assure le pilotage de cette politique publique et l'équipe projet Démocratie locale de la Direction de l'Action Territoriale qui en assurent la mise en oeuvre.

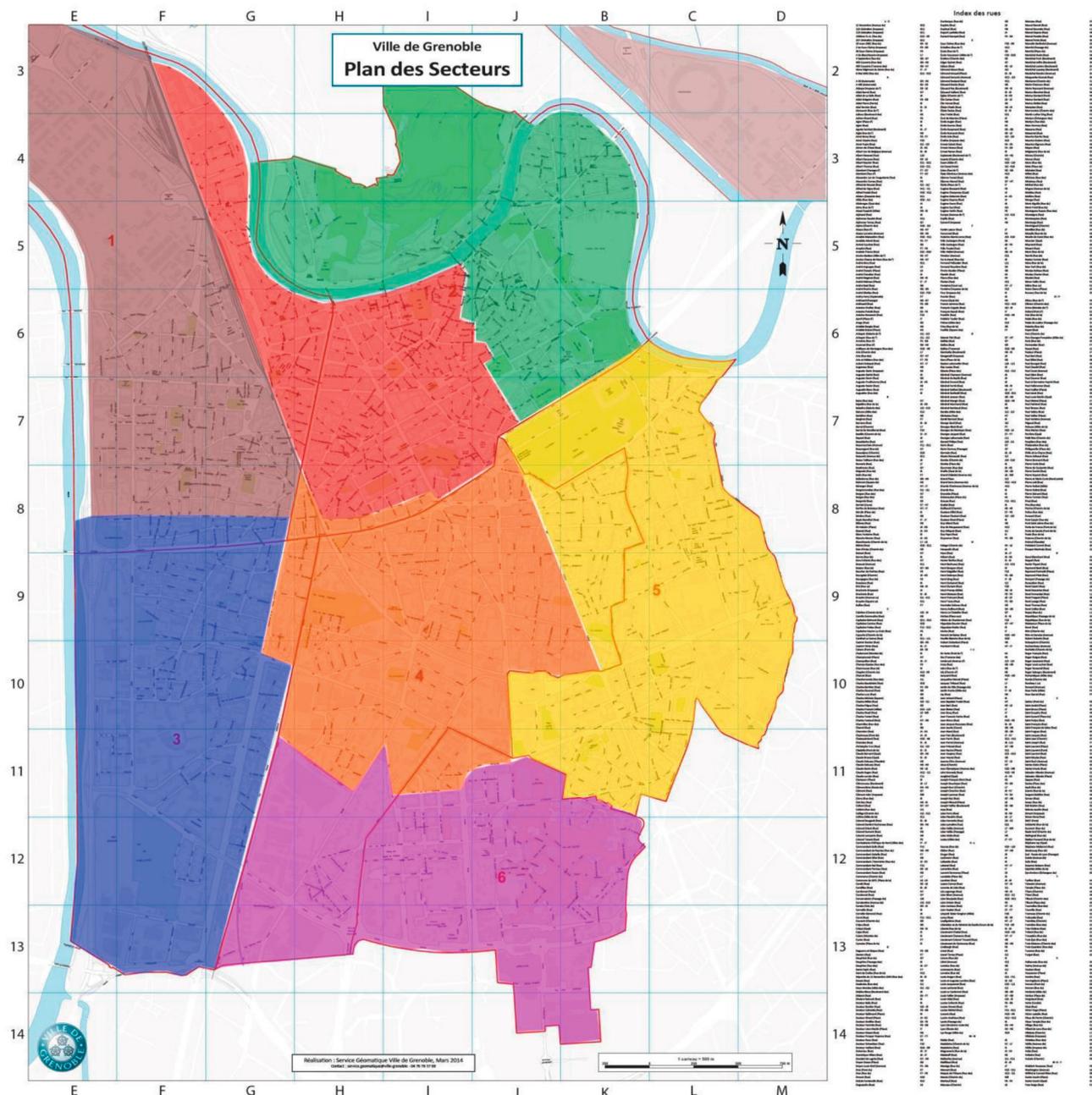
Suite à la tenue des premières Assises citoyennes à Grenoble à l'automne 2014, une commission extra-municipale composée de 12 élus et 12 citoyens a été mise en place et s'est réunie à 5 reprises entre décembre 2014 et février 2015 pour préparer, puis soumettre au Conseil Municipal une charte ayant valeur de contrat entre la Ville et les CCI.

Ce document acte des principes, des rôles, mais aussi des modalités de fonctionnement et des engagements réciproques. Cette délibération et les termes de la charte ont été adoptés au C.M. du 25 mars 2015 (cf. Annexes n°1 et n°2).

Sept Conseils Citoyens Indépendants, dont le découpage est basé sur des bassins de vie et non pas sur les secteurs administratifs de la Ville, sont ainsi institués (Cf. carte ci-dessous).

Annexe 1 à la délibération n° B021
 « démocratie locale – création des Conseils Citoyens Indépendants » séance du 23/ 03/2015

Cartographie des sept Conseils Citoyens Indépendants pour tirage au sort



Pour mémoire :

- CCI A = Berriat, St Bruno, Europole
- CCI B = Centre gare, Championnet, De Bonne, hyper centre
- CCI C = Notre dame, Mutualité, Ile Verte, St Laurent
- CCI D = Eaux claires, Mistral, Lys rouge, Rondeau, Libération
- CCI E = Capuche, Alliés Alpains, Clos d'or, Bajatière
- CCI F = Abbaye, Jouhaux, Teisseire, Chatelet, Malherbe
- CCI G = Villeneuve, Village Olympique, Vigny Musset, Beauvert

Le rôle attribué aux CCI est d'être des « **artisans de la démocratie** » en encourageant et animant « la participation des habitants » et « **la co-construction de propositions et de projets sur leur territoire** » d'une part, et d'être une force d'interpellation des institutions publiques avec la possibilité de poser des questions orales en séance du Conseil Municipal d'autre part.

Ce dispositif s'intègre, à côté du budget participatif et du droit d'interpellation du Conseil Municipal, dans une vision politique globale de la participation citoyenne portée par la municipalité, qui vise à ce que les habitants passent d'une posture de « **donneurs d'avis** » à celle de « **co-construc-teurs** » (avec les pouvoirs publics) de l'action publique.

Il est prévu de rechercher l'articulation du travail des C.C.I. avec les instances métropolitaines de participation.

A travers l'adoption d'une nouvelle délibération en date du 20 novembre 2015, une convention a été signée avec l' « association en charge de la gestion pour le fonctionnement des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble » (A.C.C.I.G.), association créée par les membres des C.C.I. pour gérer les fonds mis à disposition par les financeurs et consacrés à leur fonctionnement (cf. Annexe 3).

La mise en place des CCI fait référence à la Loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 prévoyant la mise en place des conseils de quartier pour les villes de plus de 80 000 habitants (dont la forme grenobloise précédente était les « Conseils Consultatifs de Secteur »), mais aussi à la Loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 instituant notamment les conseils citoyens politique de la ville (rebaptisés ultérieurement à Grenoble « Tables de Quartier ») qui doivent permettre aux citoyens des territoires concernés d'intégrer les instances de pilotage du contrat de ville.

Enfin, la création d'un Comité de suivi et d'évaluation de cette politique publique a été prévue dès la mise en place de l'action, à travers la même délibération.

Suite à la première réunion du comité de suivi et d'évaluation en date du 14 janvier 2016, il est à noter que la Ville et les CCI se sont rencontrés les 19 mars et 28 avril 2016 afin de réfléchir de manière partagée au sujet des évolutions du dispositif jugées nécessaires à court terme par les 2 parties.

Ont ainsi été notamment actées quelques précisions et/ou modifications de la charte au sujet du renouvellement des membres des CCI et de la gestion partagée avec les tables de quartier (Voir Annexe n°4).

2

Objectifs de l'évaluation

Par une délibération intitulée « **Adoption d'une démarche cadre pour l'évaluation et l'observation des politiques publiques** » votée au conseil municipal de Mars 2015, il a été décidé que toute nouvelle politique publique sera évaluée et qu'à terme toutes les politiques publiques le seront avec un pilotage politique assuré par l'Adjointe au Maire en charge de l'évaluation et la prospective.

Il s'agit de développer la culture de l'évaluation des politiques publiques au sein de l'institution, en référence au cadre méthodologique et déontologique proposé par la Société Française de l'Évaluation (S.F.E.).

L'enjeu est de permettre, d'une part, aux citoyens d'apprécier la valeur et l'utilité sociale de l'action publique municipale et, d'autre part, aux décideurs (élus et directions des services) d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts de celle-ci.

En ce qui concerne l'évaluation de la mise en place des C.C.I., la mise en oeuvre, les objectifs et les attendus de l'évaluation sont donc précisés à deux reprises :

A travers la délibération du 23 mars 2015 :

« Un comité de suivi et d'évaluation sera créé, composé d'un membre de chacun des CCI, d'élus, et de personnalités qualifiées. Ce comité aura pour objet de construire des critères d'évaluation, permettant d'analyser la composition des CCI via des indicateurs de participation et de mesurer l'impact de ces instances sur les politiques publiques ».

Le dispositif de la délibération désigne précisément les membres de ce comité (nominativement pour les élus grenoblois et au titre de leur appartenance pour les représentants des CCI ou associations partenaires ou bien encore pour les ex-membres de l'ex commission extra-municipale).

A travers la charte :

« Un comité de suivi et d'évaluation est créé pour assurer une évaluation « au fil de l'eau » des CCI. Il est composé de membres des CCI, de personnalités qualifiées et d'élus. Ce comité devra définir des critères d'évaluation lui permettant d'analyser la participation aux CCI et de mesurer l'impact de ces conseils sur les politiques publiques. Il aura également pour objet de réviser la présente charte ».

La démarche d'évaluation des CCI se veut ouverte aux citoyens et donc participative à toutes les étapes de sa mise en oeuvre : élaboration du référentiel de suivi et d'évaluation, recueil des données, analyse, élaboration de préconisations.

L'enjeu est de permettre de répondre de manière dynamique à trois questions au cours du processus de mise en place et du fonctionnement dans la durée: Que s'est-il passé ? Est-on satisfait du résultat ? Comment améliorer la situation ?

Avant de pouvoir mesurer réellement les impacts de l'action des CCI sur les politiques publiques, il a été clairement établi par le Comité de suivi et d'évaluation que la phase de suivi est fondamentale et que le premier rapport intermédiaire en septembre 2016 devra permettre une connaissance précise de la réalité du fonctionnement des CCI sous 2 aspects : leurs effectifs et leurs compositions d'une part, leurs activités d'autre part.

Néanmoins, si des préconisations immédiates peuvent être formulées à court terme, elles seront proposées aux co-pilotes de l'action, à savoir :

- l'Adjoint au Maire en charge de la démocratie participative et le directeur de projet Démocratie locale pour la Ville
- les membres actifs des CCI à travers des démarches « inter-CCI » et de l'Assemblée Générale de l'A.C.C.I.G..

3

Activité du Comité de suivi et d'évaluations

A noter que d'un point de vue méthodologique, le Comité de suivi et d'évaluation présidé par l'Adjointe au Maire en charge de l'évaluation et de la prospective et animé par la mission évaluation des politiques publiques interne à la Ville de Grenoble est dissocié du système de pilotage de l'action. Une première note d'étape a été rédigée en mars 2016 et diffusée auprès des membres du Comité de suivi et d'évaluation (voir annexe n° 5).

Le Comité s'est réuni à 5 reprises entre janvier et septembre 2016 et une séance en date du 2 février a permis d'échanger avec 6 membres du Comité de suivi et d'évaluation au sujet des méthodes et finalités de l'évaluation des Politiques Publiques au sein des collectivités territoriales.

Ce comité placé, sous la présidence de Marina GIROD de l'AIN, adjointe au Maire en charge de l'évaluation et de la prospective, est composé de :

- 7 membres actifs des 7 CCI.
- 5 membres « créateurs », issus de l'ex-commission extramunicipale
- 2 membres d'autres instances citoyennes (CLUQ et LAHGLO),
- 3 élus de la majorité : Mr Pascal CLOUAIRE, Mr Thierry CHASTAGNER, Mme Marina GIROD de l'AIN,
- 2 élus de l'opposition : Mr Paul BRON et Mr Vincent BARBIER
- 1 élu métropolitain : Mr Jean-Noël CAUSSE
- la direction gestionnaire : le directeur de projet Démocratie Locale de la DAT.
- la mission évaluation des politiques publiques de la Ville de Grenoble.

► **A NOTER QUE...**

Ce Comité de suivi a été particulièrement investi par la plupart des participants, notamment par les représentants des CCI.

Tableau récapitulatif des réunions du Comité de Suivi et d'Évaluation de la mise en place des CCI :

	Ordre du jour	Voir CR	Perspectives et suites données
14/01/2016	Tour de table et mise en place du comité de suivi et d'évaluation.	Annexe n°6	
10/02/2016	Élaboration d'un référentiel de suivi de l'activité des CCI	Annexe n° 7	Connaitre la réalité du fonctionnement des CCI, un an après leur installation, et vérifier si celle-ci correspond aux objectifs initiaux contenus dans la charte dont les termes ont été adoptés au Conseil Municipal
07/04/2016	Élaboration de la grille d'entretien collectif	Annexe n° 8	Planification de rdv collectifs avec chacun des 7 CCI avant l'été pour recueillir les éléments relatifs aux effectifs, composition et actions des CCI.
30/06/2016	Présentation synthétique du retour des entretiens menés au sein des 7 CCI entre le 10 mai et le 27 juin 2016.	Annexes n° 9 et n° 10	Préparation rapport « les CCI, 1 an après » pour le 15 septembre 2016.
15/09/2016	Présentation et débats au sujet du présent rapport		Validation définitive prévue lors du comité de suivi du 18 octobre 2016 et diffusion du rapport.
18/10/2016	Validation définitive du rapport et notamment du tableau des préconisations.		Mesure des effets du recrutement en cours et reprise des préconisations d'ici quelques mois.

Participation aux réunions du Comité de suivi et d'évaluation :

Catégories des membres du Comité de suivi et d'évaluation	Nbre de membres invités prévu par la charte.	Nbre de présents : réunion 14/01/16	Nbre de présents : réunion 10/02/16	Nbre de présents : réunion 07/04/16 (réunion déplacée)	Nbre de présents : réunion 30/06/16	Nbre de présents : réunion 15/09/16	Nbre de présents : réunion 18/10/16
Membres actifs des 7 CCL	7	6/7	6/7	3/7 et 2 excusés	7/7	5/7 et 1 excusé	6/7
Membres « créateurs », issus de l'ex-commission extramunicipale	5	4/5	4/5	2/5 et 2 excusés	1/5	1/5 et 1 excusé	1/5
Membres d'autres instances citoyennes (CLUQ et LAHGGLO),	2	2/2	2/2	0/2 et 2 excusés	1/2	1/2	0/2
Elus de la majorité	3	2/3 et 1 excusé	1/3 et 2 excusés	2/3 et 1 excusé	1/3 et 2 excusés	2/3 et 1 excusé	2/3 et 1 excusé
Elus de l'opposition	2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	0/2 et 1 excusé
Elu métropolitain	1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1
Total	20	17/20 (et 1 excusé)	16/20 (et 2 excusés)	9/20 (et 7 excusés)	11/20 (et 2 excusés)	10/20 (et 3 excusés)	9/20 (et 2 excusés)

4

Les Conseils Citoyens Indépendants, un an après

La collecte des données s'est appuyée sur une méthode participative basée sur un entretien collectif mené par la mission évaluation avec chacun des 7 CCI (26 personnes rencontrées).

Ces rencontres ont eu lieu entre le 10 mai et 26 juin 2016 et ont permis de recueillir les éléments présentés ci-dessous. (Voir en annexe n° 9 la présentation synthétique du 30 juin 2016 et en annexe n° 10, les 7 prises de notes de chacun des 7 entretiens).

Le référentiel évaluatif qui a servi de base à la construction de la grille d'entretien a été élaboré collectivement au sein du Comité de suivi et comporte trois volets : un premier qui s'intéresse à la composition et au fonctionnement interne des CCI, un deuxième qui porte sur les activités développées et un troisième qui interroge le type de rapport établi avec les habitants.

Une question ouverte en fin d'entretien permet d'ouvrir la réflexion de chacun des CCI sur les forces et faiblesses du dispositif actuel ainsi que sur les marges de progrès possibles. Les éléments de réponse recueillis alimenteront la partie de ce rapport intermédiaire consacrée à la recherche de préconisations.

Ces entretiens ont permis dans le même temps de connaître avec précision les effectifs et la composition réels des 7 C.C.I.

En complément de cette démarche collective, un entretien avec le directeur de projet Démocratie locale s'est tenu le 5 octobre 2016 afin d'intégrer à ce rapport les évolutions du dispositif qui ont eu lieu entre mars et septembre 2016, évolutions décidées dans le cadre des rencontres inter-CCI avec la Ville évoquées précédemment.

Effectifs et composition

Pour rappel, la charte prévoit la mise en place de 7 Conseils Citoyens Indépendants dont la composition est fixée à 20 membres tirés au sort sur une liste de personnes s'étant déclarées volontaires pour participer aux CCI et 20 tirés au sort sur liste électorale, soit un total de 240 personnes.

Chaque Conseil Citoyen Indépendant est composé d'habitants et d'usagers du territoire. Les associations ne sont pas représentées en tant que telles. Les Conseils Citoyens Indépendants sont ouverts aux résidents étrangers et sont composés dans le respect des règles de parité.

Le nombre de membres est fixé à un maximum de 40 par Conseil Citoyen Indépendant :

- 20 membres tirés au sort parmi une liste de personnes volontaires,
- 20 membres tirés au sort parmi une liste à définir à l'échelle du Conseil Citoyen Indépendant.

Pour assurer un objectif de diversité dans la composition des Conseils Citoyens Indépendants, une attention particulière sera portée lors de la mobilisation des membres volontaires, à l'attention des publics jeunes, et des plus éloignés de la chose publique.

Tableau des effectifs au 30 juin 2016 :

	Juin 2015			Juin 2016		
	Volontaires	Liste elect.		Volontaires	Liste elect.	
A	20 / 20	9 / 20	29 / 40	13/20	8 / 20	21 / 40
B	20 / 20	9 / 20	29 / 40	15/20	3 / 20	18 / 40
C	16 / 20	7 / 20	23 / 40	13/20	2 / 20	15 / 20
D	19 / 20	5 / 20	24 / 40	4 / 20	1 / 20	5 / 40
E	20 / 20	4 / 20	24 / 40	17 / 20	2 / 20	19 / 40
F	20 / 20	8 / 20	28 / 40	12 / 20	2 / 20	14 / 40
G	20 / 20	6 / 20	26 / 40	7 / 20	1 / 20	8 / 40
total	135 / 120	49 / 120	184 / 240	81 / 120	19 / 120	100 / 240

Tableau des effectifs au 30 juin 2016 :

Juin 2016	Présents aux réunions	Participants au noyau actif
A	15	12
B	16	8
C	10	7
D	5	5
E	10	8
F	8	8
G	6	6
Total	70	54

Des effectifs parfois très faibles qui néanmoins reposent sur des noyaux durs

Les chiffres sont largement en deçà des objectifs énoncés, notamment pour les personnes tirées au sort sur liste électorale

Sur les 280 personnes attendues (dont 140 tirées au sort sur liste électorale et 140 tirées au sort sur liste de volontaires), 184 (49 / liste électorale et 135 / volontaires) sont recensées en juin 2015 par les services de la Direction de l'Action Territoriale comme faisant partie du dispositif au niveau global de la ville

En juin 2016, après consultation directe des 7 CCI à ce sujet, ce chiffre est de 100 personnes inscrits environ parmi lesquelles 70 sont réellement présentes dans les réunions (15 / liste électorale et 55 / volontaires).

Le fonctionnement et l'activité actuels des CCI **reposent sur 48 à 53 personnes** qui ont pris réellement des responsabilités et se sont investies dans le système à travers des noyaux actifs et qui gèrent le fonctionnement des CCI (12 / liste électorale et 38 / volontaires). Ils ont clairement le sentiment d'avoir passé une année à « essayer les plâtres » pour construire ce nouveau dispositif.

Ces noyaux semblent solides et motivés malgré les difficultés rencontrées, l'écart important avec les objectifs de départ et l'abandon de certains membres issus des listes de volontaires à l'exception des CCI D et G où la question des effectifs couplée à un manque de perspectives d'actions rend leurs situations respectives particulièrement critiques.

A contrario, il faut remarquer le CCI A, où on trouve un noyau actif assez conséquent, et une présence importante de personnes tirées au sort sur liste électorale.

La composition

- **Mixité F/H avec une majorité de personnes d'âge actif** qui restent très homogènes socialement.

- **La parité Femmes / Hommes est largement respectée.**

- **Les plus jeunes membres présents au sein des CCI ont autour de 30 ans** (avec un cas particulier à 23 ans sur le CCI B)... et les personnes au-delà de 60 ans sont très peu nombreuses (exception faite du CCI G) amenant les personnes actives (âgées de 30 à 60 ans) à composer majoritairement les CCI.

- La diversité et la mixité sociale sont les deux notions souvent évoquées comme étant un échec. Les membres des CCI se décrivent comme étant principalement issus des classes moyennes et/ou de niveau d'études supérieures (aspect homogène).

- La quasi-totalité des membres encore actifs sont des personnes qui ont déjà eu dans le passé, ou ont encore aujourd'hui, une activité militante soit associative, soit politique, ou se sont déjà inscrites dans des dynamiques collectives (crèches parentales, parents d'élève...).

Globalement les quelques personnes qui sont qualifiées comme « éloignées de la chose publique » et dont l'intégration a été réussie sont celles issues des listes électorales.

L'intérêt exprimé pour les CCI par ces derniers est principalement **la découverte de l'organisation publique : information, compréhension, apprentissage des institutions publiques mais aussi l'inscription (ou la réinscription) dans un système de relations sociales.**

► A NOTER QUE...

le tirage au sort sur liste électorale écarte, de fait, les étrangers d'origine non communautaire.

Un débat à l'intérieur des CCI B et E a mis en avant que l'absence de « personnes éloignées de la chose publique » au sein du conseil n'est pas forcément un problème en soi : ce n'est pas un frein pour développer des actions ayant vocation de les intégrer. De plus, pour le CCI B, les membres présents au sein de leur CCI sont bien représentatifs de la composition sociale du secteur (Centre gare, Championnet, De Bonne, hyper centre)

Le renouvellement à venir des membres des CCI : une question de fond à réfléchir aujourd'hui.

La question du renouvellement des membres des CCI a été évoquée au sein de tous les CCI. Pour la majorité le renouvellement des membres doit se faire avec la même logique que celle utilisée pour la création des CCI, à savoir à travers une publicité municipale et l'organisation de tirages au sort.

Cette procédure a néanmoins été questionnée de 2 manières :

► Pour le CCI E il faut réfléchir à une alternative au tirage au sort, couteux et peu efficace... et réfléchir à comment capitaliser et transmettre l'histoire déjà en cours ; idem pour le CCI F qui évoque un éventuel système de tuilage.

► Pour le CCI B, il y a eu des recrutements à partir de contacts directs établis lors des assises citoyennes,... ce qui est jugé bien plus efficace que le démarchage téléphonique qui pourrait transformer la démocratie participative en un simple produit auquel on veut intéresser la personne contactée.

Inversement sur le CCI A, 3 personnes, suite aux Assises sont venues mais n'ont pas été invitées aux réunions officielles car cela aurait été « contraire à la charte ».

Pour le CCI C, 15 personnes ont laissé leurs noms lors de ces mêmes Assises... et 2 seulement ont répondu favorablement à l'invitation lancée par le CCI.

A travers ces débats au sein même des CCI et de l'analyse transversale qui peut en être faite, plusieurs questions de fond sont apparues :

- Qui est légitime pour décider des modalités du recrutement des habitants ?
- Comment intéresser les habitants aux CCI ?
- Le fait de s'intéresser et participer à un CCI, ne repose-t-il que sur un ressort individuel ? (induit par la technique du tirage au sort d'individus)
- Comment intéresser et intégrer aux débats et aux projets d'action les citoyens déjà organisés qui ont déjà réfléchi aux sujets traités au sein des CCI ? et ceux des tables de quartier ?
- Dans le même temps, comment éviter « l'entre soi » si un groupe de personnes qui se connaissent déjà en amont intègre le CCI ?
- Peut-être faut-il expérimenter une formule où des personnes cooptées participeraient au fonctionnement du CCI sans avoir le droit de vote et de décision durant une période de « transition » ? (idée du tuilage).

A noter que le mois de septembre 2016 a vu la réalisation d'une nouvelle démarche de recrutement par tirage au sort, suivant des modalités prévues en avril dernier entre la Ville et les CCI, à savoir :

- ▶ La Ville fournit des listes de personnes tirées au sort sur liste téléphonique et ce sont les membres des CCI qui les contactent (et non plus un prestataire extérieur). Les Conseils Citoyens Indépendants peuvent être accompagnés par l'équipe démocratie locale de la Ville.
- ▶ Une nouvelle campagne d'appel à volontaires est organisée à travers le journal municipal Gre-Mag du mois de septembre et au sein de l'opération « Une semaine pour voter » qui a lieu du 10 au 15 octobre 2016.

Il conviendra d'analyser les effets de cette démarche dans quelques mois et d'intégrer ces éléments à la réflexion sur le sujet.

Le fonctionnement démocratique interne des CCI

C'est LA réussite du dispositif.

C'est la grande richesse du dispositif : durant l'année écoulée, tous les conseils ont passé beaucoup de temps et d'énergie à déterminer des règles de fonctionnement interne.

Beaucoup d'imagination a été mobilisée pour instituer **des modèles de fonctionnement permettant la rotation des responsabilités**, garantir la liberté d'expression et organiser le mieux possible les votes et prises de décision.....

Une vigilance est à l'oeuvre pour que les débats et prises de décisions ne se fassent pas que par voie électronique mais bien à travers des situations où on est physiquement présent.

A relativiser tout de même,... car certains font remarquer que peu de réels débats avec de réels enjeux ont eu lieu et, pour certains CCI, que ces règles n'étaient pas encore utiles vu le peu de nombre de personnes présentes.

▶ A NOTER QUE...

pour l'ensemble des CCI, un noyau dur de 4/5 personnes s'est formé de manière « naturelle » et porte de manière effective le fonctionnement... (à l'exception du A qui fonctionne à 10/12 avec une personne « pivot » permanent).

Les actions portées par les CCI (ou en projet)

La mise en place des modalités de fonctionnement précédemment évoquées et de celles qu'il a fallu inventer au sujet de l' « Association en charge de la gestion pour le fonctionnement des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble » (A.C.C.I.G.) est considérée comme une activité à part entière pour l'année écoulée par les membres des CCI.

Trois types d'activité peuvent se distinguer :

- Celles développées à l'initiative de chacun des CCI
- Celles qui prennent place dans une démarche inter-CCI
- Celles qui répondent à la sollicitation des institutions (Ville et Métropole).

Pour rappel, il est demandé aux CCI d'animer sur leur territoire la participation des habitants à des débats et à des projets d'une part, et d'interpeller les institutions concernées d'autre part.

À l'initiative des CCI:

De manière majoritaire, les objectifs des actions de l'année écoulée visent à se structurer, se faire connaître des habitants et des associations ou collectifs existants du secteur de référence... et dans le même temps trouver et construire « à quoi on sert ».

L'activité « de base » est la tenue de réunions plénières. Le rythme est assez uniforme, à savoir 1 fois par mois. Quand cela est possible numériquement, il y a des commissions ou groupes de travail thématiques qui cherchent à se mettre en place.

Au-delà de l'activité de type « réunions », l'ensemble des actions en en direction des habitants recensées à l'échelle de la ville lors des entretiens est présentée dans la liste ci-dessous.

A noter que, alors que le choix des sujets investis est complètement ouvert et à l'initiative des CCI, la majorité de ceux-ci sont centrés sur la gestion du cadre de vie et de l'environnement (à l'exception des CCI E et du G qui pointent des sujets concernant la Jeunesse et la population d'origine Rom pour l'un et le décrochage scolaire pour l'autre.)

CCI A:

- Invitation faite aux porteurs de projets soumis au dispositif Budget Participatif (B.P.) pour présenter leurs projets
- Organisation d'une démarche autour du stationnement : réunion d'information et question posée au CM du 20/06/2016 sur le manque de concertation en amont de la décision municipale;
- Présence à la fête de quartier prévue en juillet pour se faire connaître des habitants ;
- Déambulation vélo pour repérer les points noirs de la circulation en vélo afin de faire remonter les problèmes rencontrés.
- Projet de visiter le centre de gestion des déchets à Meylan 3 thèmes : les déplacements, la jeunesse, la gestion des déchets.

3 THÈMES : LES DÉPLACEMENTS, LA JEUNESSE, LA GESTION DES DÉCHETS.

CCI B:

- Organisation d'une démarche autour des encombrants : prise d'info auprès de la Métropole, consultation des habitants par questionnaire en ligne et par une présence active sur les marchés et la Journée des Tuiles, contacts avec 3 autres CCI sur le sujet, remontée aux institutions Ville et Metro avec une question orale posée au CM de la ville du 18/07/2016 ;
- dépôt de 2 projets d'aménagement soumis au budget participatif : accessibilité sur G. Péri et végétalisation sur J. Jaurès;
- recherche d'actions pour faire connaître le CCI auprès des habitants.

4 THÈMES : VÉGÉTALISATION, VIE NOCTURNE, ENCOMBRANTS, GESTION DES DÉCHETS.

CCI C :

- Invitation des porteurs de projets du BP à venir présenter leurs projets aux habitants du secteur
- relais des questions posées par une association de parents d'élèves auprès de la municipalité
- soutien à un projet posé par le biais d'une question orale posée au CM du 21/03/2016 sur l'avenir de l'orangerie (projet associatif)
- idée d'établir des liens entre les 2 UQ présentes sur le secteur du CCI
- recherche de contacts avec la table de quartier
- Projet d'avoir un lieu fixe, investi par le CCI pour être repéré plus facilement par les habitants
- idée de soumettre un projet au nom du CCI C au budget participatif

CCI D :

- Idée de participer au Forum des Associations et des Initiatives en septembre prochain pour se faire connaître des habitants du quartier Mistral.

2 THÈMES : ENTRETIEN-ENVIRONNEMENT ET TRANSPORTS

CCI E :

- Relayer (à sa demande) les préoccupations d'un collectif sur un projet immobilier et servir de médiateur auprès de la municipalité ;
- Préoccupation et recherche d'actions avec une association extérieure sur les questions des jeunes du secteur
- Contact avec les populations d'origine Rom présentes sur le secteur ;
- Mise au point d'une application mobile pour signaler en direct les points noirs nécessitant l'intervention des services municipaux ou de la Metro;
- Action de sensibilisation à la gestion des déchets et au compostage en direction des habitants.

4 THÈMES : DÉPLACEMENTS ; URBANISME ; SOCIAL ; ENVIRONNEMENT

CCI F « LE VERDERET » :

- déambulation vélo en lien avec l'ADTC pour le repérage points noirs avec projet d'établir un livret de recensement ;
- réalisation d'un évènement culturel fédérateur entre les publics de différents équipements du quartier : création de contes puis séance de racontage sur un parc public du secteur. Action menée grâce à l'intervention d'un conteur professionnel rémunéré par le CCI, avec pour objectif de faire connaître le CCI aux structures et aux habitants du secteur;
- Projet d'avoir une « table CCI » sur le marché de l'Abbaye pour se faire connaître des habitants du secteur ;
- un projet d'aménagement sécurisation école sera soumis au budget participatif par le CCI;
- recherche du CCI pour être relais / trait d'union entre une association de parents d'élèves d'une école du secteur et la municipalité sur un point de litige ;
- recherche de lien avec la table de quartier ;
- soutien à la création d'un jardin collectif

CCI G :

- État des lieux sur les ressources existantes concernant les élèves décrocheurs avec pour point de départ la préoccupation d'un groupe de mères.

2THÈMES : URBANISME ; ÉDUCATION/JEUNESSE ; COMMUNICATION INTERNE

À travers l'A.C.C.I.G. et les démarches inter CCI

L'association A.C.C.I.G. a créé des commissions qui s'intéressent à des aspects transversaux du fonctionnement et qui concernent l'ensemble des C.C.I. :

- la Communication via la création d'un site internet,
- la Gestion du budget des CCI
- les modalités d'interpellation du Conseil Municipal

Par ailleurs, une commission thématique « déplacements » aborde le sujet des déplacements à vélo dans la ville.

Enfin, le sujet des encombrants, initié par le CCI B (voir point précédent) a intéressé 3 autres CCI. Cet aspect de l'activité « centralisée » des CCI ou « inter-CCI » a été évoqué dans chacun des entretiens collectifs mais la description de celle-ci n'a pas été approfondie. Il semble que la participation est inégale d'un CCI à l'autre.

Il serait certainement pertinent de s'intéresser de manière approfondie à cet aspect de l'activité durant les mois à venir.

Suite à la sollicitation des institutions

Les démarches institutionnelles d'information et de concertation des habitants sont relativement fréquentes notamment dans le domaine de l'urbanisme et parfois même inscrites dans les procédures qui régissent l'activité des institutions publiques.

La participation à ce type de réunions concernant plusieurs projets urbains menés par la Ville de Grenoble et/ou la Métro, a été citée par les membres des CCI comme faisant partie à part entière de l'activité des CCI. : Coeur de ville- Coeur d'agglomération, Projet Esplanade, collège des Saules, aménagement de Beauvert, Projet emplacement SADA, ANRU 1 et 2, PLUi,.....

Néanmoins, plusieurs types de question ou de remarque ont été énoncés lors des entretiens : Au sujet de la méthode utilisée :

- Les sujets proposés sont au mieux « suivis » car les invitations aux rencontres sont délivrées tardivement et les informations ne sont jamais données en amont: le temps de la réflexion collective au sein du conseil est alors court-circuité, les participants aux réunions n'ont pas de mandat de la part de leur CCI, et ils s'expriment alors en leur nom propre.
- Il y a trop de sollicitations dans tous les sens et sur de multiples sujets: le circuit prévu pour la sollicitation émanant des services municipaux (cf. Annexe n°11) n'est pas respecté. Il en découle le sentiment d'une activité dispersée.

Au sujet des finalités :

- ▶ Est dénoncé un manque de clarté dans l'affichage des objectifs au sein des procédures associant les habitants : s'agit-il d'information ? de consultation ? de co-élaboration ? (cf. l'échelle d'Arnstein) (Voir Annexe n°12)
- ▶ Dans le même temps, une question importante pour les membres des CCI est de savoir se positionner face à cette sollicitation institutionnelle : peuvent-ils s'exprimer en leur nom propre ? doivent-ils le faire en tant que représentant du Conseil auquel ils appartiennent et donc être porteur d'un mandat de celui-ci ? suite à une consultation des habitants du secteur et être porteur de cette expression ? et en cas de désaccord ?...
- ▶ Enfin, est évoquée la crainte des membres de CCI face au risque de pouvoir être utilisés par les institutions comme « caution » dans leurs démarches en direction des habitants : il semble que parfois les décisions municipales sont déjà prises (exemple de la tarification du stationnement), ou que le rôle attribué n'était pas clair : que signifie être « observateur garant de la co-construction » au sein, par exemple, des groupes de travail sur le projet de l'Esplanade ?

Pour terminer, il est fait état de la très grande complexité des procédures institutionnelles et de la technicité administrative nécessaire pour pouvoir participer de manière efficace à certains débats : à titre d'exemple, une formation au sujet du PLU intercommunal dont la Metro a la responsabilité apparaît comme nécessaire.

A noter, dans la suite des rencontres de mars et avril 2016, que des modules de formation en direction des nouveaux membres à venir des CCI, mais aussi aux « anciens » intéressés par la démarche, a été conçu en lien étroit avec un groupe de travail inter-CCI et avec le support de Sciences Po Grenoble.

Il s'agit d'un cycle constitué d'un « module socle » et « de modules avancés » ayant pour objectif de développer les connaissances au sujet des institutions publiques mais aussi les instances citoyennes à Grenoble et les outils et méthodes de concertation.

La première séance est prévue le 3 décembre 2016 et l'action s'inscrit sur un rythme annuel. Il sera proposé aux membres des CCI qui le souhaitent, un parcours de certification validé par Sciences Po Grenoble (Voir Annexe n°13).

5

**Quelques éléments
pour éclairer et réfléchir
collectivement les
données recueillies**

Pour alimenter la réflexion, il est proposé de s'appuyer sur :

- les éléments d'analyse énoncés lors des entretiens collectifs (cf. question ouverte)...

...qui permettent de repérer des points de force sur lesquels il est possible de de s'appuyer, des points de vigilance sur lesquels il faut être attentifs et des pistes d'amélioration possible de la charte (voir annexe n° 8, 3ème partie).

- les éléments mis en avant par l'étude précitée de «FORS Recherche Sociale et Res Publica» au sujet de « l'évaluation globale des démarches de démocratie participative à la Ville de Grenoble » en 2012/2013 (voir annexe n°14)....

... qui resituent les difficultés actuelles des CCI dans un questionnement plus ancien (et certainement plus global au niveau national) au sujet de la démocratie participative citoyenne à Grenoble... qui indiquent clairement la difficulté de passer d'objectifs politiques à des réalisations concrètes.... et qui introduisent la question de savoir qui porte l'initiative des démarches de ce type : les institutions ou les citoyens (organisés) ?... ainsi que la description d'une démocratie participative qui peut être considérée « à 2 vitesses ».

- le référentiel des tables de quartier (article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de programmation pour la ville et la cohésion urbaine) (voir annexe n°15).

... qui interrogent sur la composition des CCI grenoblois qui exclut les associations déjà existantes sur le territoire grenoblois.... et sur leur finalité en comparaison aux conseils de quartier « politique de la ville » qui sont conçus pour intégrer les habitants au système de gestion des dispositifs « politiques de la ville » aux côtés des institutions.

- le cadre logique qui sous-tend l'action publique « mise en place des CCI de Grenoble »...

... qui d'une part permet d'interroger la pertinence de certains choix opérationnels qui ont été fixés par la charte ... et qui, d'autre part, fait la démonstration de la difficulté de traduire la formulation « CCI = artisans de la démocratie », objectif politique très ambitieux, en objectifs opérationnels réalistes et atteignables. (Voir annexe n°16).

6

Questionnements, hypothèses et idées de préconisation afin d'améliorer le dispositif CCI

Les effectifs présents (les chiffres) et la nature des membres des CCI sont des indicateurs importants et nous renseignent sur la dynamique en cours dans chacun des territoires de la ville.

Nous formulerons, à ce stade quelques questionnements et hypothèses qui pourraient expliquer les difficultés rencontrées. L'objectif est de pouvoir formuler quelques préconisations pour aménager le dispositif actuel et notamment la charte initiale.

Ces éléments ont été discutés et analysés au sein du comité de suivi et d'évaluation le 15 septembre et ne sont que des propositions formulées au sein de ce rapport pour introduire le débat.

Au sujet de la charte elle-même...

Une charte est généralement un document traduisant un engagement volontaire des signataires et qui affirme des valeurs et des principes.

Elle précise ainsi les finalités poursuivies et les intentions générales recherchées à travers la mise en oeuvre d'actions que développeront ceux qui s'engagent à travers ce document.

Or, la charte adoptée en 2015 est présentée comme un contrat entre 2 parties (la ville et les membres des CCI) qui acte, au-delà des principes, des modalités de fonctionnement. Sont ainsi fixées des règles normatives en termes d'effectifs, des indications précises sur qui peut ou ne peut pas faire partie de ces conseils,...

Dans un domaine expérimental, alors même que la dynamique est encore fragile et complexe à mettre en oeuvre, peut-être que l'ambition de fixer de manière aussi précise ces points de fonctionnement a-t-elle été trop forte ?

Au sujet de la référence à un territoire...

« Les conseils Citoyens sont créés à l'échelle des bassins de vie. »

« Ils ont pour mission d'encourager et d'animer la participation à l'échelle de leurs territoires. Ils organisent la co construction de propositions et de projets sur leurs territoires,... »

Un bassin de vie qui reste un territoire... et qui pèse sur la définition des sujets à traiter ?
Les CCI choisissent en toute indépendance les thématiques et leur agenda.....

Comme évoqué précédemment, les entretiens collectifs font apparaître clairement que la grande majorité des sujets traités jusqu'à ce jour sont centrés sur la gestion du cadre de vie. Pourtant, la délibération du 20 novembre 2015 au sujet de la convention entre la Ville et l'association ACCIG, en charge de la gestion pour le fonctionnement des CCI de Grenoble, nous rappelle que les CCI ont pour objectif de redonner une impulsion à la politique de démocratie locale dans l'ensemble des champs de compétence de la collectivité (finances, effectifs scolaires, urbanisme, culture,...).

Nous ferons l'hypothèse que l'organisation des CCI structurée à partir des territoires oriente les sujets investis sur les questions de proximité et ce, au détriment de politiques publiques plus globales.

Une piste majeure de développement: mieux utiliser le cadre de l'inter-CCI au niveau global de la Ville...

La charte évoque en effet dans son texte initial l'idée d'actions inter-CCI :

Des commissions thématiques peuvent être créées lorsqu'un sujet dépasse le cadre territorial du Conseil Citoyen Indépendant ou qu'il nécessite d'associer d'autres acteurs non présents dans les CCI (élus, services, associations, personnalités qualifiées, etc....).

Ces commissions sont créés par les CCI, à la demande des CCI ou sur proposition de la Ville ou de citoyens non-membres ».

Plusieurs réflexions recueillies lors des entretiens ont fait état d'un « *fort intérêt de l'approche inter-CCI qui donne des idées et renforce les démarches de chacun et permet de travailler sur des sujets communs* ».

Cette approche partagée des sujets entre plusieurs CCI, à l'échelle de la ville, pourrait donc être explorée afin de consolider les dynamiques et ouvrir les sujets investis.

Au sujet des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels....

Un simple rôle fonctionnel ?

■ La formule « artisans de la démocratie » peut induire une vision des CCI centrés sur des fonctions très opérationnelles (un compte rendu utilise même la formule de « mécanicien ») au sein du jeu démocratique : il s'agit de mobiliser les citoyens sur un territoire, de repérer avec eux les problèmes à résoudre, imaginer des actions pour y répondre puis les porter au sein des institutions afin qu'elles y soient adoptées.

■ La neutralité présumée pour assurer une telle fonction (sans parler de la technicité nécessaire) semble être un objectif particulièrement compliqué pour les citoyens qui s'impliquent actuellement dans les CCI, car comme l'indique assez clairement un membre du CC B : « comment se connecter aux habitants pour être auprès d'eux ? S'exprimer en leur nom ? Être leur relais? ... car dans le même temps, les membres des CCI ont aussi leur propre point de vue et avis sur les choses...et qu'ils ont le droit de l'exprimer ».

■ En clair, la première remarque est qu'aucun positionnement des CCI ne peut être neutre dans le recueil des questions et au sujet des suites données, ou pas, par les institutions.

Il en découle une difficulté majeure de positionnement pour les membres des CCI : se limiter à être maître d'oeuvre (voire prestataire de service) d'un dispositif co-élaboré par l'institution et 150 citoyens (au nom de l'ensemble des habitants ?) et dans le même temps organiser le débat citoyen en direction de l'institution qui peut vite devenir conflictuel, semble être une position paradoxale et intenable.

A l'issue du premier comité de suivi et d'évaluation du 14 janvier, a été établi le besoin d'organiser des rencontres entre la Ville et les CCI afin de pouvoir régler au fur et à mesure des questions importantes de fonctionnement tel que le recrutement des membres.

Ceci indique clairement que les membres actuels des CCI prennent un rôle de maître d'ouvrage du dispositif de manière partagée avec la Ville.

Dans ces conditions, les objectifs généraux initiaux du dispositif CCI, mériteraient aujourd'hui d'être revisités et revalidés avec et par les membres CCI eux-mêmes, après un an de fonctionnement, pour tenter de résoudre cette difficulté objective de positionnement.

Comment passer de la formulation très large des objectifs stratégiques à des objectifs opérationnels « atteignables » ?

« Les Conseils Citoyens Indépendants sont appelés à être des lieux d'échanges, d'émergence d'initiatives citoyennes et de co-construction avec la Ville de Grenoble. ».

L'idée générale a donc été de créer un contenant avant de s'intéresser au contenu, à une forme avant de se préoccuper du fond...

Or, dans la vie courante d'une démocratie, le fond est constitué des problèmes à résoudre collectivement ... ce qui constitue la base et le moteur de toute politique publique ou de projet d'action publique.

L'idée d'inverser le processus, ...en partant d'une série de problèmes définis par les habitants, ou bien par l'institution, ou bien par les deux, pour mobiliser des citoyens à travers des conseils citoyens dont l'enjeu serait de chercher et de proposer des réponses à ces problèmes paraîtrait plus logique et efficace.

Certaines pistes évoquées au sein des entretiens collectifs approchent cette idée :

- Imaginer le rôle des CCI comme étant une structure permanente autour de laquelle se développeraient des projets portés par des habitants (notion de bourse permanente aux projets)

ou bien encore

- Etre sollicités par les institutions sur des sujets précis, thématiques ou sectorisés, avec travail préparatoire en amont.

Le lien avec le Budget participatif et/ou le droit d'interpellation du Conseil Municipal ou d'autres programmes municipaux : un cadre d'action possible pour les CCI ?

Il est à remarquer que la finalité énoncée à travers la formule « artisans de la démocratie » reste très générale et peu favorable à l'énoncé d'objectifs concrets puisque les limites du cadre possible d'action sont non définies...avec le danger de se retrouver « hors sol », c'est-à-dire déconnecté soit des préoccupations des habitants, soit du reste de l'action de l'Institution.

Adosser le rôle des CCI à un cadre mieux délimité en créant un lien fonctionnel entre les CCI et le budget participatif et/ou le droit d'interpellation (les 3 piliers de la démocratie participative à Grenoble), ou en attribuant un rôle aux CCI dans l'élaboration et le suivi des projets de territoire et de secteur, ou bien encore avec des plans municipaux adoptés par la municipalité (Plan Municipal de Santé, Plan Air Energie Climat , ...) permettrait certainement de faciliter l'aspect opérationnel recherché.

Au sujet de la composition...

Une approche individuelle pour construire une action collective ?

Nombreux sont les membres des CCI qui ont souligné le temps qu'il a fallu, durant cette première année, pour apprendre à se connaître et pour comprendre, à minima, le fonctionnement bien souvent complexe des institutions municipale et métropolitaine,...

Le mode de recrutement d'individus par tirage au sort (que ce soit sur liste volontaire ou bien sur liste électorale) et qui les transforme instantanément en membres potentiels d'un Conseil Citoyen repose sur l'idée que mobiliser une somme d'énergies et de motivations individuelles (avec leurs aléas) permettrait de construire une démarche collective.

Cela revient ainsi à fixer pour objectif à un groupe d'individus qui ne se connaissent pas à priori, qui n'ont aucune affinité, aucun centre d'intérêt partagé, aucun problème en commun, ni aucune référence associative ou politique (au sens large) partagée en amont, de savoir créer une force collective en partant de « 0 » capable d'avoir un rôle majeur dans le rapport entre les habitants et les institutions et dans le fonctionnement démocratique de la Ville.

Quelle place pour les citoyens déjà organisés ?

La formule utilisée par la charte « les associations ne sont pas représentées en tant que telles » implique que de fait, tous les citoyens déjà engagés soit politiquement, soit dans une association autour d'un sujet, d'une cause ou bien encore d'un problème partagé avec d'autres laissent au vestiaire du CCI cette appartenance.

Si l'intention de ne pas entretenir une scène où le jeu d'acteurs reste figé et conflictuel se joue en permanence entre les parties est compréhensible, reste que priver ce processus démocratique de toute la matière déjà pensée collectivement au sujet des politiques publiques grenobloises et métropolitaines est un problème pour dynamiser la mobilisation des citoyens, assurer la richesse des débats et peut-être même pour construire la légitimité démocratique de la démarche auprès des habitants.

Il semble pertinent d'explorer les pistes évoquées à ce sujet au sein des entretiens collectifs :
« Créer un « réseau fédérateur » entre toutes les structures associatives d'un secteur où le Cci aurait une place active »

ou bien encore

« L'articulation entre les différentes structures CCI, UQ, Table de Quartier, ... doit être réfléchie et organisée par la Ville, pour éviter une mise en concurrence et permettre une synergie »

A la suite des échanges entre la Ville et les CCI de mars et avril 2016, des rencontres sont programmées à ce sujet.

Etre membre d'un CCI... un « statut » ?

« Les membres sont désignés pour un mandat d'une année, renouvelable automatiquement, soit une durée maximum de 2 ans »

Il est à noter donc que l'appartenance à un CCI n'est pas liée à un projet ou à une action mais à un « mandat », sachant que ceux qui déterminent et attribuent ce mandat ne sont que peu définis.

Cette appartenance à durée prédéterminée, et dont la légitimité repose sur le seul fait d'avoir été tiré au sort, accroît l'aspect institutionnel du dispositif.

► A NOTER QUE...

Il semble pertinent de repenser l'intégration des citoyens aux CCI au moment du futur renouvellement des membres des CCI en simplifiant la procédure, en recherchant à ce que cette participation repose sur l'intérêt de participer de manière active à tel ou tel projet collectif, quelle qu'en soit la durée, et en acceptant des membres « étiquetés » par ailleurs.



Avis du Comité de suivi et d'évaluation au sujet de la situation actuelle des CCI

Les effectifs présents (les chiffres) et la nature des membres des CCI sont des indicateurs importants et nous renseignent sur la dynamique en cours dans chacun des territoires de la ville.

Lors de sa séance du 7 avril 2016, le comité de suivi et d'évaluation avait adopté les critères de réussite suivants :

« La mise en place des CCI sera réussie si :

- Leur composition et leur fonctionnement sont conformes à la charte.
- Ils sont en activité.
- Ils sont visibles.
- Ils portent des projets.
- Ils font participer des personnes extérieures aux CCI.
- Ils interpellent les institutions pour porter la parole des habitants et des usagers. »

Au regard de ce questionnaire les éléments présentés précédemment indiquent clairement des écarts importants sur la question des effectifs et sur la nature des participants attendus avec une situation critique sur les conseils D et G.

De même, l'élaboration de projets ou l'animation de débats avec les habitants d'une part, et l'interpellation des institutions d'autre part, restent des démarches encore balbutiantes. Néanmoins il apparaît clairement que le noyau de 45 à 50 personnes encore présentes, mixte sur la question Femmes / Hommes et qui se situe dans la tranche des 30 à 60 ans, continue à chercher activement à comment être visibles puis utiles aux habitants et à être force de proposition en direction des institutions.

Lors de la séance du 15 septembre 2016, le Comité a cherché à se positionner sur 2 lectures possibles de la situation :

Désormais, tout est en place,... il ne manque que les effectifs.

Certains points de vue et analyses recueillis indiquent que l'année 2015/2016 ont permis d'asseoir le fonctionnement de « base » des CCI.

Désormais, malgré les difficultés du début, notamment dans la manière dont a été transmise la réflexion développée par « les 150 » aux membres actifs et réellement présents dans les CCI, les règles de fonctionnement sont en place, les premiers membres des CCI ont appris à se connaître et ont su créer des noyaux où la confiance mutuelle et la convivialité règnent.

Les premières idées sur le rôle possible des CCI ont suffisamment mûri.

Les conditions seraient aujourd'hui réunies pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions de nouveaux membres.

Certains aspects de la charte adoptée initialement méritent d'être revisités dès aujourd'hui pour améliorer et faciliter la mise en oeuvre opérationnelle de l'objectif politique « les CCI seront les artisans de la démocratie ».

Après un tour de table où l'ensemble des participants a pu exprimer son point de vue, il apparaît que la position du Comité est de donner du temps au temps. Il convient, dans les mois qui viennent, de suivre les effets des nouvelles mesures de recrutement décidées au printemps et au cours de l'été qui sont mises en oeuvre durant ces mois de septembre et octobre 2016 : contacts téléphoniques par les CCI de personnes tirées au sort et appel à volontaires lors de l'opération « une semaine pour voter ».

Néanmoins, il est retenu l'idée, vu le nombre et la nature des questions soulevées lors de ce bilan intermédiaire, qu'il est utile de garder une dynamique de réflexion collective afin d'améliorer le dispositif : soit en redéfinissant en partie les objectifs initiaux, soit en réfléchissant à de nouveaux moyens à mettre en oeuvre pour pouvoir les atteindre.

Différentes préconisations, présentées ci-après, seront étudiées dans les mois à venir.



Tableau synthétique des préconisations

Constats	Préconisations stratégiques formulées sous forme d'objectifs	Préconisations opérationnelles
7 CCI en activité, respectant la mixité F/H avec une majorité de personnes d'âge actif mais qui restent très homogènes socialement. Des noyaux durs motivés pour faire fonctionner les CCI, mais dont la dynamique est parfois très fragile.	Soutenir la dynamique des CCI en inscrivant, si besoin et s'ils le souhaitent, leur intervention dans un territoire plus large que celui de leur seul périmètre.	<i>Favoriser et développer des actions au niveau global de la ville et de la Métropole et à travers l'inter-CCI ?</i>
	« Alimenter » l'activité des CCI et sortir de la logique où celle-ci ne dépendrait uniquement que de leurs seules initiatives et donc responsabilité.	<i>Compléter l'activité existante des conseils citoyens à partir d'objets de travail proposés par d'autres CCI et/ou par la Ville ou la Métropole ou bien encore en rejoignant d'autres dynamiques collectives ?</i>
		<i>Explorer la création d'un lien fonctionnel entre les CCI et le budget participatif et/ou le droit d'interpellation ou bien encore avec d'autres actions municipales (urbanisme, projets de territoire ou de secteur, Plan Municipal de Santé, Plan Air Energie Climat, évaluation des politiques publiques...)?</i>
Des CCI qui cherchent à mieux définir leurs rôles et s'articuler à d'autres acteurs dans les démarches de participation proposées par la Ville et la Métropole.	Clarifier les procédures de participation utilisées par les institutions Ville et Metro ainsi que le positionnement particulier des CCI. Réfléchir notamment à l'articulation avec les tables de quartier.	<i>Élaborer un référentiel de la participation intégrant des exigences de clarté de la part des institutions (cf. l'échelle d'Arnstein) mais aussi de la part des citoyens ?</i>
	Développer la connaissance des institutions locales et de leur fonctionnement par les membres des CCI.	<i>Amplifier les démarches de formation déjà existantes proposées par la Ville, la Metro et le tissu associatif ?</i>
Des CCI qui ont eu du mal durant la première année à définir leur marge d'autonomie (ou leur indépendance) au sujet, notamment, des modalités de recrutement « prévues par la charte ».	Penser la charte comme un document précisant les finalités et non pas comme fixant des règles de fonctionnement trop précises.	<i>Revisiter et reformuler les objectifs généraux et finalités de la charte avec et par les membres actuels des CCI ?</i>
	Réfléchir aux modalités d'appartenance aux CCI. Rechercher l'articulation des CCI avec les citoyens déjà organisés.*	?

* La formulation de cette dernière préconisation a fait l'objet d'un long débat lors de la séance du comité de suivi et d'évaluation du 18 octobre, sachant que la question sous-jacente est la simplification, ou pas, de la procédure permettant aux citoyens (organisés ou pas) d'intégrer un Conseil Citoyen Indépendant.

Pour certains membres présents, cette procédure ne doit pas être remise en cause, car elle garantit le bon fonctionnement des CCI qui, rappellent-ils, offrent la possibilité d'aller jusqu'à poser une question orale au conseil municipal.

De plus, la procédure de tirage au sort donne, de leur point de vue, une légitimité certaine aux citoyens membres d'un CCI. Elle constitue, par ailleurs, une protection contre les possibles tentatives d'entrisme du système CCI par des groupes organisés.

D'autres membres pensent que c'est à chacun des CCI de réfléchir à cette question et, par exemple, de pouvoir marquer une différence entre « membres du CCI » et « membres associés au CCI ».

Enfin, pour certains, l'aspect très institutionnel de l'appartenance à un Conseil Citoyen Indépendant est un frein à la dynamique de participation citoyenne recherchée et rend difficile l'inscription des CCI dans un paysage où d'autres formes d'organisations collectives sont déjà nombreuses et actives.

Repenser cette question serait, de leur point de vue, une piste pour tenter de résoudre la question des effectifs des CCI.



Annexes

- ▶ n° 1 : délibération du 25 mars 2015 : adoption de la charte des CCI
- ▶ n° 2 : charte de fonctionnement des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble
- ▶ n° 3 : délibération du 20 novembre 2015 : convention avec l'ACCIG
- ▶ n° 4 : rencontre Ville-CCI du 28 avril 2016
- ▶ n° 5 : note d'étape mars 2016 Comité de suivi et d'évaluation des Conseils Citoyens Indépendants (CCI)
- ▶ n° 6 : compte rendu synthétique du comité de suivi et d'évaluation des CCI de Grenoble du 14 janvier 2016.
- ▶ n° 7 : référentiel de suivi des CCI
- ▶ n° 8 : grille des entretiens collectifs
- ▶ n° 9 : présentation synthétique du 30 juin 2016
- ▶ n° 10 : les 7 relevés de prises de notes des 7 entretiens collectifs.
- ▶ n° 11 : la relation Ville / CCI (schéma 1 et schéma 2)
- ▶ n° 12 : l'échelle d'Arnstein
- ▶ n° 13 : Maquette « une formation pour les Conseils Citoyens Indépendants ».
- ▶ n° 14 : note relative à l'étude confiée par la ville à fnors et res publica / démocratie locale grenobloise en 2012/2013
- ▶ n° 15 : article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- ▶ n° 16 : cadre logique de l'action publique « mise en place des CCI de Grenoble »

DEMOCRATIE LOCALE : Création des Conseils Citoyens Indépendants

Monsieur Pascal CLOUAIRE expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 17 novembre 2014, le Conseil Municipal de Grenoble a constitué une commission extra-municipale, composée, à parité, de 12 élus et de 12 citoyens, avec pour mandat de proposer un cadre de fonctionnement pour les Conseils Citoyens Indépendants. **La présente délibération s'appuie sur les conclusions de cette commission.**

La Ville de Grenoble, par délibération du 22 avril 2002, avait mis en place des Conseils Consultatifs de Secteur, ayant fait l'objet en 2013 d'une évaluation, qui soulignait un essoufflement de ces instances et en préconisait la nécessaire redynamisation. **Aussi, le processus de co-construction des Conseils Citoyens Indépendants** vise à refonder de manière collective la démocratie locale grenobloise et à faire de la chose publique un enjeu partagé.

Cette nouvelle ambition démocratique s'est traduite par le lancement en septembre 2014 d'une démarche partagée avec des citoyens et des associations, l'organisation d'Assises Citoyennes et la mise en place de la commission extra-municipale. Cette dernière s'est réunie cinq fois entre le 17 décembre 2014 et le 26 février 2015. Elle a abouti à la rédaction d'une proposition de fonctionnement dont le cadre précis est présenté dans la **charte de fonctionnement** annexée à la présente délibération.

Les Conseils Citoyens Indépendants sont créés selon les dispositions prévues par les lois de démocratie de proximité, du 27 février 2002 et de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, du 21 février 2014. Le principe retenu a été d'asseoir les Conseils Citoyens Indépendants sur des bassins de vie plutôt que sur un découpage administratif de la Ville. Sept Conseils Citoyens Indépendants sont proposés, couvrant l'ensemble des quartiers du territoire communal, dont les limites respectent la géographie prioritaire de la politique de la ville. Ces limites peuvent être amenées à évoluer dans le temps en fonction des transformations urbaines de la ville, de la Métropole et des usages des habitants.

Les Conseils Citoyens Indépendants ont été définis par la commission extra-municipale **comme des « artisans de la démocratie »**. Ils encouragent et animent la participation à l'échelle de leurs territoires et organisent la co-construction de propositions et de projets avec l'ensemble des citoyens concernés. Ils sont une force d'interpellation en direction du Conseil Municipal.

Ces Conseils Citoyens Indépendants répondent à des grands principes : un principe d'égalité femme-homme via une composition paritaire et une volonté d'associer les plus éloignés de l'action publique, notamment par le tirage au sort d'une partie des membres. Cette charte pose les engagements réciproques entre la Ville et les Conseils Citoyens Indépendants et engage chacun des membres des Conseils Citoyens Indépendants.

Le cadre des Conseils Citoyens Indépendants est construit en cohérence et en articulation avec les conseils citoyens prévus par la politique de la ville. Ainsi, la commission extramunicipale propose la mise en place de « **tables de quartiers** » qui sont les conseils citoyens tels que prévus dans la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine. Ces « tables de quartier » répondront aux objectifs posés dans le cadre de référence (composition, tirage au sort, missions, etc.). Un travail complémentaire va être engagé, en partenariat avec la Métropole, pour affiner leur composition et leur fonctionnement, avec la préoccupation de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de s'assurer d'une représentation des acteurs locaux.

Par ailleurs, des **commissions thématiques** peuvent être créées par les Conseils Citoyens Indépendants. Elles ont vocation à associer les habitants, associations et professionnels sur une thématique précise. La Ville pourra proposer aux Conseils Citoyens Indépendants de créer une commission thématique des résidents étrangers, dans la continuité des travaux du Conseil Consultatif des Résidents Etrangers Grenoblois.

Considérant la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, visant à permettre une action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, **la Ville s'engage à reconnaître l'association de gestion des Conseils Citoyens Indépendants et des tables de quartiers**, dès lors que cette dernière sera créée. Et c'est avec cette structure qu'elle contractualisera une convention de partenariat pluriannuelle. Des moyens seront octroyés à ces instances, via cette association.

Un comité de suivi et d'évaluation sera créé, composé d'un membre de chacun des Conseils Citoyens Indépendants, d'élus et de personnalités qualifiées. Ce comité aura pour objet de construire des critères d'évaluation, permettant d'analyser la composition des Conseils Citoyens Indépendants via des indicateurs de participation et de mesurer l'impact de ces instances sur les politiques publiques.

Dans le contexte de création de la Métropole grenobloise, **l'articulation du travail des Conseils Citoyens Indépendants avec les instances métropolitaines de participation** est essentielle. Elle doit viser à faciliter l'engagement citoyen à toutes les échelles de territoire et de projet (le quartier, la Ville et la Métropole).

A ce titre, la Métropole a été associée à toutes les étapes de construction des Conseils Citoyens Indépendants. Afin de poursuivre et consolider cette articulation, la présente délibération sera transmise au Président de Grenoble Alpes Métropole, pour permettre la reconnaissance des Conseils Citoyens Indépendants et des « tables de quartier » des territoires prioritaires de la politique de la ville.

Considérant la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Considérant la délibération du 17 novembre 2014 portant sur la mise en place d'une commission extramunicipale,

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Action sociale et proximité du 10 mars 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger les précédentes délibérations ayant créé les Conseils Consultatifs de Secteur,
- de créer sept Conseils Citoyens Indépendants, tels que définis par la commission extra-municipale (cartographie en annexe 1),
- d'approuver la charte de fonctionnement (annexe 2), répondant aux principes de parité et de diversité et précisant le rôle, la composition, le périmètre et le fonctionnement des Conseils Citoyens Indépendants,
- de permettre aux Conseils Citoyens Indépendants, dans les mêmes conditions prévues par l'article 25 du règlement intérieur du Conseil Municipal, de poser une question orale au Maire dans la limite d'une question par séance pour l'ensemble des Conseils Citoyens Indépendants,
- d'octroyer des moyens aux Conseils Citoyens Indépendants, par le biais d'une association unique de gestion dès lors qu'elle sera créée,
- de créer des " tables de quartiers " dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (Alma-Très-Cloître, Teisseire-Abbaye-Jouhaux, Mistral-Lys Rouge, Villeneuve-Village Olympique) articulées aux Conseils Citoyens Indépendants,
- de créer un comité de suivi et d'évaluation, comprenant notamment :

Un représentant :

de chaque Conseil Citoyen Indépendant

de l'association le CLUQ

de l'association LAHGGLO

Des personnalités qualifiées ayant notamment participées au processus d'élaboration (membres non-élus de la commission extra-municipale, universitaires, ...)

Cinq conseillers municipaux désignés par un scrutin de liste proportionnel au plus fort reste

- M. Pascal CLOUAIRE
- Mme Marina GIROD de L'AIN
- M. Thierry CHASTAGNER
- M. Paul BRON
- M. Vincent BARBIER
- Un conseiller communautaire de Grenoble Alpes Métropole désigné

- de demander au Président de Grenoble Alpes Métropole de prendre en compte et de valoriser les Conseils Citoyens Indépendants et les " tables de quartiers " dans les instances de participation métropolitaines et de les reconnaître comme " conseils citoyens " prévus par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Conclusions adoptées :
adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Pascal CLOUAIRE

Votes séparés :

- Sur la Charte : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National
- Sur les désignations :

- 3 listes sont proposées :

Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes :

Pascal CLOUAIRE

Marina GIROD de L'AIN

Thierry CHASTAGNER

Laëtitia LEMOINE

Catherine RAKOSE

Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès :

Paul BRON

Liste UMP-UDI et Société Civile

Vincent BARBIER

La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes a obtenu 42 voix

La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès a obtenu 8 voix

La liste UMP-UDI et Société Civile a obtenu 7 voix

Sont élus :

Pascal CLOUAIRE

Marina GIROD de L'AIN

Thierry CHASTAGNER

Paul BRON

Vincent BARBIER

- Sur le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8

Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7

UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

Affichée le :

Annexe 2 à la délibération n° B021 « démocratie locale – création des Conseils Citoyens Indépendants » séance du 23/ 03/2015

Charte de fonctionnement des Conseils Citoyens Indépendants

Cette charte est le fruit du travail de la commission extra-municipale qui s'est réunie cinq fois entre le 17 décembre 2014 et le 26 février 2015. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction des Conseils Citoyens Indépendants, initiée à l'automne 2014, avec notamment la tenue des premières Assises Citoyennes à Grenoble.

PREAMBULE

Des citoyens soucieux du vivre-ensemble et de contribuer au bien commun souhaitent s'engager à contribuer par leurs idées et leur engagement à porter des projets et à discuter des politiques municipales et intercommunales sur le territoire grenoblois.

De son côté, la Ville de Grenoble poursuit l'objectif d'associer les habitants à l'élaboration des politiques municipales afin d'enrichir l'action publique et de favoriser l'émergence de projets nouveaux. La Ville de Grenoble souhaite ainsi favoriser la mise en place d'espaces d'information, de formation et de débats pouvant prendre la forme d'instances ou de dispositifs renouvelés de participation citoyenne, reconnaissant ainsi la capacité de tous les résidents grenoblois, notamment les plus éloignés des instances de participation, à agir et mobiliser leurs savoirs d'usages, leur compréhension de la société et réaffirmer leurs capacités d'interpellation et de création.

C'est dans cet esprit que la Ville de Grenoble a souhaité réinterroger les dispositifs en place en initiant une démarche de co-construction élus / citoyens volontaires pour aboutir à des Conseils Citoyens Indépendants.

Cette présente charte est un document contractuel qui a pour objet d'acter des principes, des rôles, des modalités de fonctionnement ainsi que des engagements réciproques entre la Ville et les membres des Conseils Citoyens Indépendants.

Les Conseils Citoyens Indépendants s'inscrivent dans les modalités décrites par la Loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002 et la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

CREATION DES CONSEILS CITOYENS INDEPENDANTS

Les Conseils Citoyens Indépendants sont créés par délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2015.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Chaque membre respecte les libertés individuelles et les principes de non-discrimination de quelque ordre que ce soit sans intention partisane. Etre membre d'un Conseil Citoyen Indépendant est une démarche citoyenne. Chacun se mobilise pour contribuer à la sérénité des débats et à respecter la liberté de parole ou de participation des autres membres.

Sont interdits les attitudes ou propos provocateurs, injurieux ou discriminatoires, les comportements susceptibles de constituer des pressions, physiques ou morales, sur d'autres membres ou de troubler l'ordre public dans les réunions ou dans toutes autres rencontres organisées par les Conseils Citoyens Indépendants.

Tout membre d'un Conseil Citoyen Indépendant qui se déclare candidat à un mandat électoral suspend sa participation au Conseil Citoyen Indépendant.

Les Conseils Citoyens Indépendants peuvent continuer de travailler en tant qu'instance indépendante pendant les périodes de campagnes électorales dans le cadre des dispositions légales.

Les membres des Conseils Citoyens Indépendants ne peuvent ni ne doivent utiliser à des fins personnelles ou de propagande l'ensemble des adresses des membres des Conseils Citoyens Indépendants.

Le non-respect de la présente charte peut entraîner une exclusion du Conseil Citoyen Indépendant, sur proposition du Conseil Citoyen Indépendant et validation de la Ville.

ROLE ET MISSIONS DES CONSEILS CITOYENS

Les Conseils Citoyens Indépendants sont appelés à être des lieux d'échanges, d'émergence d'initiatives citoyennes et de co-construction avec la Ville de Grenoble.

Les Conseils Citoyens Indépendants sont des « artisans de la démocratie » : ils ont pour mission d'encourager et d'animer la participation à l'échelle de leurs territoires. Ils organisent la co-construction de propositions et de projets sur leurs territoires, en allant chercher l'ensemble des citoyens et acteurs concernés, notamment les plus éloignés de la vie publique.

- Ils choisissent en toute indépendance, les thématiques à leur agenda ;
- Ils peuvent ainsi être à l'initiative de nouveaux projets et/ou s'engager dans un processus de co-construction de projets à l'initiative par la Ville ;
- Ils ont un rôle de « veilleur », donneur d'alerte pour interpeller la Ville ;
- Ils communiquent auprès des citoyens via des moyens diversifiés ;
- Ils organisent la mobilisation du plus grand nombre de citoyens, au travers de moyens innovants et diversifiés. Les modalités de cette participation sont laissées à la créativité de chaque Conseil Citoyen Indépendant (porte à porte, animations de rue, assemblées de quartier, débat public, etc.).
- Ils peuvent assurer un suivi des décisions issues du travail de co-construction avec la municipalité et participer à l'évaluation de leurs mises en œuvre.

Les modalités de dialogue avec la Ville de Grenoble sont les suivantes :

1. *Le Conseil Citoyen Indépendant peut produire une contribution ou être amené à construire un projet avec la Ville qui :*

- *Dès lors que ce projet donne lieu à une délibération, l'amènera à être associé et entendu dans le circuit décisionnel de production de cette délibération.*
- *Si le projet ne donne pas lieu à une délibération, un débat public, (dont les modalités seront co-construites) pourra être organisé en présence des élus.*

2. *Par ailleurs, les Conseils Citoyens Indépendants ont la possibilité de poser une question orale au Maire ou son représentant, dans les conditions telles que prévues par l'article 25 du règlement intérieur du Conseil Municipal.*

Ces questions orales auxquelles le Maire ou son représentant est invité à répondre en séance publique doivent relever de la compétence du Conseil Municipal.

Le texte de la question doit être rédigé et transmis au Maire par écrit au moins cinq jours avant la séance du Conseil.

Il est à la charge des Conseils Citoyens Indépendants de s'organiser pour ne proposer qu'une seule question d'actualité par Conseil Municipal. Dans l'hypothèse où plusieurs questions orales seraient transmises au Maire, la municipalité se verrait dans l'obligation de les déclarer irrecevables.

TERRITOIRES

Les Conseils Citoyens Indépendants sont créés à l'échelle des bassins de vie. Ils couvrent l'ensemble du territoire communal. Ils respectent la géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville et s'inspirent des périmètres scolaires des collèges et des unions de quartier(s). Ces limites peuvent être amenées à évoluer dans le temps en fonction des transformations urbaines de la ville, de la Métropole et des usages des habitants.

Sont ainsi créés sept Conseils Citoyens Indépendants (carte en annexe).

Chaque citoyen choisit son Conseil Citoyen Indépendant de rattachement, en fonction de ses usages de la ville.

COMPOSITION ET RENOUVELLEMENT DES CONSEILS CITOYENS INDEPENDANTS

Composition des Conseils Citoyens Indépendants

Chaque Conseil Citoyen Indépendant est composé d'habitants et d'usagers du territoire. Les associations ne sont pas représentées en tant que telles. Les Conseils Citoyens Indépendants sont ouverts aux résidents étrangers et sont composés dans le respect des règles de parité.

Le nombre de membres est fixé à un maximum de 40 par Conseil Citoyen Indépendant :

- 20 membres tirés au sort parmi une liste de personnes volontaires,
- 20 membres tirés au sort parmi une liste à définir à l'échelle du Conseil Citoyen Indépendant.

Pour assurer un objectif de diversité dans la composition des Conseils Citoyens Indépendants, une attention particulière sera portée lors de la mobilisation des membres volontaires, à l'attention des publics jeunes, et des plus éloignés de la chose publique.

Afin de garantir leur autonomie de fonctionnement, les Conseils Citoyens Indépendants ne sont pas co-présidés par les élus.

Conditions de désignation des membres des Conseils Citoyens Indépendants

Nul ne peut être désigné simultanément membre de plus d'un Conseil Citoyen Indépendant.

Les membres doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 16 ans,
- habiter ou exercer une activité professionnelle à Grenoble,
- être une personne physique et non représentante d'une personne morale.

Les élus, quel que soit leur mandat électoral, ne peuvent être membre d'un Conseil Citoyen Indépendant.

La participation au Conseil Citoyen Indépendant est bénévole. Une prise en charge des frais de participation – garde d'enfants, transport, etc. – peut être envisagée.

Renouvellement des membres des Conseils Citoyens Indépendants

Les membres sont désignés pour un mandat d'une année, renouvelable automatiquement, soit une durée maximum de deux ans.

En cas de démission ou de décès d'un membre, celui-ci est remplacé par la personne suivante sur les listes complémentaires (liste des volontaires ou du tirage au sort).

FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CITOYENS INDEPENDANTS

Les Conseils Citoyens Indépendants élaborent leur agenda et définissent eux-mêmes leurs méthodes de travail. Les membres des Conseil Citoyen Indépendant décident des projets et sujets sur lesquels ils souhaitent s'investir. En fonction de ces choix, ils décident des modalités de mobilisation, de participation et de travail avec l'ensemble des citoyens et acteurs concernés.

COMMISSIONS THEMATIQUES

Des commissions thématiques peuvent être créées lorsqu'un sujet dépasse le cadre territorial du Conseil Citoyen Indépendant ou qu'il nécessite d'associer d'autres acteurs non présents dans les Conseils Citoyens Indépendants (élus, services, associations, personnalités qualifiées, etc.).

Ces commissions sont créées par les Conseils Citoyens Indépendants, à la demande des Conseils Citoyens Indépendants ou sur proposition de la Ville de Grenoble ou de citoyens grenoblois non membres.

ORGANISATION INTERNE ET COORDINATION

Chaque Conseil Citoyen Indépendant définit ses modalités internes d'organisation.

Des modalités de coordination seront mises en place entre les Conseils Citoyens Indépendants.

CREATION DE « TABLES DE QUARTIER » DANS LES TERRITOIRES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (Alma -Très-Cloître, Teisseire-Abbaye-Jouhaux, Mistral-Lys Rouge, Villeneuve-Village Olympique)

Des « tables de quartiers » sont créées dans les territoires prioritaires de la politique de la ville et seront articulées avec les Conseils Citoyens Indépendants.

La Ville de Grenoble s'engage à demander à la Métropole de reconnaître ces « tables de quartiers » comme conseils citoyens tels que prévus par la politique de la ville.

GESTION DES CONSEILS CITOYENS INDEPENDANTS

Une association de gestion, loi 1901, sera créée afin de gérer les moyens mis à disposition des Conseils Citoyens Indépendants et des « tables de quartiers ». Elle est composée de membres issus des Conseils Citoyens Indépendants et des « tables de quartiers ».

EVALUATION DES CONSEILS CITOYENS INDEPENDANTS

Un comité de suivi et d'évaluation est créé pour assurer une évaluation « au fil de l'eau » des Conseils Citoyens Indépendants. Il est composé de membres des Conseils Citoyens Indépendants, de personnalités qualifiées, et d'élus. Ce comité devra définir des critères d'évaluation lui permettant d'analyser la participation aux Conseils Citoyens Indépendants et de mesurer l'impact de ces Conseils sur les politiques publiques.

Il aura également pour objet de réviser la présente charte.

RELATIONS AVEC LA VILLE DE GRENOBLE ET LA METROPOLE GRENOBLOISE

La Ville de Grenoble reconnaît l'indépendance des Conseils Citoyens Indépendants, et s'engage à :

- Octroyer à l'association de gestion des Conseils Citoyens Indépendants et des « tables de quartiers » des moyens pour leurs fonctionnements via une convention de partenariat. Cette dernière fera l'objet d'une délibération en Conseil municipal. Ces moyens pourront être affectés à des moyens humains (afin de garantir l'animation, la formation, la communication...),

- Mettre à disposition des Conseils Citoyens Indépendants, en fonction de leurs besoins, des salles de réunion,
- Reconnaître les Conseils Citoyens Indépendants comme des partenaires pour la construction des projets et politiques publiques. Ainsi, la Ville de Grenoble s'engage à transmettre toutes les informations dont un Conseil Citoyen Indépendant aurait besoin dans le cadre de la loi.

La Ville de Grenoble demandera à la Métropole de bien vouloir associer les Conseils Citoyens Indépendants à ses instances métropolitaines de participation.

SIGNATAIRES DE LA PRESENTE CHARTE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 10 novembre 2015.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT -
M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER -
M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX -
M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK
- M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON -
M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE -
Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Claire KIRKYACHARIAN -
M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS -
Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER -
Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-
José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - M. Matthieu CHAMUSSY -
M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Mondane JACTAT donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 18H13 à 00H13
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Thierry CHASTAGNER de 19H50 à 20H22
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 18H13 à 00H13
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Jacques WIART de 19H50 à 20H02
M. Alan CONFESSON donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 19H50 à 23H23
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Alain DENOYELLE de 21H05 à 00H13
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 18H13 à 00H13
M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à M. Yann MONGABURU de 20H15 à 00H13
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 20H15 à 00H13
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à M. Bernard MACRET de 19H50 à 20H15
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18H13 à 19H50
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 19H50 à 19H56
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H13 à 00H13
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Paul BRON de 18H13 à 00H13
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H13 à 19H00
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 23H18 à 00H13
Mme Bernadette CADOUX donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 18H13 à 00H13
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H13 à 00H13
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 22H30 à 00H13.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Madeleine BOUILLON.

DEMOCRATIE LOCALE : Convention entre la Ville de Grenoble et l'Association ACCIG, en charge de la gestion pour le fonctionnement des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble.

Monsieur Pascal CLOUAIRE expose,

Mesdames, Messieurs,

Le 23 mars dernier, le Conseil Municipal votait la création de sept Conseils Citoyens Indépendants, instances renouvelées de participation citoyenne. Ces Conseils Citoyens Indépendants ont pour objectif de redonner une nouvelle impulsion à la politique de démocratie locale dans l'ensemble des champs de compétence de la collectivité (finances, effectifs scolaires, urbanisme, culture...).

Lors du processus de création des Conseils Citoyens Indépendants, il a été décidé la création, par les membres des Conseils Citoyens Indépendants, d'une association unique de gestion, l'ACCIG visant à permettre leur autonomie d'action et de fonctionnement. L'ACCIG agit comme gestionnaire des fonds qui seront attribués par les financeurs, dont la Ville de Grenoble.

Pour l'année 2015, la Ville de Grenoble versera une subvention à l'ACCIG afin d'aider au démarrage de cette structure. Le montant proposé est de 60 000 € qui serviront au fonctionnement de l'association de gestion et à celui des 7 Conseils Citoyens Indépendants.

La convention annexée à cette délibération précise les modalités des relations entre la Ville de Grenoble et l'ACCIG, pour cette première année de fonctionnement et portera uniquement sur l'aide financière 2015. Une convention plus complète sera préparée en 2016 et permettra d'afficher les modalités d'évaluation et les mises à disposition éventuelles de locaux pour les Conseils Citoyens Indépendants.

Les crédits sont inscrits au budget 2015 de la Ville de Grenoble au chapitre 65 "autres charges de gestion courante" - nature 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" - fonction 925".

57
11
N
NG HSP
Lok

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Ville solidaire et citoyenne du 03 novembre 2015

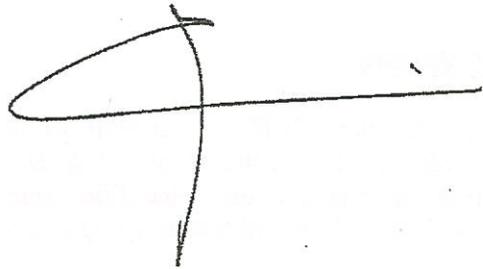
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et l'association ACCIG, en charge de la gestion pour le fonctionnement des Conseils Citoyens Indépendants de la ville de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention telle que soumise en annexe,
- de verser une subvention de fonctionnement de 60 000€ pour assurer l'aide au démarrage des Conseils Citoyens Indépendants.
- que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur les crédits existants de cette séance du Conseil Municipal.

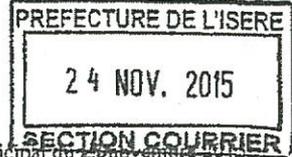
Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Pascal CLOUAIRE

Affichée le : 27 NOV. 2015



CD BR MJK M.S-T NG MJP [Signature]



Conseil Municipal du 20 novembre 2015
Annexe 1 à la délibération n° 10 - B003

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE ET L'ASSOCIATION DE
GESTION POUR LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CITOYENS
INDEPENDANTS DE GRENOBLE, L'ACCIG**

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble, représentée par son Maire Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2015,

Ci-après dénommée "la Ville",

D'une part,

Et

L'Association de Gestion pour le fonctionnement des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble (ACCIG),

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture de l'Isère le 21 septembre 2015, sous le n° W381017092, déclaration de la dernière modification parue au Journal Officiel du 17 octobre 2015, domiciliée Maison des Associations, 6 rue Berthe de Boissieux à Grenoble, représentée par les membres du Collège, dûment habilités,

Ci-après dénommée "l'Association"

D'autre part,

Préambule

Le 23 mars 2015, le Conseil Municipal votait la création de sept Conseils Citoyens Indépendants, instances renouvelées de participation citoyenne. Ces Conseils Citoyens Indépendants ont pour objectif de redonner une nouvelle impulsion à la politique de démocratie locale dans l'ensemble des champs de compétence de la collectivité.

Vu la loi relative à la démocratie de proximité, adoptée le 27 février 2002, modifiant l'article L. 2143-1 du Code Général des Collectivités Locales, qui prévoit dans les Communes de 80 000 habitants et plus, la création d'instances consultatives de quartier ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2015, créant les Conseils Citoyens Indépendants et son annexe : la charte de fonctionnement des Conseils Citoyens Indépendants ;

Et afin de respecter la liberté d'initiative et l'autonomie des Conseils Citoyens Indépendants, il a été proposé la création d'une association unique de gestion des moyens et du fonctionnement des Conseils Citoyens Indépendants.

CP BD 07 [signature] NG MJP [signature]

ARTICLE 1 – OBJECTIFS

Au regard des finalités poursuivies par l'association conformément à ses statuts, la Ville apporte son soutien à l'activité des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble, en offrant à l'Association créée pour la gestion de ces fonds des moyens de fonctionnement et d'appui aux projets.

ARTICLE 2 – SUBVENTION DE LA VILLE

Afin de soutenir le démarrage de l'association, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la Ville s'engage à verser à l'Association une subvention de fonctionnement pour l'année 2015.

Le montant que la Ville s'engage à verser à l'association, s'élève à 60 000 € pour l'année 2015.

La subvention pourra être versée en une seule fois, considérant que la subvention 2015 est une aide au démarrage de l'association.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

3.1 – Obligations en termes d'actions :

- L'association rendra compte à la Ville de ses actions au titre de la présente convention.
- L'association transmettra, à la Ville, un rapport d'activité, ainsi qu'un programme détaillé des actions complété par une note de présentation.

3.2 – Obligations financières :

- l'association transmettra à la Ville les comptes annuels de l'exercice écoulé.
- L'association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux dispositions générales du plan comptable et à faire approuver ses comptes par les organes compétents, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture des comptes. Le cas échéant, les aides apportées par la Ville et les autres partenaires de l'association seront valorisées.

3.3 – Obligations d'assurances :

- L'association exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive.
- L'association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

CB BD NH
117 M.S.T NG Adm MJE

ARTICLE 4 – EVALUATION ET CONTROLE

L'association s'engage à faciliter le contrôle par la Ville, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale, de la bonne exécution de la présente convention.

Sur simple demande de la Ville, l'association devra lui communiquer tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles. Dans ce cadre, l'association s'engage, en particulier, à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration, ainsi que la composition du conseil d'administration et du bureau.

En outre, toute modification des instances statutaires de l'association, devra être portée à la connaissance de la Ville, après que les formalités nécessaires aient été accomplies auprès des services de la Préfecture.

ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2015.

La convention pourra être résiliée de plein droit et sans préavis ni indemnité dans les cas où une quelconque des clauses du présent acte ne serait pas respectée, ou en cas de dissolution de l'association.

Fait à Grenoble, le 3 décembre 2015

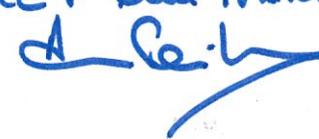
Pour l'Association,

Les Membres du Collège,

CCI-A Gustak Bernard

CCI-D 

~~CCI-A~~ Bernard Durk

CCF Denis Pradon


CCI G Nume Rossuz -

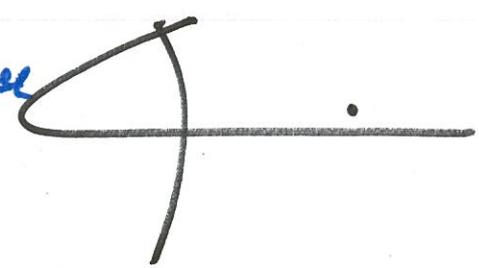
CCI B Nicolas Klu
à l'heure

CCIE BOUX THIBAUD Marie-Françoise


CCI-C Gino VANUM


Pour la Ville,

L'Adjoint au Maire,
Monsieur Pascal CLOUAIRE



CS



Rencontre Ville de Grenoble- Conseils citoyens indépendants

28 avril 2016

Relevé de décision

Lors de la rencontre inter-CCI du 19 mars 2016, il a été convenu qu'un temps de travail réunissant les conseils citoyens indépendants et la Ville de Grenoble serait organisé le jour de l'Assemblée générale de l'ACCIG afin de s'accorder sur différents points d'évolution nécessaires dans le fonctionnement des Conseils citoyens indépendants.

A noter que les décisions ont été validées lorsque la proposition faisait l'objet d'un accord de la Ville et de la majorité des Conseils citoyens indépendants avec le principe d'un vote par Conseil citoyen.

Les décisions partagées

1) Modification des modalités de renouvellement des Conseils citoyens indépendants

Le texte ci-dessous a été voté à l'unanimité. Il remplace à présent dans la charte le texte initial pour application immédiate. Vous trouverez donc en pièce jointe la nouvelle charte de fonctionnement des conseils citoyens indépendants.

Renouvellement des membres des Conseils Citoyens Indépendants

Les membres sont désignés pour un mandat de deux ans. La première année de fonctionnement de juin 2015 à juin 2016 fait exception à cette durée de mandat. Ainsi, les membres des Conseils citoyens présents depuis juin 2015 pourront, à leur demande, faire exceptionnellement un mandat de trois ans.

En cas de démission ou de décès d'un membre, celui-ci est remplacé par la personne suivante sur les listes complémentaires (liste des volontaires ou du tirage au sort).

Lorsque les listes complémentaires sont épuisées :

- *Les Conseils citoyens pourront relancer un tirage au sort pour compléter les membres tirés au sort.*
- *les Conseils citoyens indépendants pourront proposer à des citoyens ayant manifesté leur intérêt de devenir membres volontaires à part entière du Conseil. Si les volontaires sont plus nombreux que le nombre de places disponibles, ils seront tirés au sort dans le respect de la parité femme-homme.*

Précisions sur une nouvelle campagne de tirage au sort

Il est décidé que dans un premier temps la Ville transmette rapidement aux Conseil citoyens indépendants la liste des personnes tirées au sort en 2015 qui avaient donné leur accord de principe pour participer aux conseils. Charge à chacun des Conseils de les contacter par téléphone pour les remobiliser dans une étape de développement des Conseils sans doute plus favorable à leur intégration.

Cette première étape ne sera sans doute pas suffisante. Il est donc décidé que la Ville et les Conseils citoyens indépendants doivent travailler sur une seconde vague de tirage au sort. Le principe acté est celui d'une co-organisation de ce tirage au sort et d'un financement partagé.

Différentes pistes sont envisageable (tirage au sort par la Ville sur liste électorale, contact des personnes par les membres des Conseils/ utilisation d'une méthode sur la base du cadastre, etc.) et il convient de les affiner et de trancher dans les semaines à venir. La volonté partagée est de pouvoir s'accorder sur une méthode avant l'été lors d'un temps de travail spécifique organisé par la Ville.

Une nouvelle campagne de mobilisation de volontaires

Il est décidé qu'à l'occasion de la sortie du Gre.mag de septembre 2016 qui abordera globalement les enjeux de démocratie locale et donc les Conseils citoyens indépendants, la Ville puisse lancer un nouvel appel aux volontaires qui souhaitent s'impliquer dans les Conseils citoyens indépendants. L'organisation de cette nouvelle campagne de communication se fera en lien étroit avec les Conseils.

Suite à cette campagne, si les volontaires sont plus nombreux que le nombre de places disponibles, ils seront tirés au sort dans le respect de la parité femme-homme.

2) Gestion partagée avec les Tables de quartier

La délibération de création des Conseils citoyens indépendants prévoit la création d'une association de gestion des Conseils citoyens indépendants **et** des tables de quartier. L'objectif est bien de proposer un outil de gestion des financements propres perçus par les Tables de quartier soit pour leur fonctionnement, soit pour des projets qu'elles souhaiteraient porter. L'association ne jouera aucun rôle dans la gouvernance des Tables de quartier.

Ce projet de gestion partagée pose de nombreuses questions aux membres des Conseils citoyens indépendants. Il est donc décidé d'organiser un temps de travail partagé entre des membres du CA de l'association de gestion des CCI et des membres des Tables de quartier en présence de la Ville pour travailler collectivement ce projet de gestion partagée.

Informations diverses

1) Demande d'une rubrique régulière sur les Conseils citoyens indépendants dans Gremag

Lors de la rencontre du 19 mars, les Conseils citoyens indépendants ont demandé à la Ville de les soutenir pour une meilleure visibilité et lisibilité de leur action, en particulier au travers d'une rubrique dans Gre.mag. La rédaction de Gre.mag ne souhaite pas aujourd'hui s'inscrire dans une logique de rubrique récurrente car le magazine est construit dans une logique de rubriques ouvertes (reportage, Actu, quartiers, etc.) pour garder une souplesse dans les sujets abordés.

Cependant, Gremag peut participer à l'objectif d'une plus grande visibilité des CCI au travers :

- Un espace « démocratie locale » en septembre 2016 dans lequel apparaîtraient les Conseils citoyens indépendants au côté d'articles sur le droit de pétition ou encore la présentation des projets qui seront soumis au vote dans le cadre du budget participatif.
- Des articles sur Gre.mag au fil de l'eau en fonction de l'actualité des Conseils (un nouveau projet, une initiative)
- Une publication pour chacun des Conseils citoyens indépendants sur Gremag.fr (qui pourra prendre des formes variées : interview, coup de projecteur sur un projet, diaporama légendé, etc.) dans l'année à venir

2) Organisation de rencontres Conseil citoyen indépendant, Union de quartier et éventuellement Tables de quartier sur les territoires

Là où les liens n'ont pas déjà été faits, les élus de secteur et les directeurs de territoire proposeront dans les mois à venir des temps d'échange entre Conseils citoyens indépendants, Unions de quartier du territoire et Tables de quartier lorsque le territoire compte un quartier prioritaire politique de la ville.

3) Implication des Conseils citoyens indépendants dans le Projet de ville (volet grenoblois du PLUI)

La Ville souhaite impliquer les Conseils citoyens indépendants dans le travail de réflexion sur le projet de Ville de Grenoble, volet grenoblois du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Il est donc proposé aux membres des Conseils citoyens de participer à la réflexion en remplissant soit de manière individuel, soit de manière collective trois fiches différentes qui permettront de récolter de la matière sur les enjeux à venir pour Grenoble :

- *Mon parcours autour de chez moi*
- *Mes lieux dans mon quartier*
- *Mes quartiers dans ma ville*

Ces fiches ont été diffusées lors de la rencontre du 28 avril 2016.

Julie Gauthier, de la direction de l'urbanisme, sera votre interlocutrice si vous avez des questions ou si vous souhaitez travailler avec elle la diffusion de ces fiches à l'échelle de vos territoires.

Un temps d'échange avec Vincent Fristot, Pascal Clouaire et la direction de l'urbanisme de la Ville de Grenoble est d'ailleurs programmé le 28 mai 2016 (à confirmer) avec les membres des Conseils citoyens indépendants pour parler du projet de ville et du PLUI.

4) Construction d'une offre de formation citoyenne à Grenoble

La Ville de Grenoble souhaite s'inspirer de ce qui se fait aujourd'hui dans d'autres villes, comme Paris ou Lyon, qui propose aux citoyens qui décident de s'investir à l'échelle de leur ville des formations tant au niveau théorique que pratique. L'idée serait que cette offre de formation soit ouverte à tous les citoyens grenoblois tout en proposant un parcours spécifique, pour les membres des CCI.

Le premier atelier relatif à ce sujet, lors de l'inter CCI du 19 mars, a déjà permis de dégager plusieurs principes : garantir l'indépendance des CCI, permettre la compréhension du fonctionnement municipal, aider à la maîtrise des outils nécessaires au travail des CCI. Il s'agit maintenant de concevoir cette offre de formation avec vous.

Afin de construire une formation qui corresponde aux attentes réelles des Conseils Citoyens Indépendants, les Conseils Citoyens indépendants seront invités à déléguer au moins un membre pour constituer un groupe de travail sur cette question.



<p>Note d'étape Comité de suivi et d'évaluation des Conseils Citoyens Indépendants (CCI) Mars 2016</p>
--

1. Rappel du cadre général :

La démarche d'évaluation, à travers ce comité de suivi et d'évaluation, cherche à créer un espace de débats et de réflexions entre ses membres qui permettent de répondre à 3 questions au sujet de la mise en place des Conseils Citoyens Indépendants (CCI) de Grenoble : Que s'est-il passé ? Sommes-nous satisfaits du résultat ? Comment faire mieux ?

Il s'agit donc d'aider le pilotage de cette action menée par la ville et les CCI.

Les principales parties prenantes concernées par la mise en place des CCI et prévues par la délibération adoptée au CM du 23 mars 2015, sont actuellement présentes au sein de ce comité sous la présidence de Marina GIROD de l'AIN, adjointe au Maire en charge de l'évaluation et de la prospective :

- 7 membres actifs des 7 CCI.
- 5 membres « créateurs », issus de l'ex-commission extramunicipale
- 2 membres d'autres instances citoyennes (CLUQ et LAHGGLO),
- 3 élus de la majorité,
- 2 élus de l'opposition
- 1 élu métropolitain,
- la direction gestionnaire : la DAT.

A ce stade de « l'histoire » des CCI nous sommes clairement dans une période d'installation et donc de suivi de celle-ci, sachant que ce temps a été précédé d'une longue phase de maturation et de conception, à travers l'activité d'une commission extra-municipale, aboutissant notamment à l'élaboration d'une charte et à la mise en place effective des 7 CCI en juin 2015.



Le temps de l'évaluation à proprement parlé viendra plus tard lorsque suffisamment de recul pourra être pris pour mesurer de manière pertinente l'écart entre les objectifs initiaux et les résultats voire les impacts obtenus.

Ce comité de suivi et d'évaluation s'est réuni les 14 janvier et 10 février 2016.

2. La première question de suivi :

Il s'agit de connaître la réalité du fonctionnement des CCI, un an après leur installation, et de vérifier si celle-ci correspond aux objectifs initiaux contenus dans la charte dont les termes ont été adoptés au Conseil Municipal :

« La mise en place des Conseils Citoyens Indépendants obtenue en septembre 2016 correspond-elle aux objectifs initiaux ? »

L'objectif est de pouvoir rédiger un rapport à ce sujet, accompagné d'éventuelles préconisations pour l'automne 2016.

Pour information, la composition initiale des CCI en juin 2015, lors des premières rencontres des CCI faisait apparaître

- un total de 160 personnes environ mobilisées
- un très grand déséquilibre entre le nombre des membres issus des volontaires (130) et ceux des listes électorales (30)
- une parité F/H quasiment parfaite
- la présence de 4 jeunes de moins de 25 ans (1 sur 4 conseils).

3. Elaboration du référentiel de suivi (voir tableau en cours d'élaboration ci-joint)

Par une méthode participative, le comité a construit lors de sa deuxième séance, un ensemble de critères permettant de pouvoir porter un avis sur la mise en place des CCI qui sera obtenue en septembre 2016.

« La mise en place des CCI sera réussie si :

- *Leur composition et leur fonctionnement sont conformes à la charte.*
- *Ils sont en activité.*
- *Ils sont visibles.*
- *Ils portent des projets.*
- *Ils font participer des personnes extérieures aux CCI.*
- *Ils interpellent les institutions pour porter la parole des habitants et des usagers. »*

Il s'agit désormais de pouvoir collecter un certain nombre d'indicateurs (informations) afin de renseigner ces critères à travers 2 modalités :

- Mise en place un tableau de suivi permettant de renseigner, en continu, effectifs et composition des CCI et la fréquence de leurs réunions.

- Elaboration d'une grille d'entretien collectif qui sera le support d'une rencontre entre chaque CCI et le comité de suivi et d'évaluation avant l'été.

Cette grille sera adoptée lors de la troisième rencontre du comité prévue le 23 mars prochain et doit permettre d'aborder des notions qualitatives (type de fonctionnement interne, nature des actions et des réflexions, ouverture aux habitants,...).

Il est à noter qu'un certain nombre de notions utilisées dans la charte reste à préciser (éloignés et proches de l'action publique, résidents étrangers,...) et que ces entretiens collectifs devraient permettre d'avancer quant à leur définition et leur utilité.

4. Préconisation

Sans attendre l'issue de ce premier travail de suivi, tout en précisant que le débat n'a pas forcément été très approfondi sur ces points, certains questionnements ont été formulés notamment lors de la première séance du 15 janvier:

/ Fonctionnement des CCI :

- sachant que pour certains conseils le taux de participation est une question critique, qui de la ville ou des CCI doit prendre des décisions / certains problèmes tels que le recrutement de nouveaux membres ou la non-participation de certains citoyens prévus initialement ?.
- comment réagir face à ces difficultés ? par un nouveau tirage au sort ? par le développement d'actions concrètes rendant attractifs les CCI ?
- faut-il une instance de pilotage ou de régulation du fonctionnement des CCI au-delà du comité de gestion déjà créé à l'automne 2015 ?
- La charte adoptée il y a maintenant 10 mois, doit-elle être modifiée ou adaptée en fonction de la situation actuelle ?

/ Activité des CCI :

- quelle articulation, quelle complémentarité, voire perméabilité, entre les CCI et les tables de quartiers ? les Unions de Quartier ? l' LAHGGLO ? d'autres démarches de consultations ou participation (exemple de l'Urbanisme).

Même si chacune des questions posées nécessitent le temps de la réflexion, il paraît nécessaire de structurer un système de rencontres entre la ville et les CCI, afin d'apporter un début de réponse à celles-ci.

Rédaction,
Le 17/02/2016
Patrick SERIS

Compte rendu synthétique du comité de suivi et d'évaluation des CCI de Grenoble
du 14 janvier 2016.

Cette première rencontre du comité de suivi et d'évaluation des CCI de Grenoble avait pour principal objectif d'installer cette instance.

L'ordre du jour (voir pièce jointe) s'est révélé être trop ambitieux en termes de contenu au regard des 2 heures de réunion disponibles et nécessite dès à présent la programmation de 2 nouvelles rencontres :

- Le mardi 2 février, de 18h00 à 20h00, pour une séance de présentation et de réflexion au sujet des démarches d'évaluation des politiques publiques, pour celles et ceux que ça intéresse.
- Le mercredi 10 février, de 18h30 à 20h30 pour le prochain comité de suivi et d'évaluation, avec comme point principal le suivi de la composition et de l'activité des CCI.

Les débats ont été particulièrement nourris et riches, un peu « tout azimut » par moment notamment en deuxième partie, mais permettent à l'issue de cette rencontre de dégager quelques idées force pour la suite de nos travaux.

Le compte-rendu, ici proposé, essaye de présenter ces idées force et n'a pas l'ambition de rapporter la parole précise de chacune et chacun.

1. Tour de table :

Ce tour de table qui a duré plus de 45 minutes, a permis à chacun de se présenter et de préciser ses attentes, interrogations et motivations à participer à ce comité...

Ont été formulés des objectifs, des constats, des souhaits, des questions...

Au-delà de la démarche de suivi et d'évaluation, les différentes prises de parole ont très vite exprimé des questions de fonctionnement, de pilotage ou encore de finalité des CCI et ce, de manière différente suivant les intervenants (membres de CCI, élus, ex membre de la commission extramunicipale, autres...).

Le besoin de connaître :

- Le besoin de connaître la réalité actuelle des CCI 10 mois après leur installation : le nombre de présents, les actions et les mobilisations en cours...
- L'intérêt pour avoir de l'information après 10 mois de « silence radio » avec la curiosité de voir la concrétisation des idées de départ.

L'expression de difficultés :

- Le constat d'une faible participation numérique dans certains comités, d'une inquiétude à ce sujet, d'une attente de mesures de la part de la ville pour compenser les départs.
- Le constat de difficultés dans la mise en œuvre des CCI au regard des objectifs initiaux... avec, pour certains, la volonté de surmonter les freins pour garder et préserver les idées d'origine ...et pour d'autres, l'expression que les CCI sont un projet ambitieux mais difficile et de doutes au sujet de la concrétisation des idées de départ.
- La difficulté, à travers le choix des sujets de mobilisation, de s'adresser à d'autres institutions publiques que la seule ville (Métropole, Etat, Conseil Départemental,..).
- La question de savoir comment intégrer les citoyens qui n'ont pas accès au numérique.

Des objectifs / évaluation et sa démarche :

- Mieux connaître pour mieux ajuster les actions afin d'être plus efficace
- La volonté et le besoin d'évaluer les projets développés par les CCI (dans un deuxième temps car trop tôt aujourd'hui).
- Le souhait général de savoir mesurer l'efficacité des nouvelles modalités de participation citoyenne / aux anciennes.
- L'idée que pouvoir prendre de la distance et aboutir, par la pluralité des points de vue, à pouvoir formuler des préconisations est un bel enjeu...ce qui nécessiterait des compétences dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques.
- Souhait de voir des rencontres de formation au sujet des méthodes de l'évaluation.
- La volonté d'être pragmatique et concretet, par exemple de préciser des termes comme « indicateurs » qui ont été utilisés dans la charte.
- Le besoin de savoir préciser les termes de suivi et d'évaluation
- Souhait de voir cette démarche s'installer dans le temps
- Le souhait de parvenir à une démarche d'évaluation participative.
- L'attente que ce comité d'évaluation permette de réajuster une forme de vision idéalisée de départ afin même, peut-être, de « sauver » ce dispositif
- De revisiter éventuellement la charte.
- L'envie, grâce au suivi au sein de ce comité d'être proactif face aux difficultés.
- La volonté d'améliorer le fonctionnement actuel des CCI

Des souhaits / au rôle des CCI :

- Le souhait de voir les CCI s'articuler aux autres dispositifs de participation existants...que ce soit au sein de la ville de Grenoble (tables de quartier, UQ,..) ou avec ceux de la METRO (PLUi,...) ... ou encore entre les nouveaux et les anciens (UQ : 90 ans cette année !) et ce afin que chacun puisse se renforcer.
- Le souhait de connaître les « têtes » afin de fabriquer des réseaux avec d'autres et faire circuler les informations.
- L'affirmation de la volonté des CCI d'aller vers les gens

La demande d'une clarification :

- La volonté de préciser le rôle de ce comité de suivi, de savoir s'il a un pouvoir d'arbitrage et de décision ? sur quoi ?

2. Précisions sur la démarche de suivi et d'évaluation :

La deuxième partie de réunion a permis de partager très succinctement quelques points méthodologiques généraux relatifs à l'évaluation des politiques publiques cherchant ainsi à faire avancer la réflexion sur le processus que nous mettons en place à travers ce comité.

Cette réflexion a aussi été alimentée par une relecture collective de quelques extraits du texte de la charte, relatifs à la composition des CCI.

Au sujet de la composition et du rôle du comité de suivi et d'évaluation :

- Un travail de suivi et d'évaluation cherche à répondre à 3 questions :

Que s'est-il passé ?
Sommes-nous satisfaits du résultat ?
Comment faire mieux ?

La démarche d'évaluation, à travers ce comité, cherche donc à créer un espace de débats et de réflexions entre ses membres qui permettent de répondre à ces 3 questions.

- Les principales parties prenantes (membres actifs des CCI, membres « créateurs », membre d'autres instances citoyennes, élus de la majorité, élus de l'opposition, service gestionnaire, élu métropolitain) concernées par la mise en œuvre des CCI et prévues par la délibération adoptée au CM du 23 mars 2015, sont bien présentes autour de la table.
- Ces membres ne sont pas neutres: chacun a ses propres responsabilités et ses propres intérêts par rapport aux CCI.
L'enjeu est de pouvoir nourrir une réflexion collective et de parvenir à élaborer des préconisations pour améliorer en permanence, et dans la durée, le fonctionnement des CCI.
A priori, le rôle de cette instance n'est donc pas de piloter le dispositif, mais de tenir informées les parties prenantes de la réalité des actions conduites et d'aider au pilotage.
- Le suivi et l'évaluation sont à distinguer : à ce stade de « l'histoire » des CCI nous sommes clairement dans une phase d'installation et donc de suivi de celle-ci.
Ce suivi nécessite de recueillir des éléments relatifs à la composition, mais aussi à l'activité des CCI.
La question est de savoir établir des critères (de réussite) pour lesquels nous déterminerons des indicateurs qui nous renseigneront.
- Rappel de l'idée initiale (Extraits de la charte / évaluation des CCI):

Un comité de suivi et d'évaluation est créé pour assurer une évaluation « au fil de l'eau » des Conseils Citoyens Indépendants.

Il est composé des membres des Conseils Citoyens Indépendants, de personnalités qualifiées, et d'élus.

Ce comité devra définir des critères d'évaluation lui permettant d'analyser la participation aux Conseils Citoyens Indépendants et de mesurer l'impact de ces Conseils sur les politiques publiques.

Il aura également pour objet de réviser la présente charte.

Au sujet des questions à suivre ou à traiter :

- La composition des CCI et notamment la question des effectifs apparaît fortement et semble être fondamentale : si les CCI ne sont pas suffisamment « fournis » en membres ils auront du mal à produire.
- A cette question de la composition, doit être ajoutée celle de l'activité déjà en place... car c'est peut-être bien les actions développées et leurs visibilitées qui répondra à la question des effectifs.
- La question du pilotage semble être aussi un enjeu majeur :
 - o qui de la ville ou des CCI doit prendre des décisions telles que le recrutement de nouveaux membres ?
 - o faut-il une instance de pilotage des CCI au-delà du comité de gestion déjà créé à l'automne 2015?
- La charte adoptée il y a maintenant 10 mois, doit-elle être modifiée ou adaptée en fonction de la situation actuelle ?

Au sujet de la remontée des informations :

Il est rappelé qu'à ce jour, un seul conseil a fait remonter le tableau de suivi des effectifs proposés avec l'ordre du jour de cette réunion, ce qui ne permet pas de connaître la réalité de la composition des effectifs en ce mois de janvier 2016.

La dernière « photo » globale existante repose sur des données du mois de juin 2015, lors des premières rencontres des CCI.

Les chiffres indiquaient alors :

- un total de 160 personnes environ mobilisées
- un très grand déséquilibre entre le nombre des membres issus des volontaires (130) et ceux des listes électorales (30)
- une parité F/H quasiment parfaite
- 4 jeunes de 25 ans (1 sur 4 conseils).

Rien ne peut être connu en ce qui concerne l'origine géographique (habitant le secteur ou n'habitant pas le secteur), ni si les membres sont « proches ou éloignés de la chose publique », ni si « des étrangers » sont impliqués (2 termes qui restent à définir).

Il est donc demandé à chacun des conseils de faire remonter rapidement l'information (le tableau) auprès de la mission évaluation des politiques publiques à minima sur le nombre, l'origine (volontaires / liste électorale), la parité et la présence des jeunes.

3. Perspectives

- Traiter la question du jour prévue pour cette séance du 14 janvier :
« *Pour nous, l'installation des CCI aura été réussie si....* »
- Créer un outil de suivi qui permette de nous renseigner au fur et à mesure sur les effectifs et la composition des CCI mais aussi sur leur activité.
- Formuler, à très courts termes, des préconisations qui apparaîtraient comme « évidentes », notamment en ce qui concerne le pilotage du fonctionnement des CCI entre la ville et ceux-ci, ainsi qu'éventuellement la révision de la charte sur certains sujets.
- Commencer à réfléchir sur les futures questions d'évaluation: « *À notre avis, la démarche d'évaluation des CCI doit nous permettre de...* »

Suites :

- Le mardi 2 février, de 18h00 à 20h00, pour une séance de présentation et de réflexion au sujet des démarches d'évaluation des politiques publiques, pour celles et ceux que ça intéresse.
- Le mercredi 10 février, de 18h30 à 20h30 pour le prochain comité de suivi et d'évaluation, avec comme point principal le suivi de la composition et de l'activité des CCI.

Rédaction,
le 22/01/2016
Patrick SERIS

question	Critères de réussite	Indicateurs	Source d'information	Outils de collecte (par qui)
« <i>La mise en place des Conseils Citoyens Indépendants obtenue en septembre 2016 correspond-elle aux objectifs initiaux ?</i> »				
	<u>Critères 1 :</u> Conformité à la charte...		documentaire : contenu de la charte.	
	Effectifs 20 + 20 = 40 maxi.	Nombre de présents aux réunions.	les 7 CCI	Tableau de suivi (Mission Evaluation)
	Composition : 20 volontaires/ 20 tirés au sort ; parité F/H ; âge (jeunes ++) habitants et usagers du secteur.			
	Composition : « éloignés de la chose publique », « résidents étrangers »	à définir		Entretiens collectifs entre chacun des CCI et le comité de suivi et d'évaluation.
	fonctionnement interne	Type de fonctionnement (démocratique, mixité « vivante »...), Existence de règles ou charte de fonctionnement interne.		



	<u>Critères 2 :</u> CCI actifs....				
	fréquence des réunions	Nombre de réunions par mois	les 7 CCI	Tableau de suivi (Mission Evaluation)	
	développement de projets	Existence de projets formalisés et de réflexions en cours			Entretiens collectifs entre chacun des CCI et le comité de suivi et d'évaluation.
	interpellation des institutions et notamment du C.M.	Nombre et contenu d'interpellations de la part des CCI / institutions.	D.A.T. les 7 CCI		
	<u>Critères 3 :</u> Ouverture aux autres habitants... (notamment les plus éloignés de la chose publique)				
	Existence d'actions en direction d'autres habitants	Nombre et contenu d'actions.	les 7 CCI	Entretien collectif entre chacun des CCI et le comité de suivi et d'évaluation.	
	Existence d'actions intégrant d'autres habitants				



	Situations de relais de la parole des habitants et usagers en direction des institutions (et vice versa).	Nombre et contenu d'actions.	les 7 CCI	Entretien collectif entre chacun des CCI et le comité de suivi et d'évaluation.
	<p><u>Critères 4 :</u> Visibilité...</p>			
	Visibilité « de proximité » sur le territoire du CCI	<p>Connaissance de l'existence et du rôle des CCI de la part des habitants et usagers.</p> <p>Information relative aux CCI sur des supports de communication du secteur du CCI (municipaux et autres,...)</p>	<p>Les habitants, les professionnels et les usagers de chacun des secteurs</p> <p>Les supports de communication</p>	Enquêtes ?
	visibilité « générale » au niveau global de la ville (et au-delà)	<p>Connaissance de la part des grenoblois et des personnes travaillant à Grenoble</p> <p>Information relative aux CCI sur des supports de communication au niveau de la ville et au-delà (municipaux et autres,...)</p> <p>Présence sur le web</p>	<p>Les habitants grenoblois et les professionnels travaillant à Grenoble.</p> <p>Les supports de communication</p>	<p>Consultation des équipements de proximité (DAT)</p> <p>Enquêtes ?</p> <p>consultation du service documentation de la ville/Metro.</p>
			Internet	Consultation du web.



1. Composition et fonctionnement du CCI

1.1 Au-delà des règles de fonctionnement fixés par la charte des CCI, en existe-t-il des spécifiques à votre CCI ?

Si oui, lesquelles ?

Énoncées de manière écrite ? Orale ?

1.2 Comment caractérisez-vous le type de fonctionnement actuel de votre comité ? D'un point de vue démocratique ? D'un point de vue mixité F/H ? Mixité sociale ?

Etes-vous satisfaits de ce fonctionnement ?

1.3 La charte évoque le fait qu'une attention particulière doit être portée aux personnes « éloignées de la chose publique » et « résidents étrangers » :

Est-ce que votre comité intègre des personnes répondant à ces critères ?



2. Activité du CCI

2.1 Quels sont les actions actuellement développées par votre CCI ?

Les faites-vous connaitre ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

2.2 Avez-vous des projets d'actions en cours de réflexion ? A quel stade de formalisation?

Sont-ils diffusés ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

2.3 Votre comité a-t-il interpellé des institutions publiques ? Si oui, les quelles ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

2.4 Votre comité a-t-il été interpellé par des institutions publiques ? Si oui, les quelles ? A quels sujets ?



3. Rapport aux habitants et/ou usagers du secteur.

3.1 Quel est le rapport entre votre CCI et les habitants / usagers du secteur ?

- Avez-vous des actions ou projets à destination des habitants / usagers ?
- Avez-vous des actions ou projets intégrant les habitants / usagers ?

3.3 Votre comité a-t-il été un relais utilisé par les habitants afin d'interpeler les institutions publiques? Si oui, par qui ? Pour quelles institutions ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

3.4 Votre comité a-t-il été un relais utilisé par les institutions publiques afin d'interpeler les habitants / usagers ? Si oui, par quelles institutions ? Pour quels types d'habitant/usager ? A quels sujets ? Par quels moyens ?



Pour terminer...

Aujourd'hui, de votre point de vue quelle sont les forces et les faiblesses sur les 3 dimensions (fonctionnement, action, rapport aux habitants) que nous venons d'évoquer ?

Quelles sont, de votre point de vue, les marges de progrès ?



Présentation synthétique du 30 juin 2016 :

Retour des entretiens collectifs avec chacun des 7 CCI
(Réalisés entre le 10 mai et le 27 juin 2016)

(Intégrant en italique les principales remarques des participants formulées en séance le 30 juin)

- I. Effectifs et composition des CCI
- II. Activités réalisées et en projet
- III. Pour terminer

Pour mémoire :

CCIA = Berriat, St Bruno, Europole

CCIB = Centre gare, Championnet, De Bonne, hyper centre

CCIC = Notre dame, Mutualité, Ile Verte, St Laurent

CCID = Eaux claires, Mistral, Lys rouge, Rondeau, Libération

CCIE = Capuche, alliés alpins, clos d'or, Bajatière

CCIF = Abbaye, Jouhaux, Teisseire, Chatelet, Malherbe

CCIG = Villeneuve, Village Olympique, Vigny Musset, Beauvert

I Effectifs et composition :

Effectifs : même si ils sont parfois très bas, ils reposent sur des noyaux durs :

- Chiffres en deçà des objectifs, notamment pour les tirés au sort sur liste électorale
- Il faut distinguer (cf. tableau ci-joint) :
280 prévus par la charte,
184 théoriques en juin 2015,
100 inscrits environ en juin 2016,
70 présents environ
45 / 50 actifs sur lesquels reposent le fonctionnement et l'activité actuels des CCI.

Ces noyaux semblent solides et motivés malgré les difficultés rencontrées et l'écart important avec les objectifs de départ.

Particularité : le CCI A, où on trouve un noyau actif assez conséquent, et une présence active et importante de tirés au sort sur liste électorale.

Composition: mixité F/H réussie, tranche d'âge plutôt active mais socialement homogène:

- Parité F/H largement acquise
- Jeunes : les plus jeunes membres ont autour de 30 ans.... mais pas de majorité de personnes âgées non plus. Les personnes actives (30 /60 ans) composent majoritairement les CCI. (*Sauf pour le CCI G*).
- Mixité sociale (*et diversité*): notion souvent évoquée comme étant un échec. Les membres des Cci se décrivent comme étant issus des classes moyennes. (aspect homogène)

Les quelques personnes qualifiées d'éloignées de la chose publique et dont l'intégration a été réussie sont celles issues des listes électorales.

(Intérêt exprimé /CCI par ces derniers : information, compréhension, apprentissage des institutions publiques et inscription dans un système de relations sociales).

Problème : le tirage au sort sur liste électorale écarte, de fait, les étrangers d'origine non communautaire.

A noter : que pour les CCI B et E, l'absence de « personnes éloignées de la chose publique » n'est pas forcément un problème en soi.

Le renouvellement : une question de fond.

La question été évoquée de manière partielle : pour la majorité des CCI le renouvellement des membres se fera avec la même logique que celle utilisée pour la création des CCI : publicité municipale et organisation de tirages au sort.

Ce modèle est pourtant questionné de 2 manières :

Pour le E il faut réfléchir une alternative au tirage au sort, couteux et peu efficace... et réfléchir à comment capitaliser et transmettre l'histoire déjà en cours ; idem pour le F qui évoque un système de tuilage.

Pour le B, il y a eu des recrutements à partir de contacts directs établis lors des assises citoyennes, jugés bien plus efficaces que des démarchages téléphoniques. (cf. la démocratie participative n'est pas un produit)

Inversement sur le CCI A, 3 personnes suite aux assises sont venues mais n'ont pas été invitées aux réunions officielles.

Pour le C, 15 personnes ont laissé leur nom lors de ces mêmes assises... et 2 seulement ont répondu favorablement à l'invitation lancée par le CCI.

Questions de fond :

Qui est légitime pour décider des modalités du recrutement des habitants ? Comment intéresser les habitants aux cci ? Le fait de s'intéresser et participer à un CCI, ne repose-t-il que sur un ressort simplement individuel ? (cf. technique du tirage au sort d'individus)

Dans le même temps, comment éviter « l'entre soi » si un groupe de personnes qui se connaissent intègre le CCI ?

Peut-être faut-il expérimenter une formule où des personnes cooptées participeraient au fonctionnement du CCI sans avoir le droit de vote et de décision durant une période de « transition » ?

Même type de question pour le rapport aux tables de quartier (pour le F).

La démocratie du fonctionnement : LA réussite du dispositif.

C'est la grande richesse du dispositif : tous les conseils ont passé beaucoup de temps et d'énergie à déterminer des règles de fonctionnement.

Beaucoup d'imagination et d'invention pour assurer la rotation des responsabilités, garantir la liberté d'expression et organiser le mieux possible les votes et prises de décision.....

Une vigilance pour que les débats et prise de décision ne se fassent pas que par voie électronique mais bien à travers des situations où on est physiquement présent.

A relativiser tout de même, car certains font remarquer que peu de réels débats avec de réels enjeux ont eu lieu... et pour certains CCI que ces règles n'étaient pas encore utiles vu le peu de nombre de personnes présentes.

A noter que pour l'ensemble des CCI, un noyau dur de 4/5 personnes s'est formé de manière « naturelle » et porte de manière effective le fonctionnement... (à l'exception du A qui fonctionne à 10/12 avec un « pivot » permanent).

Problème à noter : Il est rapporté au sein du CCI E, la présence d'une personne participant depuis peu aux réunions du CCI et se positionnant de manière explicite avec un statut d' « observateur », non participant aux débats... sans afficher clairement son appartenance politique ou associative pressentie comme étant « d'opposition ».

II. activités réalisées (ou en projet) :

Le rythme de réunions plénières est assez uniforme... à savoir 1 fois par mois. Quand cela est possible numériquement, essai de faire vivre des groupes de travail thématiques.

3 types d'activité :

- à l'initiative de chacun des CCI
- à travers l'inter-CCI
- suite à la sollicitation des institutions (ville et métropole)

Objectifs principaux : se structurer, se faire connaître des habitants et des associations ou collectifs existants ... puis trouver et construire « à quoi on sert ».

Des différences significatives entre secteurs.

1. A l'initiative des CCI :

CCI A : 3 thèmes : les déplacements, la jeunesse, la gestion des déchets.
Stationnement (réunion d'info- question CM) ; invitation porteurs de projets BP ; présence à la fête de quartier en juillet ; déambulation vélo/ repérage points noirs ;

CCI B : + réunions thématiques : végétalisation, vie nocturne, encombrants, déchets.
Encombrants (prise d'info, consultation des habitants, remontée aux institutions) ; projet d'aménagement et de végétalisation soumis au budget participatif ; comment se faire connaître

CCI C :

Projet d'avoir un lieu repéré par les habitants ; Invitation porteurs de projets BP ; établir des liens entre les 2 UQ ; relayer les questions posées par une association de parents d'élèves auprès de la municipalité, relais d'une question au CM sur l'orangerie (projet associatif) ; recherche de contact avec la table de quartier ; idée de soumettre un projet au nom du CCI C au budget participatif ;

CCI D : +2 thèmes : entretien-environnement et transports

Idée de participer au forum des associations et des initiatives en septembre prochain

CCIE : + 4 thèmes : déplacements ; urbanisme ; social ; environnement
Relayer (à sa demande) les préoccupations d'un collectif sur un projet immobilier /
municipalité ; /social : préoccupation sur les questions des jeunes et des Roms ; /
déplacement : mise au point d'une application mobile pour signaler en direct les points noirs ;
environnement : gestion des déchets et compostage.

CCIF :

Avoir une table CCI sur le marché ; déambulation vélo/ repérage points noirs (cf. ADTC)
avec projet d'un livret de recueil ; action culturelle fédératrice « conte » sur un parc public ;
projet d'aménagement sécurisation école soumis au budget participatif ; être relais entre une
association de parents d'élèves et la municipalité ; recherche de lien avec la table de quartier,
soutien à la création d'un jardin collectif

CCIG : + 3 thèmes : urbanisme ; éducation/jeunesse ; communication interne :
État des lieux sur les ressources existantes concernant les élèves décrocheurs (inter-CCI ?)

2. A travers l'inter CCI :

Communication (site internet)
Gestion du budget des CCI (association de gestion)
Les déplacements
Commission « modalités d'interpellation du CM »

+ règles de fonctionnement des commissions

3. Suite à la sollicitation des institutions :

/ Urbanisme : Démarche d'information, concertation,.../ cœur de ville- cœur d'agglomération, PLUi,
Projet esplanade, collège des saules, aménagement de Beauvert, emplacement SADA (cf.
ANRU 1 et 2),

/ Autres sujets : Participation à la démarche SPIRAL pour le E et le F...et à la belle saison
pour le F.

**III « Pour terminer » : des préoccupations énoncées qui indiquent que l'investissement
des membres actifs sur les CCI est encore fort :**

Des points de force :

- Fonctionnement très convivial des CCI, où le fonctionnement est vécu comme très démocratique et participatif
- Un âge des participants qui représentent en majorité des « actifs » (*sauf pour le G*)
- Une recherche des membres encore présents dans les « noyaux durs » pour que les CCI soient visibles et utiles aux habitants

- Le fonctionnement de base des CCI est désormais en place et doit permettre de développer l'activité : « ça a mis du temps, mais ça fonctionne »
- Fort intérêt de l'approche inter-CCI qui donne des idées et renforce les démarches de chacun et permet de travailler sur des sujets communs.

Des points de vigilance :

- Une approche territoriale des CCI qui repose sur des territoires trop grands, trop diversifiés, empêchant de réellement connaître le terrain et nouer des relations sociales avec les habitants.
- Des effectifs trop faibles fragilisent très sérieusement l'activité, la dynamique et la motivation (notion de seuil limite) : sentiment de ne rien faire, de ne rien décider et de ne servir à rien. *Des inégalités fortes à ce sujet entre territoire « nord et sud ».*
- Le renouvellement à venir doit être anticipé
- Dans les démarches de consultation, sentiment des CCI d'être parfois instrumentalisés par les institutions (ville et Metro) : délais d'invitation aux réunions trop courts, enjeux non clarifiés entre information, concertation, co élaboration..., manque d'informations données en amont,...
- L'articulation entre les différentes structures CCI, UQ, Table de Quartier,... doit être réfléchi et organisée par la Ville pour éviter une mise en concurrence et permettre une synergie.
- Le budget alloué est source de difficulté, car difficile à utiliser au nom de l'intérêt général (difficile à définir).

Des idées de développement :

- Créer un « réseau fédérateur » entre toutes les structures associatives d'un secteur où le Cci aurait une place active
- Imaginer le rôle des CCI comme étant une structure permanente autour de laquelle se développeraient des projets portés par des habitants (notion de foire permanente aux projets)
- Créer un lien plus étroit entre les CCI et le budget participatif... et le droit d'interpellation (les 3 piliers de la démocratie participative à Grenoble).
- Etre sollicités par les institutions sur des sujets précis, thématiques ou sectorisés, avec travail préparatoire en amont.

Rédaction,
Patrick SÉRIS, le 20 juillet 2016

1. Composition et fonctionnement du CCI **A le 21 juin**

1.1 Au-delà des règles de fonctionnement fixés par la charte des CCI, en existe-t-il des spécifiques à votre CCI ?
Si oui, lesquelles ?

Énoncées de manière écrite ? Orale ?

OUI,

un document 4 points a été écrit en octobre 2015 « en vue de la rédaction d'une charte » : 1. Modalités de prise de parole, 2. modalités de prise de décision, 3. Modalités d'implication, 4. Modalités d'animation.

Les points essentiels, cités de mémoire, ce jour :

/Fonctionnement général

- Il est demandé de signaler ses absences
- Au bout de 3 absences non justifiées : exclusion, (non appliquée à l'exception d'une personne qui voulait fonctionner en visio-conférence).
- Il est demandé à chacun de faire un CR par mail en retour d'une représentation du CCI à l'extérieur.

/fonctionnement des plénières :

- Durée : 2h précises
- Animation des plénières à 3 à tour de rôle : 1 est permanent dans l'équipe de 3, 1 s'engage pour 2 séances puis 1 autre pour les 2 séances suivantes (donc 1 nouveau à chaque fois)
- Cette équipe de 3 gère l'ordre du jour qui a été élaboré collectivement par mail en amont (points spécifiques, retours des rencontres extérieures,...)
- Prise de parole : lever la main, ne pas se couper, bienveillance obligatoire, ne pas monopoliser la parole...
- Prise de décision : débats +++, toujours au consensus,
- Organisation des votes à la majorité des 2/3
- On vote physiquement et non pas par électronique.



- On peut contribuer aux débats par mail

Du point de vue des 3 membres présents ces règles n'ont été que très peu utilisées car elles ont été élaborées pour un groupe de 40 personnes... ce qui n'a jamais été le cas du CCI.

A départ, 36 sur le papier, 20 présents en réel, dont 6/8 tirés au sort sur liste électorale après une vague de démissions dès le départ.

A ce jour, 21 actifs et une vingtaine de démissionnaires.

A noter, encore aujourd'hui, la présence effective et très active des 6/8 tirés au sort sur liste électorale.

1.2 Comment caractérisez-vous le type de fonctionnement actuel de votre conseil ? D'un point de vue démocratique ? D'un point de vue mixité F/H ?

Etes-vous satisfaits de ce fonctionnement ?

Les membres présents estiment le fonctionnement de leur CCI comme très démocratique : chacun a ses idées, chacun peut les exprimer, beaucoup de respect réciproque et personne ne veut imposer son point de vue... quitte à prendre des décisions « à minima » sur le plus petit dénominateur commun énoncé faisant consensus.

L'implication et les prises de décision sont réellement partagées par un noyau de 10/12 personnes réellement actives.

La mixité F/H est respectée.

L'âge des plus jeunes est autour de 35 ans

Pour la mixité sociale : c'est non.

Le profil des membres actifs est assez standardisé d'un point de vue social : profession dans le social, l'éducation, études supérieures, architecte...amenant à des centres d'intérêt quelque peu uniformes.

Ne sont pas présents les commerçants, les artisans, les jeunes du quartier, des gens en difficultés sociales, des chômeurs...

Plus de profils variés, amènerait des visions différentes sur les dossiers traités (exemple déplacement à vélo).



1.3 La charte évoque le fait qu'une attention particulière doit être portée aux personnes « éloignées de la chose publique » et « résidents étrangers » :

Est-ce que votre conseil intègre des personnes répondant à ces critères ? Comment vous-mêmes vous situez vous par rapport à ces critères ? Pensez-vous que votre conseil représente la mixité sociale existant sur votre secteur ?

Un essai de définition / personnes éloignées de la chose publique :

- pas d'intérêt pour les élections, la vie associative,
- n'ont pas les connaissances sur « comment ça marche », pour participer à un groupe, ne connaissent pas les CCI,
- n'ont pas le droit de vote
- ont d'autres préoccupations telles que boucler les fins de mois, éduquer leur enfants,...

Intérêt du cci (sachant que 2 personnes de cet entretien sont issues du tirage au sort des listes électorales) :

- intéressée par le CCI par intérêt, pour connaître, comprendre le fonctionnement de la chose publique. exemple de la crèche et de l'école / ses propres enfants.
- Etranger, donc frustré de ne pas avoir le droit de vote à toutes les élections, besoin d'investissement fort dans une activité sociale, avec le sentiment de représenter une partie de la population. (idem pour l'intérêt de connaître et comprendre / action publique pour les enfants).

2. Activité du CCI

2.1 Quels sont les actions actuellement développées par votre CCI ? Les faites-vous connaître ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

2.2 Avez-vous des projets d'actions en cours de réflexion ? A quel stade de formalisation ? Sont-ils diffusés ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

2.3 Votre conseil a-t-il interpellé des institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, les quels ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

2.4 Votre conseil a-t-il été interpellé par des institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, les quels ? A quels sujets ?

3 thèmes structurent l'activité : les déplacements, la jeunesse et la gestion des déchets.



1. Action importante au sujet de la nouvelle politique de stationnement à la ville de Grenoble.

A l'origine, sur une incitation de la DAT pour que des questions soient posées au CM, et suite à 3 réunions publiques menées par la mairie sur le sujet de la nouvelle tarification du stationnement, a été décidé très rapidement de poser une question au CM du 20 juin à ce sujet.
Trop rapidement ? : Les membres du Cci auraient souhaité avoir plus de temps pour consulter les habitants et avoir des contacts avec les autres CCI concernés par la même question.

La question portait essentiellement sur les modalités de concertation qui aurait dû exister en amont de la prise de décision.

2. Actions « rencontres avec des habitants » :

- Budgets participatifs : les porteurs de projets ont été invités à venir présenter leur idée, afin de les soutenir (compost, jardin participatif...). Pour 2016, un porteur de projet dans le budget participatif cherche à rencontrer le CCI (toilette publique)... A ce sujet, il a été évoqué que le CCI avait été sollicité par un porteur de projet pour que l'argent attribué par la ville au fonctionnement des CCI puisse être utilisé pour financer des projets (idée d'une ruche à projets de secteur) : refus total du CCI ! Car très respectueux de l'argent public et de son utilisation.
Mais réflexion sur le fait que gérer de l'argent à travers les CCI, ce n'est pas facile : pour quoi faire ?
- Le CCI a permis de mettre en lien un « expert », formateur au sujet des composts et des porteurs de projet.
- Après les assises citoyennes, 3 personnes intéressées ont été reçues... mais n'ont pas été intégrées au-delà de d'autres réunions « officielles » du CCI car ne font pas partie des listes du conseil.

3. Fête du quartier (à venir) :

Projet d'action, ... l'idée est d'avoir un stand pour se faire connaître des gens du secteur et les inciter à venir rencontrer le CCI, pour ouvrir les centres d'intérêt du CCI sur des thématiques nouvelles.

4. Projet de visiter le centre de gestion des déchets Athanor à Meylan (à venir)

5. Déambulation en vélo dans le secteur pour repérer les points noirs et revoir des projets déjà en cours (Dormoy...) (à venir)



6. Participation à des démarches de concertation proposée par la Ville ou la Metro (PLUi, Esplanade...)

A noter, que du point de vue des personnes présentes à l'entretien, des problèmes importants se posent à ce sujet:

- Par moment, impression de se disperser, car trop de sollicitations dans tous les sens, et difficulté de repérer les dossiers importants.
- Le principe du point d'entrée « unique » (le directeur de territoire de la DAT) n'est pas respecté... il y a des sollicitations qui viennent par plusieurs canaux.
- Sentiment d'être utilisé par les institutions dans certaines réunions où la présence du CCI est assimilée à une caution de sa part... alors que le dossier n'a pas été discuté en amont au sein du CCI.
- Trop d'invitations reposent sur des délais trop courts : résultat, le CCI n'a pas le temps du débat nécessaire à l'élaboration d'un mandat clair sur lequel pourrait s'appuyer le représentant du CCI, « au nom du CCI ».

L'idéal, serait d'avoir des réunions publiques sur des sujets pour pouvoir être le relais des habitants.

7. Rapport aux habitants et/ou usagers du secteur.

3.1 Quel est le rapport entre votre CCI et les habitants / usagers du secteur ?

- Avez-vous des actions ou projets à destination des habitants / usagers ?
- Avez-vous des actions ou projets intégrant les habitants / usagers ?
- Avez-vous pu organiser « la co-construction de propositions et de projets... en allant chercher les citoyens » ?

3.3 Votre conseil a-t-il été un relais utilisé par les habitants afin d'interpeler les institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, par qui ? Pour quelles institutions ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

3.4 Votre conseil a-t-il été un relais utilisé par les institutions publiques afin d'interpeler les habitants / usagers ? Si oui, par quelles institutions ou autres acteurs ? Quels types d'habitant/usager étaient visés ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

Au-delà du point évoqué précédemment, à noter le projet de création d'un nouveau site internet spécifique au CCI A (Google drive) en complément de la page à disposition sur le site inter-cci, afin de recueillir des idées de la part des habitants.



Une part importante des débats a concerné le rapport et l'articulation entre CCI et UQ :

- Bien que certains membres du CCI appartiennent aussi à l'UQ du secteur, la première rencontre « officielle » n'aura lieu que le 4 juillet prochain.
-
- Vu par l'UQ, la mise en place des CCI a d'abord été perçue comme voulant nuire aux UQ.
-
- Pour les 3 membres présents, les rôles de l'un et de l'autre sont différents :

Les UQ, qui ont une histoire et constituent un réseau, permettent la prise de position « marquées » sur des questions d'intérêt général, face aux institutions,...

Les CCI auraient le rôle d'organiser le débat entre habitants et d'être ensuite relais avec les institutions...

Pour terminer...

Aujourd'hui, de votre point de vue quelle sont les forces et les faiblesses sur les 3 dimensions (fonctionnement, action, rapport aux habitants) que nous venons d'évoquer ?

Quelles sont, de votre point de vue, les marges de progrès ?

Quelques « idées force » :

- Il y a certes des progrès à faire sur la question du rapport aux habitants et sur l'idée d'être relais des habitants auprès des institutions... mais il y a aussi des progrès en cours.
- Certainement un manque d'actions en direction des jeunes, mais comment s'y prendre ?
- Le fonctionnement de notre CCI est très « sympathique » dans la mesure où il permet un équilibre réel et sincère entre volontaires et tirés au sort... pas de « noyautage » ou de tentative de prise de pouvoir.
- L'ambition est d'être force de propositions / institutions et d'être visible et utile / habitants.

Rédaction Patrick SERIS + 3 membres du CCI présents.



B le 13 juin

3. Composition et fonctionnement du CCI

1.1 Au-delà des règles de fonctionnement fixés par la charte des CCI, en existe-t-il des spécifiques à votre CCI ?

Si oui, lesquelles ?

Énoncées de manière écrite ? Orale ?

Oui

Un règlement intérieur s'intéresse à plusieurs points :

- la prise de parole en assemblée
- L'exclusion si 3 absences non excusées.

-L'animation des réunions en duo, volontaires pour le faire, par rotation : décide de l'ordre du jour à l'avance (3 personnes pour préparer les plénières)

- pour les décisions, vote à la majorité, avec possibilité de donner son avis à l'avance.

-....

Au-delà des plénières se tiennent des réunions thématiques avec un contenu sur des questions plus concrètes, en fonction de l'actualité : végétalisation de l'espace public, gestion des déchets, compostage, vie nocturne et partage des espaces, budget participatif, consultations dans des réunions publiques associant les habitants...

En termes d'effectif, 27 personnes étaient sur les listes du CCI au départ avec une baisse autour de 18 à 20 personnes en janvier dont 2 personnes issues de liste électorale.

Après un mail d'alerte et une vague de démission le chiffre est passé à une dizaine de personnes dont 6 à 8 actives.

Afin de renforcer les effectifs, il a été décidé de profiter de la journée des assises citoyennes pour tenir un stand et avoir des contacts « en direct » : le résultat obtenu a été que 19 personnes ont laissé leur adresse électronique.

Ces personnes ont été invitées à la plénière... 14 sont venues... et 8 ont été recrutées par le CCI et intégré officiellement le CCI.



1.2 Comment caractérisez-vous le type de fonctionnement actuel de votre conseil ? D'un point de vue démocratique ? D'un point de vue mixité F/H ?
Etes-vous satisfaits de ce fonctionnement ?

D'un point de vue démocratique, le point noir, selon les 6 membres présents, est qu'il n'y a que 2 tirés au sort sur liste électorale...

Ceci dit, le recrutement via les assises après discussion « en direct » avec les personnes intéressées semble plus efficace, et peut-être même plus démocratique, que celui opéré par le démarchage téléphonique sur liste électorale... qui semble être plus proche d'une démarche commerciale où le citoyen serait intéressé par le « produit » démocratie participative.

Pour participer à la démocratie participative, il faut comprendre et/ou en avoir entendu parler.

Le point fort, c'est que les membres sont désormais « fidèles » au fonctionnement du CCI

La parité F/H est parfaite.

Les membres de ce CCI sont plutôt jeunes (30 à 50 ans) et plutôt actifs.

Il est confirmé par 2 membres « récents » présents lors de cette rencontre que la parole est donnée librement à tout le monde.

1.3 La charte évoque le fait qu'une attention particulière doit être portée aux personnes « éloignées de la chose publique » et « résidents étrangers » :



Est-ce que votre conseil intègre des personnes répondant à ces critères ? Comment vous-mêmes vous situez vous par rapport à ces critères ? Pensez-vous que votre conseil représente la mixité sociale existant sur votre secteur ?

Un échange s'engage autour de cette notion :

Seraient éloignés de la chose publique le chef d'entreprise ou bien la personne au RS A...

Seraient proches les théoriciens de la participation et ceux engagés dans la chose publique....

Le critère de la mixité sociale est sévèrement questionné : les membres du Cci B sont de classe moyenne à l'image de la population du secteur concerné (centre-ville et Championnet).

Ce qui est important c'est le volontariat à participer à quelque chose... qui reste compliqué pour tout le monde : même pour les gens « déjà impliqués », les questions institutionnelles restent compliquées (d'où l'importance de la formation).

4. Activité du CCI

2.1 Quels sont les actions actuellement développées par votre CCI ?

Les faites-vous connaître ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

2.2 Avez-vous des projets d'actions en cours de réflexion ? A quel stade de formalisation?

Sont-ils diffusés ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

2.3 Votre conseil a-t-il interpellé des institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, les quels ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

2.4 Votre conseil a-t-il été interpellé par des institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, les quels ? A quels sujets ?

3 actions principales peuvent être repérées :



1. Enlèvement des encombrants :
 - a. S'informer auprès de la METRO
 - b. Sondage pour recueillir l'avis des habitants : pour cela un questionnaire est en ligne depuis 1 mois et demi. (quel service à mettre en place ? doit-il être payant ?) mais aussi présence au marché des créateurs à la journée des tuiles ainsi que contact pris avec les 3 autres CCI concernés par le sujet.
 - c. Porter la question au C.M. en juillet 2016 : et si pas de réponse de la mairie, utilisation de la votation citoyenne (droit d'interpellation)
2. Projets du CCI déposés dans le cadre des budgets participatifs
Deux projets ont été déposés : le premier est une action de végétalisation sur Jean Jaurès, et le deuxième est relatif à l'aménagement et à l'accessibilité sur la rue Gabriel PERI.
3. Participation à des instances de concertation proposées par la Ville ou la Metro :

Au sujet de l'esplanade : les membres présents se questionnent sur la finalité de la participation des CCI à ce type d'instance : à priori, le rôle des CCI au sein des ateliers de la participation serait celui d'observateur » de la « co-construction »... et non pas contributeur d'idées ?
Au sujet de cœur de ville, cœur d'agglomération... le rôle se limiterait à recevoir de l'information ?

En clair, la participation semble être une forme de caution : la décision est déjà prise, (exemple du stationnement).

De plus, les membres du CCI ne peuvent être réactifs en permanence sur des délais de convocation de réunions bien trop courts.

Au sujet de la mise en place du PLUi à l'échelle de la METRO, il serait judicieux de mettre en place une formation ouverte aux citoyens qui veulent intégrer les CCI semblerait-être une idée intéressante.

Pour terminer, il est évoqué le travail intéressant mené en inter CCI sur les déplacements, la communication et la gestion... pour lequel il serait intéressant d'être plus nombreux.

Rapport aux habitants et/ou usagers du secteur.



3.1 Quel est le rapport entre votre CCI et les habitants / usagers du secteur ?

- Avez-vous des actions ou projets à destination des habitants / usagers ?
- Avez-vous des actions ou projets intégrant les habitants / usagers ?
- Avez-vous pu organiser « *la co-construction de propositions et de projets... en allant chercher les citoyens* » ?

3.3 Votre conseil a-t-il été un relais utilisé par les habitants afin d'interpeler les institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, par qui ? Pour quelles institutions ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

3.4 Votre conseil a-t-il été un relais utilisé par les institutions publiques afin d'interpeler les habitants / usagers ? Si oui, par quelles institutions ou autres acteurs ? Quels types d'habitant/usager étaient visés ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

Pour terminer...

Aujourd'hui, de votre point de vue quelle sont les forces et les faiblesses sur les 3 dimensions (fonctionnement, action, rapport aux habitants) que nous venons d'évoquer ?

Quelles sont, de votre point de vue, les marges de progrès ?

/ CCI B

En conclusion, il est indiqué que dans les marges de progrès peuvent être formulés les questions liées à la mixité sociale et au nombre. Dans les points positifs, sont soulignés la dynamique actuelle, la mixité F/H, le mélange réussi des « jeunes » et des « vieux » qui reflète bien la réalité du quartier.

De manière plus globale :

Il est cité la vigilance à avoir en ce qui concerne la tentation d'instrumentaliser les CCI ... ce qui serait un risque majeur et qui pourrait casser la dynamique portée par des personnes qui dépendent beaucoup d'énergie à les faire vivre.

Pour les CCI comment se protéger de cette possible instrumentalisation ? Quelle marge de manœuvre ? Quelle posture adopter ?



Est abordée aussi la question de comment se connecter aux habitants pour « être auprès » des habitants ? « S'exprimer au nom » des habitants ? « Être relais » des habitants ? Car dans le même temps, les membres des CCI ont aussi leur propre point de vue et avis sur les choses....et qu'ils ont le droit de l'exprimer.

Enfin, du point de vue des membres présents, il apparaît que la ville se doit de fixer les règles du jeu pour articuler les différentes structures mis en place ou existantes : UQ, CCI et table de Quartier... le contre-exemple est dernièrement, dans ce secteur, le tour de quartier organisé par les élus avec la seule UQ....

Rédaction : Patrick SERIS + 6 membres du CCI B présents
Validée le 28 juin



C le 10 mai

5. Composition et fonctionnement du CCI

1.1 Au-delà des règles de fonctionnement fixés par la charte des CCI, en existe-t-il des spécifiques à votre CCI ?

Si oui, lesquelles ?

Énoncées de manière écrite ? Orale ?

Le CCI a mis en place des règles orales spécifiques :

1 plénière par mois

1 liste de diffusion par mail qui peut servir d'espace de réflexions

3 absences non excusées = exclusion (dit, voté mais jamais appliqué)

On vote uniquement « physiquement présent »

Si 1 absent n'est pas d'accord avec une décision prise en son absence, il a le droit, en cas de désaccord de revenir dessus.

Le comité est ouvert à des membres « associés », issus des listes de volontaires (liste d'attente)

Il y a une application stricte de la règle de la charte indiquant qu'un membre du conseil, ne peut pas représenter une association.

Il est fait remarquer que le CA de l'association de gestion est régi par de nouvelles règles de fonctionnement qui s'applique à tous, puisque tout membre d'un CCI est membre de l'association de gestion.

1.2 Comment caractérisez-vous le type de fonctionnement actuel de votre conseil ? D'un point de vue démocratique ? D'un point de vue mixité F/H ?

Etes-vous satisfaits de ce fonctionnement ?

Très rapidement, au début de l'année scolaire, s'est mis en place un noyau de 6/7 personnes de « membres actifs », une forme de

« commission d'actifs » prenant en charge le fonctionnement général et dont les membres sont en interaction permanente.

On pourrait évoquer une forme de bureau qui se serait mis en place de manière « naturelle », c'est-à-dire sans l'avoir décidé d'un point de vue formel.



1 seule femme, fait partie de ce noyau.

Au-delà de ce noyau il y a 3 à 4 personnes impliquées mais « moins actives », 4 autres dont on a des nouvelles et 7 à 8 personnes qui ne sont plus jamais venues après 1 ou 2 rencontres (20 personnes environ à la 1^{ère} réunion).

A la question de savoir si cela est satisfaisant, pour les 3 membres présents (qui font partie de ce noyau) la réponse est partagée :

Oui... en ce qui concerne le fonctionnement démocratique et égalitaire actuel du CCI C...

Non... en ce qui concerne le faible effectif : être plus nombreux permettrait de mieux représenter le secteur, permettrait de faire plus de choses... et peut-être économiser de l'énergie (il est rapporté qu'il a été évalué que l'investissement total d'1 membre actif impliqué au CA de l'association de gestion pouvait représenter jusqu'à 500 h depuis le début de l'année).

1.3 La charte évoque le fait qu'une attention particulière doit être portée aux personnes « éloignées de la chose publique » et « résidents étrangers » :

Est-ce que votre conseil intègre des personnes répondant à ces critères ? Comment vous-mêmes vous situez vous par rapport à ces critères ? Pensez-vous que votre conseil représente la mixité sociale existant sur votre secteur ?

Ce point est « vécu comme un échec » à ce jour.

Les membres présents pensent que le CCI n'est pas représentatif de la diversité du secteur.

Devant la difficulté de déterminer la notion d'« éloigné de la chose publique », il est proposé d'énoncer les caractéristiques d'un habitant « proche de la vie publique » et d'imaginer par défaut celui qui en serait éloigné... :

- *Celui ou celle qui s'est portée volontaire pour participer aux CCI*
- *Quelqu'un qui peut être, ou avoir été, militant associatif, militant politique, parent délégué, membre d'une union de quartier...*
- *Quelqu'un qui a travaillé ou travaillé dans une collectivité*
- *Quelqu'un qui porte un intérêt à la vie publique en général, au contenu des conseils municipaux...*

Il est constaté que tous les membres du noyau actif ont plus ou moins ce profil là (sans être devenus, à priori, des « citoyens professionnels »).



Parmi les tirés au sort sur la liste électorale, 2 sont encore présents : 1 peut être qualifié de « proche de l'action publique » puisqu'il est impliqué dans une grosse association agissant dans le domaine de l'environnement (la MNEI).

L'autre personne peut être qualifiée d'« éloignée », au départ, de la chose publique.

6. Activité du CCI

2.1 Quels sont les actions actuellement développées par votre CCI ?

Les faites-vous connaître ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

En septembre 2015, la première action du conseil a été d'organiser une réunion publique permettant aux porteurs de projets dans le cadre du budget participatif mis en place par la Ville de Grenoble de présenter leurs projets. 50 personnes environ étaient dans la salle, dont les porteurs de projets et leurs proches.

Les autres actions depuis consistent à participer à des réunions organisées par des institutions ou associations : gestion des encombrants, gestion des déchets,...

Il peut s'agir aussi de récolter puis de diffuser des informations aux membres du comité.

Enfin, du fait qu'il existe sur le territoire du conseil 2 Unions de Quartier, un des rôles du CCI est de pouvoir établir des liens ou des connexions entre les 2, puis les fédérer au sujet de tel ou tel projet sur le secteur (exemple de la passerelle).

En ce qui concerne les moyens d'information, ont été utilisés le Dauphiné Libéré, le site web, télé Grenoble,...



2.2 Avez-vous des projets d'actions en cours de réflexion ? A quel stade de formalisation ?

Sont-ils diffusés ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

Un projet actuel serait de pouvoir établir des liens avec la Table de Quartier, nouvellement créée, afin de connaître ses participants et les sensibiliser à la démocratie participative.

Le projet d'investir un lieu « physique » pour y assurer des permanences afin de pouvoir accueillir les habitants est actuellement à l'étude.

2.3 Votre conseil a-t-il interpellé des institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, les quels ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

Le CCI C (le seul à l'avoir fait jusqu'à ce jour) a déposé une question au Conseil Municipal de la Ville de Grenoble du mois de mars 2016 au sujet de l'avenir réservé par la Ville de Grenoble à l'orange... et qui a permis de présenter et soutenir un projet porté par l'association « l'orange de Grenoble », en lien avec la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère sur ce site.

2.4 Votre conseil a-t-il été interpellé par des institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, les quels ? A quels sujets ?

Phénomène récent, le CCI a été interpellé par les services de la ville de Grenoble par mail pour formuler un avis au sujet de l'implantation de mobilier urbain et avec le CLUQ sur le projet de l'esplanade.... Mais aussi par la Metro pour la présentation de « Cœur de Ville Cœur de Metro » et le PLUi.



7. Rapport aux habitants et/ou usagers du secteur.

3.1 Quel est le rapport entre votre CCI et les habitants / usagers du secteur ?

- Avez-vous des actions ou projets à destination des habitants / usagers ?
- Avez-vous des actions ou projets intégrant les habitants / usagers ?
- Avez-vous pu organiser « la co-construction de propositions et de projets... en allant chercher les citoyens » ?

3.3 Votre conseil a-t-il été un relais utilisé par les habitants afin d'interpeler les institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, par qui ? Pour quelles institutions ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

Oui, il s'agit d'une fonction « ressource » :

Induit par le « statut municipal » des CCI, une des fonctions du CCI est de relayer des questions ou des problèmes auprès de la municipalité (exemple des problèmes actuels de l'école Bizanet) ou bien encore d'orienter des personnes vers le bon interlocuteur (tel ou tel élu) en fonction de sa question.

Même logique qui a sou tenu l'intervention en Conseil Municipal citée précédemment.

3.4 Votre conseil a-t-il été un relais utilisé par les institutions publiques afin d'interpeler les habitants / usagers ? Si oui, par quelles institutions ou autres acteurs ? Quels types d'habitant/usager étaient visés ? A quels sujets ? Par quels moyens ?



Pour terminer...

Aujourd'hui, de votre point de vue quelle sont les forces et les faiblesses sur les 3 dimensions (fonctionnement, action, rapport aux habitants) que nous venons d'évoquer ?

Quelles sont, de votre point de vue, les marges de progrès ?

Aujourd'hui nous ne sommes pas assez nombreux pour être représentatifs de l'ensemble du quartier.

Des espoirs sont générés par la « nouvelle charte », l'appel à de nouveaux volontaires, à l'information dans « GRE MAG »...

Le projet de déposer un projet, au nom du CCI C, dans le cadre du budget participatif serait peut-être un moyen pour générer l'implication de nouveaux membres ?

**Grenoble, le 10 mai 2016.
Rédaction P. SERIS + 3 membres du CCI C présents.**

Validation le 28 juin



D le 27 juin **Composition et fonctionnement du CCI**

1.1 Au-delà des règles de fonctionnement fixés par la charte des CCI, en existe-t-il des spécifiques à votre CCI ?

Si oui, lesquelles ?

Énoncées de manière écrite ? Orale ?

Le projet d'écrire un règlement a effectivement existé : il s'agissait de régler quelques questions de fonctionnement comme l'organisation des votes internes (en fonction du poids de « présence »), la nature des décisions à prendre en assemblée, mais aussi les questions de démission en fonction des absences.....

Ce document a été élaboré sur les derniers mois seulement et il n'y a pas eu assez de membres sur les 2 dernières réunions pour le valider,.... mais il n'est pas abandonné pour peu que le CCI retrouve des membres.

En termes d'effectif, au départ, 15 personnes étaient mobilisées (dont 3 tirés au sort sur liste électorale), puis une série de 4 démissions pour raisons personnelles (déménagement,...) et pour certains parce qu'ils ne se retrouvaient plus dans le CCI (1/3 environ) a eu lieu....

Ces départs ont été compensés par le recrutement de 4 membres sur les listes complémentaires des volontaires. Les 4 nouveaux membres sont là depuis 1 mois et demi, mais ils ne font pas « retour » à chaque fois.

Depuis décembre il y a eu 6 départs environ.

En janvier il y avait 7 à 8 personnes ... chiffre qui a diminué progressivement pour atteindre aujourd'hui 4 / 5 personnes qui viennent régulièrement (dont 1 issue des listes électorales).

1.2 Comment caractérisez-vous le type de fonctionnement actuel de votre conseil ? D'un point de vue démocratique ? D'un point de vue mixité F/H ? Mixité sociale ? Age ?

Etes-vous satisfaits de ce fonctionnement ?



La mixité F/H est acquise, l'âge des membres se situant entre 30 et 60 ans, les personnes étant actives (peu de retraités).

Le fonctionnement a été très collégial : rotation très facile pour l'animation des réunions (convocation, ordre du jour, ...) mais aussi pour les représentations du CCI à l'externe.... Sachant que le nombre de personnes volontaires était équivalent au nombre de tâches à assumer...

Il y a eu le projet de structurer 2 groupes de travail (entretien / patrimoine et transport) mais, là aussi, la démarche n'a pas aboutie, faute de participant.

En ce qui concerne la mixité sociale, il est noté qu'il n'y a pas dans le CCI de personnes sans emploi.

1.3 La charte évoque le fait qu'une attention particulière doit être portée aux personnes « éloignées de la chose publique » et « résidents étrangers » :

Est-ce que votre conseil intègre des personnes répondant à ces critères ? Comment vous-mêmes vous situez vous par rapport à ces critères ? Pensez-vous que votre conseil représente la mixité sociale existant sur votre secteur ?

Parmi les 2 membres présents, un évoque la notion « d'éloigné de la chose publique » à travers son propre exemple de tiré au sort sur liste électorale : si pas forcément d'intérêt à priori, celui-ci s'est construit au fur et à mesure de l'année par la découverte et l'information au sujet du fonctionnement des institutions. L'inter-CCI a aussi été particulièrement source d'intérêt et de motivation.

En ce qui concerne le recrutement des membres d'un CCI, il est intégré l'idée (cf. charte) que c'est la mairie qui décide de comment le recrutement des CCI a lieu.

Pour les volontaires, tous avaient déjà un parcours militant (associatif ou politique) déjà entamé avant de s'intégrer au CCI...ce qui, pour un des membres présents, interroge : pourquoi parmi les 20 volontaires (dont certains ne sont jamais venus) beaucoup n'ont pas déclaré plus tôt dans l'année leur désintérêt pour le CCI (au motif d'un autre engagement ailleurs) et ont ainsi bloqué le processus de remplacement / listes complémentaires ?

Il est fait la supposition que certains restent « au cas où » il se passerait quelque chose qui pourrait les intéresser.... et que certains sont partis du fait que les CCI n'ont pas été consultés sur des dossiers importants par la municipalité.



Enfin, un des membres présents note le fait que de toute façon, il n'y a personne derrière pour prendre la relève... et que donc il n'y a pas de réel enjeu à son départ ou son non départ.

2. Activité du CCI

2.1 Quels sont les actions actuellement développées par votre CCI ?
Les faites-vous connaître ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

2.2 Avez-vous des projets d'actions en cours de réflexion ? A quel stade de formalisation ?
Sont-ils diffusés ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

2.3 Votre conseil a-t-il interpellé des institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, les quels ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

2.4 Votre conseil a-t-il été interpellé par des institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, les quels ? A quels sujets ?

0 action réalisée... au-delà des réunions qui ont surtout été centrées sur les questions d'organisation et, comme cela a été déjà évoqué, de 2 idées qui sont restées « en l'état ». (Manque de réponse des services de la MDH ?).

Un contact a eu lieu par l'intermédiaire d'une association de quartier avec l'UQ des Eaux Claires et la nouvelle UQ Libération. (En ce qui concerne l'éventuelle Table de Quartier, aucun contact n'a été pris).

Pour septembre, un projet ayant pour finalité de se faire connaître auprès des habitants, permettra d'être présent au forum des associations du quartier Mistral avec une table « CCI ».

3. Rapport aux habitants et/ou usagers du secteur.

3.1 Quel est le rapport entre votre CCI et les habitants / usagers du secteur ?

- Avez-vous des actions ou projets à destination des habitants / usagers ?
- Avez-vous des actions ou projets intégrant les habitants / usagers ?
- Avez-vous pu organiser « la co-construction de propositions et de projets... en allant chercher les citoyens » ?



3.3 Votre conseil a-t-il été un relais utilisé par les habitants afin d'interpeler les institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, par qui ? Pour quelles institutions ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

3.4 Votre conseil a-t-il été un relais utilisé par les institutions publiques afin d'interpeler les habitants / usagers ? Si oui, par quelles institutions ou autres acteurs ? Quels types d'habitant/usager étaient visés ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

Pour terminer...

Aujourd'hui, de votre point de vue quelle sont les forces et les faiblesses sur les 3 dimensions (fonctionnement, action, rapport aux habitants) que nous venons d'évoquer ?

Quelles sont, de votre point de vue, les marges de progrès ?

Quelques « idées force » :

/CCID

- Après un an de fonctionnement, la « structure de base » du CCI est là : les réunions sont régulières, bien organisées, avec ordre du jour...
- Il se trouve qu'il n'y a pas eu de porteur de projets (à part soutenir l'idée du SEL, monnaie locale) au sein du CCI cette année pour dynamiser l'activité...aujourd'hui, peut être que le rôle du CCI serait de soutenir les projets d'autres acteurs du secteur ?
- Il a été dit par les élus de secteur : « foncez »... mais dans quelle direction ? : trop peu de contact avec eux... absence totale de sollicitation... (cf. question de l'articulation entre la démocratie participative et démocratie représentative)
- Le problème du territoire de ce secteur est qu'il est trop grand et sans réel centre de gravité en terme de relations sociales comme peut l'être une place de marché dans d'autres territoires... comment toucher les habitants est un réel problème.

/D'un point de vue global :

- Le **I** de Indépendant a pris trop de place :



Les questions d'organisation....ont pris trop de temps : on a mis plusieurs mois à définir qui on est et à quoi on sert... alors chercher le contact avec les habitants sans avoir résolu ces questions devient très compliqué : comment s'adresser à eux quand on ne sait pas vraiment qui on est ?

Pourquoi la Mairie n'a pas réglé ces questions en amont ? Ou au moins donner un début de feuille de route pour nous aider à nous lancer ?

Peut-être que nous (et les citoyens avec) attendons trop des institutions, mais il nous semble qu'on peut distinguer indépendance politique et soutien des personnels et structures municipales.

Ils pourraient avoir un rôle d'accompagnement, accélèreraient la connaissance des services municipaux et des associations existantes et faciliteraient le dialogue avec eux.

- Une piste de développement pourrait être d'organiser un lien plus étroit entre les CCI et le dispositif du budget participatif.
- En ce qui concerne « le nombre idéal », celui-ci serait de 15 à 20 personnes présentes aux réunions... ce qui supposerait que 40 à 50 personnes soient « membres du CCI » ... et que la base des tirés au sort sur liste électorale soit au moins de 60 personnes.
- En ce qui concerne le renouvellement des membres, la Ville devrait reproduire, une fois par an, appel à volontaire et tirage au sort.
- Au sujet des questions posées au CM, l'avis est que d'autres processus sont à mettre en œuvre en amont... notamment en questionnant les services municipaux pour avoir des informations.
- Au sujet de l'argent mis à disposition : comment l'utiliser au mieux ? utiliser de l'argent pour du secrétariat serait du gaspillage de l'argent public...
- Il nous semble que les 150 ont eu une vision très utopique des CCI... en imaginant ce qu'ils devaient être....mais tel quel, dans la vraie vie, c'est impossible / réalité et à la disponibilité des gens.

Rédaction Patrick SERIS + 2 membres présents du CCID



Ele 7 juin

9. Composition et fonctionnement du CCI

1.1 Au-delà des règles de fonctionnement fixés par la charte des CCI, en existe-t-il des spécifiques à votre CCI ?

Si oui, lesquelles ?

Énoncées de manière écrite ? Orale ?

Oui

De manière écrite, un recueil d'une dizaine de page à ce jour, capitalise les principales décisions du conseil relatives à son fonctionnement en 9 points : 1 charte éthique, 2. Désignation des membres, 3. Organisation de l'efficacité des rencontres : nos instances, 4. Fonctionnement des réunions du conseil, 5. Fonctionnement des groupes de travail, 6. Les référents, 7. Liste des salles et modalités de réservation, 8. Outils de communication interne, 9. Interpellation du Maire en C.M.. 10. budget du CCI.

En résumé,

- Fonctionnement de la plénière, 1 X par mois, le 2^{ème} jeudi de chaque mois
Animation par duos

Si on vote : majorité à 70%

A partir de 3 absences non justifiées : exclusion (mais jamais appliquées), sachant qu'il y a eu une grosse vague de démissions qui a épuisé la liste de réserve.

- Mise en place de groupes de travail :

Rôle : Travaillent les sujets en amont pour les présenter en plénière

2 catégories :

Groupe de W inter-CCI : / déplacements ; / communication + forte implication dans le comité de gestion inter-CCI.

Groupe de W interne au CCI E : urbanisme (cf. PLU), communication, social (cf. problématique des Roms et des jeunes en errance), démocratie.



- Fonction « logistique » : qui fait quoi pour les tâches matérielles (gestion des clés, des lieux ressources,...)

1.2 Comment caractérisez-vous le type de fonctionnement actuel de votre conseil ? D'un point de vue démocratique ? D'un point de vue mixité F/H ?

Etes-vous satisfaits de ce fonctionnement ?

A ce jour : 22 membres inscrits, une dizaine environ en moyenne aux assemblées plénières et 5 vraiment actifs pour le pilotage (les plus motivés)
Ce noyau de 5 personnes s'est dégagé de manière « naturelle ».

A noter l'usage de l'ODJC (Ordre du jour collaboratif).

La mixité F/H est parfaite.

A la question de savoir si ce fonctionnement est satisfaisant, il y a un débat entre les 2 membres présents à cet entretien collectif qui permet de mettre en perspective les avantages et inconvénients :

Pas de chef, pas de président, pas de pyramide... permet d'éviter des attitudes d'autoritarisme inutiles et mal placées.... Mais problème de la lenteur des décisions et des démarches.

Dans le même temps, un pilote qui sait dynamiser, qui sait ce qu'il veut, qui sait gérer le pouvoir (différence entre « sur » et « avec » les autres), permet d'orienter efficacement les projets... même si il y a un risque que les autres se reposent sur lui.

En fait, au CCI E, on est sur un mixte : durant les plénières il n'y a pas de chef... et dans les groupes on désigne un pilote. C'est aussi la contrainte du faible nombre... Si on était plus nombreux, on pourrait faire autrement, plus participatif.

Une réflexion se porte sur la participation de membres appartenant à une autre association (notamment UQ mais aussi d'autres associations militantes sur des sujets précis) : si la règle de la charte indiquant qu'un membre ne peut pas représenter une autre association au sein du conseil est respectée à la lettre et estimée « bonne », il n'empêche que le fait de se priver des associations qui ont du savoir ou de l'expérience sur tel ou tel sujet est problématique.



Il est noté que certaines de ces personnes peuvent adopter un comportement d'électron libre / fonctionnement du conseil.

1.3 La charte évoque le fait qu'une attention particulière doit être portée aux personnes « éloignées de la chose publique » et « résidents étrangers » :
Est-ce que votre conseil intègre des personnes répondant à ces critères ? Comment vous-mêmes vous situez vous par rapport à ces critères ?
Pensez-vous que votre conseil représente la mixité sociale existant sur votre secteur ?

Les membres du noyau de base porte comme ADN le fait d'avoir appartenu à des associations, à des groupes, bref ont été porteurs d'actions collectives avec la volonté de « changer les choses ».

Non, le conseil ne représente pas l'ensemble des habitants du quartier.

Mais est-ce un problème en soi ? La diversité des personnes concernées par les actions du conseil, même si elles ne viennent qu'une seule fois, est peut-être plus importante.

On constate que de nombreux actifs ont du mal à s'investir, même dans les groupes de travail.

En ce qui concerne les « personnes éloignées de la chose publique », en effet, il est difficile d'attirer les commerçants qui sont en activité toute la journée, les clochards et les SDF, les jeunes, les handicapés, les prostituées,...

Le conseil s'est rapproché de l'association « Ecole de la Paix » pour avoir des idées et agir en direction de ces publics difficiles.

En ce qui concerne les 2 tirés au sort encore présents, il faut noter que l'un est par ailleurs membre de l'UQ (donc a beaucoup de chance !) et que l'autre s'investit dans le fonctionnement de manière volontaire même si elle ne prend pas encore part aux décisions.



10. Activité du CCI

2.1 Quels sont les actions actuellement développées par votre CCI ?

Les faites-vous connaitre ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

2.2 Avez-vous des projets d'actions en cours de réflexion ? A quel stade de formalisation ?

Sont-ils diffusés ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

2.3 Votre conseil a-t-il interpellé des institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, les quels ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

2.4 Votre conseil a-t-il été interpellé par des institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, les quels ? A quels sujets ?

Les activités du CCI prennent des formes différentes :

- L'activité interne du comité est considérée comme une activité à part entière : mise en place de la charte spécifique, tenue des plénières, organisation numérique...
- Actions à travers des collectifs :
Exemple d'un collectif autour d'un projet immobilier « problématique » aux Charmilles, pour lequel les habitants sont venus chercher le CCI : idée de jouer un rôle de médiation entre ce collectif et la Ville.
Idem pour les Alpains.
- Actions à l'initiative de la Ville :
Le CCI est sollicité par la Ville pour la mise en œuvre du budget participatif, la concertation au sujet du PLU, les ateliers SPIRAL sur le secteur.
- Actions thématiques, structurées autour des groupes de W existants :



- Déplacement : idée de développer une application mobile qui permettrait de signaler en direct aux services compétents les problèmes repérés par els habitants.
- Urbanisme: consultation / PLUi.
Le problème c'est qu'en l'état actuel des choses, il est difficile de pouvoir parler d' « action » du CCI. En fait il s'agit de « suivre » les projets. (« On ne peut venir qu'à 2 représentants du CCI et on est informé très tardivement des rencontres »).
- Social : un membre du CCI se rend régulièrement au contact des Roms qui sont sur un terrain du secteur... Mais les 2 membres présents à l'entretien ont le sentiment de ne pas savoir très bien faire. Les Roms sont considérés comme habitants du quartier, qui ont des problèmes majeurs de précarité...avec lesquels le Cci essaye d'avoir des contacts... mais c'est difficile à cause de la langue et de la méconnaissance de leurs intentions et souhaits réels d'une part... et de la méconnaissance des ressources existantes pouvant les aider d'autre part.
A minima, il s'agira d'être vigilant à la manière dont ils pourraient être évacués.
- Environnement : Gestions des déchets et compost : pour cette action, le CCI est allé au-devant des habitants pour les solliciter.

A ces activités s'ajoutent celles de « l'inter-CCI » : communication, ...

En ce qui concerne les projets à venir est citée la volonté de suivre les projets Esplanade et Flaubert.

11. Rapport aux habitants et/ou usagers du secteur.

- 3.1 Quel est le rapport entre votre CCI et les habitants / usagers du secteur ?
- Avez-vous des actions ou projets à destination des habitants / usagers ?
 - Avez-vous des actions ou projets intégrant les habitants / usagers ?
 - Avez-vous pu organiser « la co-construction de propositions et de projets... en allant chercher les citoyens » ?



En ce qui concerne le rapport aux habitants, l'idée majeure est de transformer petit à petit la plénière en lieu de rencontres et de débats avec les habitants : c'est la raison pour laquelle le CCI se réunit toujours au même endroit, le même jour de chaque mois...ce qui devrait permettre un repérage de la part des habitants.

2 types de support sont envisagés pour diffuser de l'information : site internet et flyer (carte de visite)

3.3 Votre conseil a-t-il été un relais utilisé par les habitants afin d'interpeler les institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, par qui ? Pour quelles institutions ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

Le Cci a bien compris la procédure de l'interlocuteur unique ville (direction du territoire)... mais a aussi pu constater l'efficacité de l'utilisation du numéro du « fil de la ville ».

3.4 Votre conseil a-t-il été un relais utilisé par les institutions publiques afin d'interpeler les habitants / usagers ? Si oui, par quelles institutions ou autres acteurs ? Quels types d'habitant/usager étaient visés ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

Pour terminer...

Aujourd'hui, de votre point de vue quelle sont les forces et les faiblesses sur les 3 dimensions (fonctionnement, action, rapport aux habitants) que nous venons d'évoquer ?
Quelles sont, de votre point de vue, les marges de progrès ?

1. La question du budget n'est pas simple à régler :
C'est de l'argent public que le CCI souhaite dépenser pour les habitants... comment faire s'il n'est pas utilisé ?
2. Le renouvellement : comment l'assurer quand les membres actuels seront au bout de leur mandat ? rotation par 1/3 ?
Certainement que la communication est essentielle pour y parvenir... mais refaire une campagne payante pour tirer des gens au sort serait du gaspillage.
Quelle alternative au tirage au sort ? Comment intéresser de nouvelles personnes à l'activité des CCI ?



le cooptage ? Le risque serait alors que des groupes d'amis s'emparent et s'approprient le Cci pour faire un « projet entre eux » et « à eux ».

3. La question du nombre de participants n'est pas un problème en soi. 15 pourrait être un seuil minimum pour assurer le fonctionnement dans la durée (avec droit de décision et de vote)... à partir duquel se développeraient l'activité et le rayonnement et qui pourrait entraîner des réseaux d'habitants intéressés par les projets.

Par contre, une ressource permanente (service civique ?) ayant pour rôle la coordination, la diffusion d'informations, ainsi qu'un lieu fixe ouvert en permanence pourrait être utile.

4. L'idée de pouvoir créer un réseau fédérateur qui constituerait un tissu dans lequel s'inscrivent les différentes organisations (dont le Cci) serait certainement pertinente. .Exemple d'une plateforme...d'une « foire aux projets permanente »

5. Constituer un réseau au sujet des questions de la jeunesse serait pertinent : mais comment y parvenir ?

6. Il faut affiner et réfléchir les procédures utilisées par la Ville lorsqu'elle sollicite les CCI.

7. Un grand regret : le « trou » de dynamique entre le moment de la création de la charte des CCI et la mise en place des CCI (perte en ligne sur le sens qu'il a fallu retrouver après beaucoup de temps « perdu » et de désistements).

Rédaction suite à la rencontre du 7 juin 2016 (Patrick SERIS + 2 membres du CCI)



12. Composition et fonctionnement du CCI F « le Verdetet »

1.1 Au-delà des règles de fonctionnement fixés par la charte des CCI, en existe-t-il des spécifiques à votre CCI ?

Si oui, lesquelles ?

Énoncées de manière écrite ? Orale ?

Le CCI a mis en place des règles de fonctionnement :

Une réunion par mois.

Préparation de la réunion mensuelle par 2 personnes désignées à chaque fois pour la prochaine, « de manière tournante ».
Dans le mois qui s'écoule avant la réunion, le même duo répond aux diverses sollicitations qui arrivent sur la boîte mails.

En ce qui concerne les personnes qui ne viennent plus, il leur a été demandé de déclarer explicitement leur « abandon » (règle = pour être rayé de la liste, il faut le déclarer).

Ceux qui n'ont pas répondu à cette sollicitation, n'ont pas été rayés de la liste.

Il a été imaginé à un moment de compenser les « manquants » par des inscrits sur la liste des volontaires : mais par respect absolu de la charte, cela n'a pas été fait.

Enfin, pour le futur, il est envisagé une règle de fonctionnement qui consisterait en une forme de tuilage entre les partants en fin de « mandat de 2ans » et les entrants.

A noter, qu'au début du fonctionnement se posait la question de l'invitation, ou pas, de l'élu du secteur, du directeur de la MDH.... Question qui a été résolue en organisant 2 temps bien distincts : un temps du conseil avec « invité », un temps du conseil seul.

A noter aussi, que la règle relative à la « non représentation d'une autre association » au sein du CCI (un individu ne représentant que lui-même) a été strictement respectée. Notamment au motif que chacun des membres est ainsi « à égalité de légitimité ».



1.2 Comment caractérisez-vous le type de fonctionnement actuel de votre conseil ? D'un point de vue démocratique ? D'un point de vue mixité F/H ?
Etes-vous satisfaits de ce fonctionnement ?

Actuellement, 14 personnes peuvent être considérées comme faisant partie du conseil : une douzaine issue des volontaires et 1 ou 2 des tirés au sort sur liste électorale.

8 participent régulièrement.

Le système de décision pour ces 8 personnes se fait toujours « au consensus » (pas de président, pas de secrétaire....) sachant que de l'avis des 6 membres présents à l'entretien, il n'y a pas eu encore matière à avoir de réelles divergences.

La mixité H/F est largement respectée, et ce sans difficulté.

Il y a la volonté de fonctionner le plus souvent possible en binôme et la répartition des tâches se fait en fonction des envies, des compétences respectives et des envies de chacune et chacun.

Même principe pour la participation aux instances extérieures, inter-CCI.....

1.3 La charte évoque le fait qu'une attention particulière doit être portée aux personnes « éloignées de la chose publique » et « résidents étrangers » :
Est-ce que votre conseil intègre des personnes répondant à ces critères ? Comment vous-mêmes vous situez vous par rapport à ces critères ?
Pensez-vous que votre conseil représente la mixité sociale existant sur votre secteur ?

Non, la mixité sociale n'existe pas au sein de ce conseil.

De plus, les secteurs géographiques sont inégalement représentés : abbaye châtelet, oui... Malherbe, non.

Devant la difficulté de déterminer la notion d'« éloigné de la chose publique », il est proposé d'énoncer les caractéristiques d'un habitant « proche de la vie publique » et d'imaginer par défaut celui qui en serait éloigné... :



- *Celui ou celle qui a été « éduqué » à la vie publique*
- *Quelqu'un qui peut être impliqué dans la vie associative*
- *Quelqu'un qui travaille dans une mairie*

Parmi les 2 tirés au sort sur la liste électorale cités précédemment, 1 est présent lors de cet entretien collectif : pour lui, le tirage au sort sur liste électorale, a coïncidé avec son besoin, son envie de s'insérer dans la vie collective du quartier (sans trop savoir à travers quoi) au moment du passage à la retraite. Il a dit « oui », mais sans tout comprendre au départ...il fait partie aujourd'hui du noyau « actif ».

13. Activité du CCI

2.1 Quels sont les actions actuellement développées par votre CCI ?

Les faites-vous connaître ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

En préambule, l'idée générale posée par le conseil est de constater qu'il y a peu de lien organisé entre les différentes associations présentes sur le secteur.

En novembre, après discussion avec l'ADTC, la première action forte a été d'organiser une déambulation à vélo, afin de repérer dans le secteur les « points noirs » des usagers du vélo : circulation, parking à vélo,...

Une information a eu lieu à travers des affichages dans les MDH du secteur et donnée aux unions de quartier.

Cette action n'est pas encore parvenue à son terme, car l'idée de départ était d'établir un livret-recueil... qui reste à finaliser pour être diffusé.



Avec pour finalité la volonté de se faire connaître auprès des habitants et des structures du quartier, un deuxième projet est, en cours actuellement et se finalisera pour début juin :

Il consiste à fédérer différents acteurs du quartier (maison de l'enfance, MJC, MDH Bajatière, Jouhaux...) autour de la préparation d'un spectacle de contes, et ce à travers l'intervention rémunérée d'un conteur professionnel.

Le fil conducteur est « le fil d'eau » en référence au Verderet, cours d'eau qui traverse le quartier et qui a donné son nom au CCI F. Le lieu de représentation sera le parc Ouagadougou, l'idée du CCI étant d'investir les parcs publics du secteur.

Enfin, le CCI a participé activement à l'initiative municipale de la journée « la belle saison ».

2.2 Avez-vous des projets d'actions en cours de réflexion ? A quel stade de formalisation ?

Sont-ils diffusés ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

Un projet sur la sécurisation autour de l'école Jules FERRY et en cours de préparation pour être déposé dans la ruche aux idées (budget participatif) cf. question 3.3

2.3 Votre conseil a-t-il interpellé des institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, les quels ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

2.4 Votre conseil a-t-il été interpellé par des institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, les quels ? A quels sujets ?

Voir question 3.4



14. Rapport aux habitants et/ou usagers du secteur.

3.1 Quel est le rapport entre votre CCI et les habitants / usagers du secteur ?

- Avez-vous des actions ou projets à destination des habitants / usagers ?
- Avez-vous des actions ou projets intégrant les habitants / usagers ?
- Avez-vous pu organiser « la co-construction de propositions et de projets... en allant chercher les citoyens » ?

Le CCI porte fortement la volonté d'aller vers les habitants : actuellement, est en cours l'obtention d'un emplacement sur la place du marché pour installer une table d'information sur le CCI et de recueil de la parole et des préoccupations des habitants (+ boîte à idées).

De manière générale, l'idée est d'intervenir sur l'espace public, les manifestations, les brocantes,...et se faire connaître physiquement.

Par ailleurs, des projets de création d'outils internet, de compte twitter, Facebook, et ce en lien avec l'inter-CCI, sont en travail.

En reformulant l'idée que les associations présentes sur les secteurs ne sont que très peu fédérées entre elles, peut-être que le rôle particulier du CCI serait de faire le lien et faire travailler les associations entre elles.

Les membres du CCI participent activement aux rencontres, aux AG...(exemple participation à l' atelier SPIRAL)

Le rapport à la nouvelle table de quartier amène à différents questionnements : faut-il intégrer les membres de la table de quartier au CCI ? En tant qu'individus ? Peut-on ? Ne peut-on pas ?

Quelle Indépendance du conseil sur ce type de questionnement ?



14.3 Votre conseil a-t-il été un relais utilisé par les habitants afin d'interpeler les institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, par qui ? Pour quelles institutions ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

Actuellement, une association de parent d'élèves de l'école J. FERRY, cherche à obtenir de la Ville une réponse en termes de sécurisation des alentours de l'école (carrefour dangereux).

Le CCI avec la volonté de jouer un rôle de relais ou de trait d'union, accompagne stratégiquement, oriente vers la bonne adresse, informe sur les compétences cette association.

En complément, le CCI dépose cette année un projet dans le cadre de la ruche aux idées (budget participatif) un projet à ce sujet.

3.4 Votre conseil a-t-il été un relais utilisé par les institutions publiques afin d'interpeler les habitants / usagers ? Si oui, par quelles institutions ou autres acteurs ? Quels types d'habitant/usager étaient visés ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

Le CCI est prêt à être sollicité par les services municipaux et les autres institutions et regrette vivement que cela n'ait pas été encore le cas.

Pour terminer...

Aujourd'hui, de votre point de vue quelle sont les forces et les faiblesses sur les 3 dimensions (fonctionnement, action, rapport aux habitants) que nous venons d'évoquer ?



Quelles sont, de votre point de vue, les marges de progrès ?

En ce qui concerne le fonctionnement, ça a pris du temps mais aujourd'hui ça fonctionne.

La faiblesse principale réside dans notre « non représentativité » du secteur et sur la question du nombre insuffisant de membres actifs.

Mais comment des gens « un peu loin » pourraient s'intéresser à la vie publique à travers un montage théorique centré sur les seules questions d'organisation ?

Il y a hétérogénéité des motivations et des attentes.

Il faut arriver à éclaircir et à clarifier ce qu'on veut faire et ce qu'on peut faire... pour pouvoir le faire comprendre aux autres habitants.

La mairie aurait dû animer des réflexions collectives avec les membres des CCI à ce sujet en début d'année : la seule référence à la charte ou à « les 150 ont dit que... » n'est pas satisfaisante.

Les axes d'amélioration du fonctionnement : clairement, que les services municipaux nous sollicitent.

Peut-être d'arriver à constituer des commissions thématiques au sein du comité : mais il faut être plus nombreux.

Grenoble, le 20 mai 2016.

Rédaction P. SERIS + relecture des 6 membres présents du CCI F Le Verderet.



G **Composition et fonctionnement du CCI** **comme Grenoble Sud ... le 22 juin**

1.1 Au-delà des règles de fonctionnement fixées par la charte des CCI, en existe-t-il des spécifiques à votre CCI ?

Si oui, lesquelles ?

Énoncées de manière écrite ? Orale ?

OUI, une charte écrite a été élaborée au départ, centrée sur des questions de fonctionnement et d'organisation interne (qui fait quoi) : binôme désigné en début de séance, rédaction du CR,....

A ce jour, elle est toujours d'actualité avec une application en dents de scie...

Fonctionnement en plénière, et 2 groupes de travail : éducation/jeunesse et urbanisme, + communication interne.

1.2 Comment caractérisiez-vous le type de fonctionnement actuel de votre conseil ? D'un point de vue démocratique ? D'un point de vue mixité F/H ?

Etes-vous satisfaits de ce fonctionnement ?

Depuis 1 an, il y a eu 6 ou 7 réunions qui ont rassemblé jusqu'à janvier 2016 entre 10 et 15 personnes + 2/3 excusés.

En janvier, il y a eu un net décrochage en termes d'effectif.

Beaucoup sont partis sur la pointe des pieds, et 1 a clairement exprimé son insatisfaction / inaction et un sentiment d'inutilité de la démarche.

Une relance a été effectuée en Mai, mais les retours n'ont pas encore été exploités.

D'un point de vue « démocratique » il faut souligner la bonne entente, des relations « amicales » qui permettent que les points de vue peuvent se confronter dans une ambiance sereine.

Une seule tension par mail est à noter au sujet d'une personne qui s'exprimait au sein du CA de l'Association de gestion des CCI sans être présent aux réunions de notre conseil : il a été remplacé malgré son désaccord.

Au fil du temps, un noyau de 5/6 personnes s'est dégagé pour animer l'ensemble. La parité F/H est satisfaisante.

La mixité sociale a été « un peu » au début, puis à disparu.



Pour la question de l'âge, à noter 3 à 4 jeunes femmes (autour de 30 ans), qui malgré le fait d'être peu disponibles car travaillant, sont actives dans les démarches du GT Education/jeunesse du CCI.

A la question de savoir si les membres présents sont satisfaits, il est répondu : si déjà on peut continuer comme ça, ça serait bien.

1.3 La charte évoque le fait qu'une attention particulière doit être portée aux personnes « éloignées de la chose publique » et « résidents étrangers » :

Est-ce que votre conseil intègre des personnes répondant à ces critères ? Comment vous-mêmes vous situez vous par rapport à ces critères ? Pensez-vous que votre conseil représente la mixité sociale existant sur votre secteur ?

Non

16. Activité du CCI

2.1 Quels sont les actions actuellement développées par votre CCI ?

Les faites-vous connaitre ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

2.2 Avez-vous des projets d'actions en cours de réflexion ? A quel stade de formalisation ?

Sont-ils diffusés ? Si oui, auprès de qui ? Par quels moyens ?

2.3 Votre conseil a-t-il interpellé des institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, les quels ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

2.4 Votre conseil a-t-il été interpellé par des institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, les quels ? A quels sujets ?

De manière globale, pour les personnes présentes (et surtout pour une), le manque d'activité « concrète » est un très sérieux problème qui pèse lourdement sur la motivation.

2 thématiques ont été abordées en termes d'activités :

Au sujet de la jeunesse, une action sur la question des élèves « décrocheurs » avec pour point de départ des préoccupations de mères de famille du quartier qui se sont mobilisées à ce sujet.

L'action a consisté à faire le point sur tout ce qui existe et sur les ressources existantes dans le quartier, en rencontrant les structures (la boutique,...), synthétiser l'information avec l'intention de la faire circuler.

Il semble que le résultat obtenu est que le groupe de mères à l'origine de l'action soit désormais en rapport avec la MDH, et/ou autre, sur le sujet... ce qui semble être malgré tout satisfaisant.



Sur les questions d'urbanisme, il s'est agi de participer à des réunions d'information, à défaut de concertation, proposées par les Villes de Grenoble et Eybens, ou la Métropole, de rencontrer l'UQ Baladins-Géants ou encore 2 élus municipaux grenoblois de secteur :

- Sur des projets d'urbanisme du secteur sur Grenoble et Eybens (collège des Saules, emplacement SADA, aménagement de Beauvert,...)
- Au sein des dispositifs de l'ANRU 1 et l'ANRU 2
- Le PLUi

A la question de repérer le rôle spécifique d'un CCI dans ces démarches, il est indiqué que le schéma idéal serait que le CCI aille vers les habitants pour organiser le débat à partir d'éléments fournis en amont par les institutions....ce qui est difficile du fait que les informations ne sont absolument pas données en amont.

Enfin à souligner la participation du CCI G au groupe inter-CCI qui travaille sur les déplacements portant exclusivement sur les pistes cyclables.

17. Rapport aux habitants et/ou usagers du secteur.

« ni connus des habitants, ni des élus... »

3.1 Quel est le rapport entre votre CCI et les habitants / usagers du secteur ?

- Avez-vous des actions ou projets à destination des habitants / usagers ?
- Avez-vous des actions ou projets intégrant les habitants / usagers ?
- Avez-vous pu organiser « *la co-construction de propositions et de projets... en allant chercher les citoyens* » ?

3.3 Votre conseil a-t-il été un relais utilisé par les habitants afin d'interpeler les institutions publiques ou autres acteurs ? Si oui, par qui ? Pour quelles institutions ? A quels sujets ? Par quels moyens ?

3.4 Votre conseil a-t-il été un relais utilisé par les institutions publiques afin d'interpeler les habitants / usagers ? Si oui, par quelles institutions ou autres acteurs ? Quels types d'habitant/usager étaient visés ? A quels sujets ? Par quels moyens ?



La question de l'activité étant considérée problématique, le rapport aux habitants est logiquement difficile à qualifier.

L'idéal serait de pouvoir jouer un rôle de « fédérateur » au sujet des difficultés du quartier, en lien avec les UQ et les habitants. Il est noté la difficulté de se positionner par rapport aux tables de quartier, nouvelle instance dont on ne connaît pas les membres ni exactement le rôle.

Pour terminer...

Aujourd'hui, de votre point de vue quelle sont les forces et les faiblesses sur les 3 dimensions (fonctionnement, action, rapport aux habitants) que nous venons d'évoquer ?

Quelles sont, de votre point de vue, les marges de progrès ?

Ont été énoncé quelques « idées force » :

- On revit l'effritement des ex-CCS.
- Comment développer le véritable pouvoir d'agir des habitants ? Sur quelles questions ?
- Le territoire du CCI est bien trop vaste pour pouvoir faire quelque chose de concret. Il faudrait des secteurs plus petits pour pouvoir vraiment les connaître et agir réellement, ou travailler sur des thèmes précis y compris sur des saisines de la Ville ou de ses Services.

Il y a maintenant nécessité de décider : les questions qu'on s'est posées ce soir on les connaît déjà : que décide-t-on ? que fait-on ? le problème, c'est qu'on n'a pas de réelle activité.



Une des pistes d'amélioration serait que les institutions ou la Ville sollicitent les CCI sur des sujets précis (exemple de l'avenue de l'Europe) en donnant de l'information en amont. Le CCI est trop livré à lui-même
Il mériterait d'être mieux accompagné et considéré réellement comme acteur de la co-construction, ce qui ne remettrait pas pour autant en cause son « indépendance ».

Rédaction/ Patrick SERIS + 4 personnes présentes à l'entretien collectif.

Membres CCI-G présents : Marie-France ALLAMAND - Serge BALOGH - Gérard BECK - Marcello BRANCALEONE



RELATION VILLE/ CONSEILS CITOYENS INDÉPENDANTS

SCHEMA 1 : LES CONSEILS CITOYENS INTERPELLENT LA MUNICIPALITÉ

LES CONSEILS
CITOYENS
INDÉPENDANTS



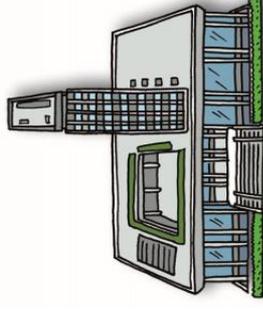
LE DIRECTEUR
DE TERRITOIRE



L'ÉLU(E)
SECTEUR

- Mobilisation des services
- Accès aux informations

VILLE DE
GRENOBLE



Information sur les
démarches de démocratie
locale en cours



LE DIRECTEUR
DE PROJET
« DÉMOCRATIE
LOCALE »



L'ÉLU EN
CHARGE DE LA
DÉMOCRATIE
LOCALE

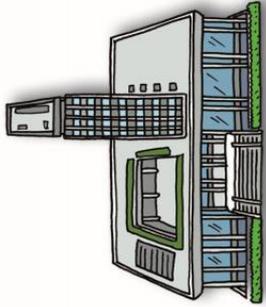
- Liens pour l'Association de Gestion
- Lien pour question orale en Conseil Municipal

Transmet les
questions orales
au Conseil
Municipal

RELATION VILLE/ CONSEILS CITOYENS INDÉPENDANTS

SCHEMA 2 : LA MUNICIPALITÉ INTERPELLE LES CONSEILS CITOYENS

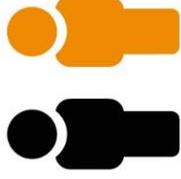
LA VILLE DE
GRENOBLE



LES DIRECTIONS
THÉMATIQUES
et/ou

LES ÉLU(E)S
THÉMATIQUES

L'ÉLU(E) DE SECTEUR
et/ou
LE DIRECTEUR
DE TERRITOIRE



Information sur les
démarches de démocratie
locale en cours



LE DIRECTEUR DE
PROJET « DÉMOCRATIE
LOCALE »
et/ou
L'ÉLU EN CHARGE DE
LA DÉMOCRATIE
LOCALE



Souhaitent associer,
inviter un CCI à un
groupe de travail, une
réunion, une démarche
de co-construction...



• Informe
• Transmet la
demande



LES CONSEILS
CITOYENS
INDÉPENDANTS



Outil d'évaluation de la participation

L'échelle d'Arnstein



Sources *A ladder of citizen participation* (Une échelle de la participation citoyenne) de la sociologue américaine Sherry R. Arnstein., 1971.



Groupe 2 et plus



Objectifs Pour S. Arnstein, cette grille de lecture permet à la fois de mesurer le degré de participation des citoyens dans des affaires publiques, et de suivre leur degré d'implication dans le projet.
Elle permet aussi de savoir si on est dans un projet de démocratie participative ou de « démagogie participative »...

Nous pouvons en effet utiliser cette grille comme :

- outil de suivi de l'évolution du processus d'implication et d'appropriation du projet par les habitants.
- outil d'évaluation
- outil de compréhension des demandes et des réponses : il existe des paliers significatifs de participation des habitants.
- outil de dialogue autour de la notion de participation
- outil de définition des rôles des acteurs.



Matériel Echelle d'Arnstein

Essais & Impact définitions utilisées au CS de Roussillon entre habitants et élus pour définir le degré de participation des habitants dans le projet de DSL.

ECHELLE D'ARNSTEIN

Les catégories de participation et de « non participation »

A l'aide de huit niveaux, l'échelle d'Arnstein mesure le pouvoir du citoyen et sa propension à participer à un projet.

La participation peut recouvrir différentes modalités :

- Une simple information à destination des acteurs locaux.
- Les acteurs locaux comme source d'information.
- Participation active des acteurs locaux (identification des problèmes et des besoins, réalisations des actions, participation dans un processus démocratique).

Niveaux	Qualification	Définition
Niveau 1	Manipulation	Ces niveaux supposent un public passif à qui on fournit des informations pouvant être partiales et partielles
Niveau 2	Education	
Niveau 3	Information	Le public est informé sur ce qui va se produire, sur ce qui est entrain de se produire et sur ce qui s'est déjà produit
Niveau 4	Consultation	Le public a la parole mais n'a aucun pouvoir dans la prise en compte de leur point de vue
Niveau 5	Implication	Les opinions du public ont quelques influences mais ce sont encore les détenteurs du pouvoir qui prennent les décisions
Niveau 6	Partenariat	Le public peut commencer à négocier avec les décideurs, incluant un accord sur les rôles, les responsabilités et les niveaux de contrôle
Niveau 7	Délégation de pouvoirs	Délégation partielle des pouvoirs
Niveau 8	Contrôle des citoyens	Délégation totale dans la prise de décision et de l'action

Les premiers niveaux correspondent à la manipulation et décrivent le niveau de « non participation », que certains confondent avec la vraie participation.

Les niveaux 3 et 4 permettent à ceux qui n'ont pas le pouvoir d'avoir accès à l'information et de se faire entendre. Mais leurs avis ne seront pris en compte par ceux qui ont le pouvoir.

Le niveau 5 permet aux citoyens de donner leur avis, mais le droit de décider reste entre les mains de ceux qui ont le pouvoir.

Les 3 derniers niveaux correspondant au pouvoir des citoyens. Ils indiquent des degrés d'influence croissante sur la prise de décision. Les citoyens peuvent nouer des partenariats qui leur permettent de négocier et d'engager des échanges avec les détenteurs du pouvoir.

Une formation pour les Conseils Citoyens Indépendants

Maquette des modules de formations :

La formation des Conseils Citoyens Indépendants est pensée sur une année. Cette formation se compose d'au moins deux modules :

- Module socle
- Module avancé

Journée de formation « Module socle » le 3 décembre 2016 :

Cette journée de formation et de rencontres s'adresse aux nouveaux membres des Conseils Citoyens Indépendants ainsi qu'à tous les membres des Conseils Citoyens Indépendants le désirant.

Matinée sur la thématique du système institutionnel local :

Animée par un professeur de Sciences Po Grenoble, cette formation explore le fonctionnement municipal et ses articulations avec les différentes institutions locales.

Après-midi sur le thème : Les instances citoyennes à Grenoble

Animée par la Direction de Projet Démocratie Locale, cette formation revient sur le rôle et l'historique des Conseils Citoyens Indépendants. Elle explore également les autres instances citoyennes à Grenoble et notamment les Unions de Quartier et les Tables de Quartiers. Les Conseils Citoyens Indépendants qui le souhaitent sont invités à présenter leurs actions et leur projet. Une présentation de l'Association de Gestion aura également lieu.

Un temps d'échange est prévu avec Sciences Po Grenoble autour des thématiques à aborder dans l'année en fonction des attentes des Conseils Citoyens Indépendants et des chantiers municipaux. Une présentation du parcours de Certification d'Action Citoyenne et une première session d'inscription aura également lieu.

Une sélection de documents sera distribuée sur les thématiques abordées.

Formations avancées, à partir de janvier :

Les modules avancés consistent en plusieurs soirées de formation sur des thématiques définies et d'autres définies lors du module socle :

- ✓ Répartition des compétences Ville et Métro

Cette soirée de formation est dans la continuité de la formation sur le système institutionnel local mais aborde plus précisément la mécanique de répartition des compétences entre le Ville et la Métropole. Cette formation est également ouverte aux membres des Unions de Quartiers et des Tables de Quartiers qui le souhaitent.

- ✓ Outils et méthodes de concertation

Cette formation aborde le développement des pratiques de concertations en France et notamment leur cadre légal et réglementaire. Elle vise également à donner des techniques d'animations à ses participants.

- ✓ 2 formations sur des thématiques à définir

Le travail de définition de ces thématiques a lieu lors du module socle sous forme d'échange entre les Conseils Citoyens Indépendants et Sciences Po Grenoble.

Chaque thématique est parcourue selon un format d'environ 2h. Des documents seront proposés comme support aux formations.

Parcours certifiant tout au long de l'année:

Un partenariat entre la Ville de Grenoble et Sciences Po Grenoble va être mis en place pour proposer aux candidats qui le souhaitent un parcours de formations débouchant sur l'obtention d'un certificat.

Ce parcours s'insère dans une logique de reconnaissance de l'engagement des membres des Conseils Citoyens Indépendants. Cette expérimentation pourra par la suite être ouverte aux membres des Unions de quartiers et des Tables de quartier.

Il implique pour le candidat un troisième module de formation, une assiduité renforcée aux différentes formations ainsi que la possibilité d'assister à deux ou trois conférences de science politiques dispensées à Sciences Po Grenoble. Ce parcours peut être passé en deux ans.

Une procédure de reconnaissance de compétences.

Sans constituer une véritable procédure de Validation des Acquis de l'Expériences (VAE), le parcours certifiant propose aux candidats une reconnaissance de compétences. Cette reconnaissance porte notamment sur la capacité du candidat à animer une réunion et à conduire un projet. Elle peut être basée sur des expériences menées au sein des Conseils Citoyens Indépendants ou sur des engagements propres au candidat.

En plus de constituer une reconnaissance de l'engagement valorisable dans un parcours professionnel, ce certificat peut constituer un premier élément vers une véritable procédure de Validation des acquis de l'expérience.

Un entretien personnalisé

L'obtention du certificat exige une certaine présence aux formations dispensées pendant l'année. Elle comprend un entretien bilan avec le candidat et la possibilité d'échanger avec un jury sur les expériences du candidat.

Des frais d'inscription attestent de l'engagement du candidat. Ceux-ci peuvent être pris en charge par les Conseils Citoyens Indépendants ou la Ville de Grenoble.

Le candidat a possibilité d'assister à des conférences de sciences politiques de son choix durant l'année.

Éléments mis en avant par l'étude réalisée par "FORS Recherche Sociale et Res Publica" :
« l'évaluation globale des démarches de démocratie participative à la Ville de Grenoble »
en 2012/2013.

La commande formalisée au sujet de cette étude était d'obtenir un bilan des usages et des pratiques en matière de démarche participative à Grenoble, des réussites et des difficultés (en référence à la charte de la démocratie participative adoptée au CM du 26/01/2009) et de poser les fondements de la réflexion pour renouveler le projet municipal en la matière.

La méthode est qualifiée de participative dans la mesure où elle s'est appuyée sur 3 forums réunissant 80 à 100 personnes, sur un comité de suivi et d'évaluation de la charte de la démocratie locale constitué d'une quarantaine de personnes qui s'est réuni à 2 reprises et des entretiens auprès de 31 habitants, 23 techniciens et 7 élus.

Un des points remarquables de cette étude est la proposition d'une typologie en 4 catégories des dispositifs et démarches présents dans la vie de la démocratie locale grenobloise à savoir :

1. Les démarches de participation initiées par la Ville (budget participatif, FPH,...)
2. Les dispositifs initiés par la Ville pour favoriser l'action citoyenne (CCS, CCREG,...)
3. Les initiatives citoyennes accompagnées par la Ville (accompagnement par les MDH des projets habitants et associatifs dans la proximité)
4. Les initiatives citoyennes interpellant la Ville (UQ, LAHGGLO... et Alliance citoyenne, Villeneuve debout,...)

Cette catégorisation est donc basée sur la distinction entre ce qui est initié par la Ville et ce qui est porté par l'initiative citoyenne.

Elle soulève une question complexe (constat d'une démocratie participative à 2 vitesses ?) en opérant au sein des initiatives citoyennes une distinction entre

- celles accompagnées par la Ville dans les quartiers populaires concernant des habitants investis dans des projets de proximité « concrets »

et

- celles interpellant la Ville et concernant un public déjà militant ou formé dont les modalités sont le débat et la consultation.

Enfin, au sein de la 4^{ème} catégorie, apparaît la distinction entre les associations relevant d'une dynamique de « dialogue conflictuel » et néanmoins « créatrice » avec les institutions et celles représentant un courant nouveau désireux d'organiser une nouvelle forme de « participation parallèle à celle offerte par la Ville ».

Au-delà, ce rapport met en avant le constat que les ambitions politiques de la charte démocratie participative adoptée par la Ville ont du mal à trouver leur déclinaison opérationnelle, les objectifs restant des intentions, et s'interroge sur les causes de ce constat.

En termes de préconisation, il s'agit

- d'élargir les objets soumis à la participation citoyenne, trop souvent limité à des actions mineures ou au champ de l'urbanisme. (Et le social ?)
- de mieux définir les objectifs poursuivis par la ville à travers ces démarches : amélioration et adaptation des projets ? Accompagnement à l'appropriation et à l'acceptation des projets ? Partage du pouvoir sur certains projets ?
- d'améliorer sur le site de la ville l'onglet « démocratie participative ».
- de rendre visible l'impact de la « participation » afin de donner envie à d'autres d'y participer et de lutter contre l'idée que l'avis des citoyens n'est pas pris en compte.
- d'élargir le panel de citoyens concerné qui est trop réduit, composé surtout de vieux militants, même si il existe une participation citoyenne de proximité « accompagnée » plus diversifiée sociologiquement.
- De développer cette fonction au sein de chacune des directions thématiques.

Rédaction, le 06/09/2016

Patrick SÉRIS

Chemin :

LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (1)

- TITRE III : DES INSTRUMENTS ET DE LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
 - Chapitre II : Des contrats de ville

Article 7

ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2014/2/21/VILX1315170L/jo/article_7

Alias: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2014/2/21/2014-173/jo/article_7

I. — Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.

Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Dans ce cadre, l'Etat apporte son concours à leur fonctionnement.

Le représentant de l'Etat dans le département, après consultation du maire et du président de l'établissement public de coopération intercommunale concernés, reconnaît la composition du conseil citoyen et accorde, si besoin est, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen.

Les contrats de ville définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation. Le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence.

Les modalités d'application du présent article sont précisées par un arrêté du ministre chargé de la ville. Cet arrêté détermine, en particulier, les garanties de représentativité et d'autonomie des conseils citoyens.

II. — L'article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé :
« Dans chaque commune soumise à l'obligation de création d'un conseil de quartier, le maire peut décider que le conseil citoyen prévu à l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine se substitue au conseil de quartier. »

Liens relatifs à cet article

Cité par:

LOI n°2014-173 du 21 février 2014 - art. 7, v. init.

ARRÊTÉ du 15 septembre 2014 - art. Annexe (Ab)

ARRÊTÉ du 15 septembre 2014 - art., v. init.

ARRÊTÉ du 7 août 2015 - art. (V)

ARRÊTÉ du 7 août 2015 - art., v. init.

Code général des collectivités territoriales - art. L2143-1 (V)

	PB à résoudre	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Moyens mobilisés	Réalisations (sept. 2016)	Résultats
	essoufflement de la démocratie participative grenobloise (vieillessement, non renouvellement, postures conflictuelles figées, rivalités expertise technicienne...)	Renouveler les dispositifs de participation citoyenne	Proposer aux grenoblois d'expérimenter une nouvelle forme d'instance de démocratie locale, hors vie associative déjà existante, hors vie politique "partisane", hors système de démocratie participative existant, sur un modèle proche de celui mis en place par l'Etat dans les quartiers en politique de la ville et en correspondance avec celui mis en place par la Métropole.	Préparer à travers une commission extra-municipale de 12 élus et 12 citoyens, puis faire adopter par le CM une charte ayant valeur de contrat entre la Ville et les CCI qui acte des principes, des rôles, des modalités de fonctionnement , des engagements réciproques.		Adoption de la charte au CM du 23 mars 2015	Un système très normé sur la composition, les effectifs et les bases du fonctionnement mais complètement "ouvert et non défini" sur les contenus de mobilisation
				Proposer individuellement aux grenoblois de plus de 16 ans de constituer 7 Conseils Citoyens Indépendants sur 7 bassins de vie ...		7 CCI existent depuis juin 2015 *dont 2 à ce jour avec un seuil d'effectif très bas	Dynamique collective difficile puisque démarrant de "zéro" sur de grands territoires et rassemblant des habitants qui ne se connaissent pas, pour la majorité d'entre eux.
	sentiment des acteurs de la démocratie participative d'être peu pris en compte par les acteurs de la démocratie représentative en étant mobilisés sur des sujets d'intérêt mineur et/ou en étant sous tutelle des élus .	Refonder de manière collective la démocratie locale grenobloise en associant à la Ville un groupe de 150 citoyens désireux de...	porter une attention particulière aux jeunes et aux "éloignés de la chose publique" pour qu'ils participent à la démocratie participative locale	composés de 40 personnes, dont 20 tirés au sort sur liste de volontaires et 20 tirés au sort sur liste électorale, avec respect de la parité, et une attention particulière pour les jeunes et les personnes éloignées de la chose publique et intégrant les étrangers, où les élus municipaux (ni les éventuels candidats) n'ont pas leur place. soit 280 personnes au niveau global de la ville. missionnés par la ville pour...		effectifs: au niveau global de la Ville * environ 100 personnes dans les effectifs * 70 présents physiquement *entre 45 et 50 personnes réellement actives (4 à 12 par CCI) *environ 18 personnes tirés au sort sur liste électorale présentes dans les effectifs dont une dizaine d'actifs composition: *parité F/H absolue *1 jeune de 23 ans *majorité entre 30 et 60 ans *1 étranger d'origine communautaire *éloignés = tirés au sort sur liste électorale	
		faire de la chose publique un enjeu partagé par tous.	Mettre en place des lieux d'information, de formation, de débats afin d'associer les habitants grenoblois à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques municipales et intercommunales	" être artisans de la démocratie", c'est à dire encourager et animer « la participation » et organiser la co-construction de propositions et de projets sur leur territoire et ce, sans contenu pré-défini et non adossés ou reliés à un dispositif (budget participatif, droit d'interpellation du CM, contrat de ville, projet de secteur...)		3 types d'activité : - à l'initiative de chacun des CCI: *s'organiser et se structurer en interne(majorité de l'année écoulée) *se faire connaître des habitants du secteur soit dans l'absolu, soit à travers un sujet précis. *déposer un projet au sein du dispositif budget participatif *expérimenter la consultation des habitants sur un sujet afin de le faire remonter à la Ville ou à la metro. - à travers l'inter-CCI *questions de communication, de gestion du budget des CCI et modalités d'interpellation du CM. *une politique publique investie: les déplacements - suite à la sollicitation des institutions (ville et métropole)	Territoire et bassin de vie mal adapté et trop grand pour vraiment créer de la communauté. Réduit les problématiques investies au problèmes de proximité du quartier et de proximité: entretien et relations sociales de proximité. On a la forme de la démocratie avant d'avoir le fond.
				interpeler le conseil municipal à travers une question orale posée en séance de CM au sujet des préoccupations recueillies sur le territoire et participer éventuellement au circuit décisionnel interne à la ville concernant des projets montés dans ce cadre .		4 questions posées au CM: 21/03/16: quel avenir pour le projet de la MNEI à l'orangerie ?(CCI C) 23/05/16: quel déploiement pour les radars pédagogiques ? (CCI F) 20/06/16: pourquoi un manque de concertation au sujet des tarifs de stationnement ? (CCI A) 18/07/16: quelle action pour les encombrants ? (CCI B)	des citoyens qui se sentent investis d'une mission mais aussi pour certains d'un rôle institué dans l'interpellation de l'institution municipale
				Mettre en place une association de gestion, loi 1901, afin de gérer les moyens financiers mis à disposition par les institutions aux CCI.		adoption de la convention de partenariat entre la ville et l' ACCIG et versement de la subvention au CM du 20/11/2015. 60 000 €	